SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

PROCÈS VERBAL

Début de séance à 20h30

Monsieur Arnaud de BOURROUSSE, maire, a convoqué le Conseil municipal et a fait l'appel.

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, Mme de Freitas, M. Valentin, Mme Poletto, M. Andrade Dos Santos, M. Devred, Adjoints ; Mme Gaultier, Mme Le Guilloux, M. Martin, Mme Dussous, Mme Sanches Mateus, Mme Karam, M. Chardon, M. Buisserez, M. Ferrand, M. Daniel, M. de Saint-Romain, Mme Zanotti, Mme Souchet, M. Lombard, M. Sauvestre, Mme Bernard, Mme Chambert, M. Ageitos, M. Fiault, Mme Ridde, Mme Dessoye et M. Drougard.

Avaient donné pouvoir : de M. Millot à M. de Bourrousse, de Mme Conesa-Rouat à M. Ferrand, de M. Mouty à M. de Saint-Romain, de M. Vasseur à M. Valentin et de Mme Miel à Mme Ridde.

Nombre de membres en exercice :	**33**
Nombre de membres présents :	**28**
Nombre de membres représentés :	**5**
Nombre de membres absents :	**0**

Nicolas de Saint-Romain est nommé secrétaire de séance.

Intervention de Monsieur le Maire :
Bonsoir à tous et bienvenue pour ce Conseil municipal du lundi 30 juin 2025, ainsi que nous nous étions engagés il y a quelques années, au début du mandat, nous avions dit que nous ferions un point d'étape sur le travail mené dans le cadre de l'aménagement de la ZAC qui, je vous le rappelle, est une opération d'aménagement qui est conduite par trois acteurs institutionnels que sont d'une part la communauté d'agglomération, parce qu'en fait il y a du développement économique à l'intérieur et l'aménagement, ce sont deux compétences qui sont exercées par le comité d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine et ensuite Grand Paris Aménagement (GPA) qui est le successeur de la FTRP qui a présidé à la première tranche de la ZAC 14 et qui a conduit à l'époque je vous le rappelle à la création d'à peu près 1 100 logements à la fin des années 90 faisant passer la ville d'à peu près 5 000 logements à 6 000 et de 12 000 à 15 000 habitants et bien évidemment la ville de Carrières-sur-Seine, qui est partie prenante dans cette opération, que nous avons essayé de faire prospérer pendant les 5 ou 6 années qui viennent de s'écouler avec comme objectif de vous donner un compte-rendu de l'état de la situation ce soir avant l'été et avant les 6 prochains mois, qui sont 6 mois complètement blancs, qui sont concernés par la période préalable aux élections municipales qui ne sont pas encore fixées mais qui auront lieu normalement en mars 2026. Donc sont présents ce soir les différentes personnes qui sont en charge de ce projet a commencé par Madame Levildier qui est donc Directeur général adjoint des projets au sein de Grand Paris Aménagement ainsi que des personnes qui vont se présenter avec vous, qui sont celles qui nous aident et qui accompagnent donc la Communauté d'Agglomération et la Ville dans cette opération d'aménagement de la ZAC qui consiste, pour résumer les choses de manière extrêmement succincte, en la terminaison de notre commune c'est-à-dire le fait d'achever les mutations nécessaires pour terminer la ville dans sa partie nord donc précisément autour du Lycée Les Pierres Vives, autour de de la zone d'activités Eiffel où se trouve, à son extrémité le siège de la société Konica, à proximité évidemment du château d'eau et donc au nord de toutes les zones déjà urbanisées, et qui vont vous présenter un peu l'état de notre réflexion là où nous en sommes à 6 mois / 9 mois des prochaines élections municipales afin que tout le monde est une vision extrêmement précise de la situation actuelle, qui ne bougera pas forcément beaucoup d'ici mars 2026, voilà. Je vous laisse immédiatement la parole pour décrire l'état de la situation et bien évidemment il vous sera possible de poser des questions à l'issue de cette présentation.

Madame Levildier : Bonsoir à tous, merci beaucoup Monsieur le Maire, donc je me présente Véronique Levildier, Grand Paris Aménagement, alors je ne suis pas directrice générale désolée, je suis directrice territoriale donc je m'occupe effectivement de tout l'ouest chez nous, mais on va vous présenter ça un petit peu dans le détail. Je suis accompagnée de Rémy Curien qui est chef de projet sur le projet de Carrières-sur-Seine à GPA et puis de notre maîtrise d'œuvre, qui se présenteront un peu mieux tout à l'heure, mais Vincent Cottet de l'agence Richez et associé, architecte urbaniste, et Ghislain de Larouzière, agence Péna Paysages voilà.

Alors en quelques mots parce que Monsieur le Maire a quand même pas mal présenté le contexte déjà mais donc on intervient pour le compte de la Ville en partenariat étroit avec la Communauté d'Agglomération on a cité les autres partenaires publics, le Ministère des Transports, la Région Île-de-France, le Conseil départemental des Yvelines et l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF), bien sûr un projet de cette importance. GPA pour ceux qui ne nous connaissent pas nous sommes un établissement public d'état et nous agissons par contre au service, alors ça peut être de l'État, mais plus généralement au service des collectivités que ce soient des communes ou que ce soient des communautés d'agglomération, différentes collectivités territoriales sur le territoire de l'Île-de-France. Aujourd'hui, on est presque 300 personnes, 80 opérations d'aménagement d'ores et déjà actives et on a mis une petite carte pour vous montrer où est-ce qu'on intervient en Île-de-France mais voilà à peu près pour vous montrer qu'on intervient un peu partout sur tout type d'opération que ce soit des opérations en renouvellement urbain, que ce soit des opérations de zone d'activités, que ce soit des opérations de logements, des éco quartiers, de plus en plus aujourd'hui, de recyclage urbain. Ça c'est la carte des différentes directions et pour passer tout de suite au contexte, donc comme Monsieur le Maire l'a rappelé, quelque part cette opération ça fait longtemps qu'elle est en gestation puisque c'est un petit peu la suite de la ZAC A14, ZAC qui à l'époque, on a mis fin à la ZAC parce qu'au fur et à mesure de l'opération, il y avait quand même beaucoup de changements et du coup, au niveau réglementaire, on ne pouvait pas la modifier sans arrêt, donc voilà là sur la carte vous avez l'ancienne ZAC A14 qui est en rose et la nouvelle opération d'aménagement, pour le moment ce n'est pas encore une ZAC, mais ça le sera très certainement avec les périmètres qui englobent donc les zones des grands équipements, Château d'eau, Vignes Blanches et Champs Roger. Pour rappel aussi, il y a eu un moment dans les années 2017-2018, un gros projet de centre commercial qui était prévu sur la zone des grands équipements, ce projet-là avait fait couler pas mal d'encre il y avait pas mal d'opposants dans les communes du secteur pour la problématique du commerce de centre-ville pour lesquels ça risquait de poser problèmes mais surtout aussi pour des problématiques liées à la plaine de Montesson qui à l'époque n'était pas encore sous périmètre de sauvegarde. Aujourd'hui, il y a eu pas mal d'évolutions réglementaires puisqu'il y a depuis 2023, il y a eu trois zones de protection donc zones d'agriculture protégée qui ont été créées sur ce secteur de la plaine de Montesson et il y a eu aussi tout dernièrement, puisqu'il vient de passer en conseil d'État, l'approbation du nouveau S-DRIF de la Région donc effectivement ça rassure quand même beaucoup les communes environnantes et je pense pas mal d'associations puisque cette fois, toute la plaine agricole est vraiment protégée. Donc les objectifs principaux du projet c'est d'abord de sécuriser le site des carrières, ce n'est pas à vous que je l'apprendrai mais il pose énormément de problèmes de sécurité, il y a aussi beaucoup d'occupations illicites, il y a pas mal de déchets de pollution sauvage et cetera. Enfin c'est vraiment un site qui est compliqué en intervention mais qui pose beaucoup de soucis et là vous avez une photo d'effondrements qui se sont produits très récemment et vous voyez toute la zone qui est sous minée de carrières souterraines au nord de l'autoroute A14 si vous vous y repérez. Alors autre enjeu d'importance et pas facile non plus c'est la création d'un demi-échangeur plus exactement sur l'autoroute A14. À l'origine vous vous rappelez sans doute qu'il devait y avoir une entrée / sortie à peu près à hauteur de l'ancienne barrière de péage puisque maintenant elle n'existe plus de Montesson, là aussi il y avait eu beaucoup d'oppositions des élus du secteur en pensant que si on faisait ça, il y aurait une urbanisation un petit peu galopante de la plaine bon là avec les évolutions législatives on peut un petit peu remettre le métier sur l'ouvrage mais le but du jeu c'est toujours pareil, de désaturer vraiment la boucle de la Seine, de la désenclaver et puis de désaturer les ponts de Bezons et de Chatou, je crois qu'on a tous eu les mêmes expériences d'engorgement très important notamment le matin et le soir. Là vous avez des photos du site notamment des grands équipements, c'est un site où l'agriculture est encore présente en partie et pareil évidemment, le but du jeu c'est pour les exploitations qui sont encore en fonctionnement aujourd'hui de les maintenir sur site, peut-être pas avec la même configuration, mais de les maintenir au nord de l'A14. Bien sûr, de manière un peu plus générale et plus classique de désenclaver le quartier des Alouettes, d'apaiser la circulation, vous voyez il y a toute une réflexion autour justement de la circulation en centre-ville pour essayer d'éviter les trafics de bus qui posent quand même pas mal de problèmes. Permettre le développement économique, c'est un point très important du projet puisqu'il y a pratiquement 100 000 m² d'activités économiques qui sont permises par ce projet et puis autour bien sûr de créer des nouveaux espaces verts, on va bien sûr y revenir, des espaces de loisirs, des espaces de de proximité et pour finir il y a aussi une donnée très importante, vous voyez là c'est l'ensemble du périmètre que je vous ai montré tout à l'heure avec tout le foncier public il y a 40 % du secteur qui est détenu par du foncier alors que ce soit du foncier de la Ville, du foncier de la Communauté d'Agglo, du foncier de l'établissement public, du foncier de l'État, de GPA puisqu'on en a encore dans le cadre justement d'acquisitions qui avaient été faites dans le cadre de la ZAC A14, il y a énormément de fonciers aussi donc le but du jeu c'est quand même de le valoriser et puis donc, comme le disait Monsieur le Maire, de compléter le développement de la commune également par du logement vous allez voir un peu les secteurs qui ont été envisagés. Ce que je vous propose c'est de passer tout de suite la parole à l'équipe de maîtrise d'œuvre, équipe qu'on a missionné il y a quelques mois maintenant, qu'on a choisi à l'issue d'un concours avec Monsieur le Maire et puis la communauté d'Agglo.

Monsieur Cottet : Merci Véronique, bonjour à tous, bonjour à toutes, on va vous présenter de manière très synthétique la façon, puisque comme a dit Monsieur le Maire on est que dans les premières étapes. Donc ces derniers mois on s'est concentré à comprendre l'ensemble des enjeux, à rencontrer tous les acteurs, le département, toutes les personnes qui travaillent de près ou de loin sur le sujet et puis aussi de pouvoir, ce que nous on appelle, recueillir les données d'entrée, bien comprendre tous les enjeux. Donc c'est une première approche qu'on va vous présenter avec Ghislain à deux voix qui permettra de vous donner un peu les orientations qui vont être prises. On commence par cette image pour une idée assez simple c'est qu'en fait le point de départ de notre analyse, elle est d'abord que votre commune fonctionne, elle est un peu bicéphale, il y a ce côté fleuve qui a une installation dans le Grand Paris assez particulière, assez singulière, et qu'on a très vite caractérisé comme un lieu iconique et ensuite qui fabrique en fait un dispositif de balcons exceptionnel sur le grand paysage et qui nous semble être déjà le point de départ sur ce qu'on va vous raconter après et la manière dont on veut aborder le rapport entre le paysage et la commune. De l'autre côté, on a cette plaine qui, on pourrait imaginer quand on voit les photos que la plaine elle est ouverte on a des grands horizons, pas du tout en fait ce maraichage structure, organise, de manière assez fermée finalement, les espaces entre eux et on a une plaine jardinée, c'est une plaine maraichère qui est très jardinée, très dessinée avec cette figure et donc c'est vrai qu'il y a toute une qualité qui est très puissante et qui par contre, quand on avance, on se rend compte que le la plaine, le plateau, est aussi devenu un peu l'arrière de la Ville, où on a une zone de rebus extrêmement dense avec tout un mitage et donc de nombreux défis à régler, à gérer en commençant d'abord par les carrières que Véronique Levildier a évoqué, donc on est à un temps et à un moment où cette histoire des carrières, bah il faut apporter une réponse, parce que ça c'est quelque chose qu'on ne peut pas laisser, il en va d'une question de sécurité publique, ça c'est un premier sujet donc faut avoir ce courage de l'embrasser dans son entièreté donc c'est un sujet que GPA a commencé à initier, la deuxième chose c'est que on est aussi sur un mitage, on est sur un dispositif urbain qui s'est installé un peu n'importe où au gré des opportunités et qui fait que les agriculteurs, les maraichers qui sont là, ont en fait un dispositif extrêmement compliqué à exploiter avec en plus tout un système routier qui n'a pas été terminé. Et puis enfin, dans ce dédale, il y a toute une biodiversité qui s'est installée, qui est extrêmement intéressante et qui pose aussi la façon dont nous on va urbaniser et comment on va urbaniser avec, et que de se dire que cette biodiversité ce n'est pas une variable d'ajustement, c'est bien un dispositif qu'on va intégrer dans l'ensemble de la trame urbaine et la manière dont on va organiser les espaces qui vont avec. Alors on vous livre quelques premières propositions, mais la première, le point de départ, aussi pour parachever votre façade urbaine, la ville côté plateau ça passe d'abord par un premier sujet qui est de préparer l'ouverture et l'arrivée du branchement sur le demi-échangeur de l'A14, cette autoroute qui franchit aujourd'hui la commune et le territoire les boucles de Seine, a une erreur ou en tout cas il y a quelque chose qu'il faut rattraper, c'est compléter ce point d'entrée parce qu'aujourd'hui on a un dispositif qui n'est pas du tout en mesure de répondre aux besoins de votre territoire, deux ponts pour y arriver ce n'est pas suffisant, vous avez une autoroute et il est nécessaire que ce parachève ce maillage viaire dans le territoire. De ce maillage viaire, il y a aussi se préparer avec Montesson, fabriquer un rapport pour qu'aujourd'hui le centre ancien, qui est traversé par la RD321, puisse bénéficier d'une forme d'apaisement, ce qu'on nous on a appelé « du détachement », pour permettre aussi à ce que le système viaire soit complété par la RD311 et ce barreau de voie nouvelle qui viendrait se brancher sur la RD321 et donc par ce jeu-là, ça permet de rééquilibrer les flux routiers qui aujourd'hui traversent la partie du centre ancien et où tout simplement la trame viaire n'est pas du tout adaptée à sa circulation telle que vous la connaissez entièrement. Donc ça c'est la deuxième action nécessaire et préalable au système. Véronique l'a dit tout à l'heure on est sur un système, on vous a remis sur cette carte les espaces qui sont aujourd'hui en culture, cultivés, vous avez des espaces productifs autour de 12 hectares, donc ce sont les petits carrés verts, vous avez relativement productif, 5 hectares, et puis vous avez des espaces qui sont très peu productifs, qui sont souvent en friche et donc on voit qu'on est dans un dispositif agricole qui aujourd'hui est totalement en serré dans la ville et il faut apporter une réponse. Et donc l'une des premières réponses c'est de replacer l'agriculture là où elle peut s'exercer de la façon la plus efficace, la plus logique et notamment en venant sanctuariser cet espace de la plaine maraichère avec le travail de venir recomposer sur les espaces de carrières, donc on travaille à ce processus de régénération de ces espaces agricoles sur la partie nord. Et puis enfin, une fois qu'on a fait ça, on a cette préparation avec le demi diffuseur qui pourra permettre d'avoir des accès directement connectés sur la RD311 et en même temps avec le barreau de liaison pour rejoindre la RD321. De ce système-là, la proposition c'est justement de se servir de cette trame viaire pour pouvoir venir, on a toutes les tâches que vous voyez en violet clair sont aujourd'hui les espaces économiques qui préexistent avec le SITRU, avec le centre d'incendie et de secours et ainsi de suite. Et donc là, l'idée c'est qu'on puisse concentrer de manière extrêmement précise sur les axes routiers le système économique, le pôle économique, en se plaçant dans la continuité du parc Eiffel existant aujourd'hui sur cette la RD311. Aujourd'hui on est sur une route qui est sans trottoir, qui est très mal entretenue entre guillemets parce qu'on est sur un dispositif qui n'est pas du tout adapté dans son gabarit, il y a peu de dégagement et ainsi de suite, et donc à partir de cet axe, l'idée c'est de ne pas toucher du tout au principe de bande de roulement qui est là, en revanche c'est que la discussion qu'on a commencé à entamer avec le Département c'est de dire

que l'axe on n'y touche pas par contre on veut apaiser l'axe et notamment y installer piste cyclable, trottoir et tout un dispositif de retrait pour pouvoir avoir la possibilité d'avoir des bandes végétalisées qui préexistent à certains endroits ou tout simplement qui n'existent pas, et de pouvoir avoir un travail d'installation du pôle économique dans cette tranche. Donc avenue plantée à cet endroit-là qui complètera le pôle économique que vous connaissez déjà. Ensuite de ce dispositif-là l'idée c'est qu'on puisse, à partir de celui-ci, venir faire la même chose sur la voie nouvelle qui permettrait de relier les deux RD avec un principe assez simple qu'on a négocié et qu'on veut négocier que le Département c'est que tout le trafic se concentre sur les RD c'est-à-dire qu'on rentre sur le pôle économique depuis la RD et qu'il n'y ait pas de rues secondaires qui puissent passer dans les quartiers périphériques, donc c'est entrée / sortie sur la RD avec ce principe concentré, donc vous voyez les petits triangles violets qui montrent les points d'entrée sur la zone économique.

Monsieur de Larouzière : Oui là c'est un schéma. En fait le projet urbain il se construit aussi à partir d'un existant, d'une trame viaire qui existe et notamment l'idée c'est de prolonger l'avenue du maréchal Juin pour desservir toute la frange urbaine qui existe aujourd'hui et desservir notamment les futurs lieux de d'habitation. Ce qui est intéressant dans cette idée, c'est que finalement, on est vraiment dans une logique de parachèvement de la ZAC A14, on vient la prolonger sur la rive nord de Carrières-sur-Seine pour y installer le logement, les logements ce sont les zones bleues qu'on vous propose. Il y a un bleu clair et un bleu foncé avec l'idée que, entre ces deux nuances de couleur, il puisse y avoir aussi des nuances de densité du logement. En fait cette carte que vous voyez là on aurait peut-être presque pu commencer par celle-ci, d'ailleurs nous avons commencé par cette carte quand on a commencé à concevoir le projet, c'est-à-dire qu'on a d'abord réfléchi paysage et après on a réfléchi ville. C'est cette trame verte que vous voyez verte et vert bleu, c'est l'idée qu'en fait, en s'appuyant sur le parcellaire qui existe, le parcellaire maraicher, en s'appuyant sur les voiries qui existent et les futurs tracés de voirie on puisse installer aussi une trame paysagère qui va permettre un maillage d'arbres un peu comme le symbolise la photo qui est en bas à gauche, donc des boulevards arborés, des lisières arborées, des noues paysagères qui récoltent l'eau pluviale et cetera, et à travers cette trame paysagère on va pouvoir établir une mise en réseau de petits parcs d'espace naturels laissés en l'état de façon à créer une sorte de mise en réseau des lieux de biodiversité et de les relier avec la plaine agricole et donc c'est comme çà qu'on va créer un paysage et une fusion entre nature et urbanisation. Trois grands principes pour bâtir le paysage de la ville sur laquelle on a envie de travailler. Le premier c'est de créer cette trame boisée à droite, celle-ci en fait se superpose avec l'idée d'infiltrer les eaux pluviales qui vont tomber sur le site et notamment à travers des noues paysagères qui vont accompagner les voiries et qui vont également être une logique qui va être déployée dans chaque parcelle privée, chaque parcelle devra gérer l'eau pluviale qui tombe dans son terrain et enfin c'est l'idée d'avoir une ville promenade c'est-à-dire de pouvoir vraiment relier le vieux Carrières avec la plaine agricole en traversant des lieux paisibles, agréables, piétonniers, propices aux déplacements des lycéens quand ils vont aux Pierres Vives par exemple, donc de l'idée de systématiser sur toutes les voiries, y compris existantes, une trame cyclable et piétonnable. Là c'est une image de l'avenue du maréchal Juin que vous connaissez tous, on a un gabarit qui est très large et très arboré, tout simplement l'idée c'est de prolonger cet esprit, alors pas forcément dans son gabarit tel qu'il est présenté-là, mais cet esprit de structure arborée qui va irriguer complètement la zone d'habitation qui va émerger. L'idée c'est d'avoir ce type de paysage c'est-à-dire des trottoirs larges, des itinéraires de promenade et des itinéraires végétalisés pour avoir vraiment un sentiment de pouvoir se promener dans la ville de Carrières de façon agréable et sécurisée. On a évidemment un problème sur la rue du Général Leclerc, la RD 321, que vous connaissez tous. Le problème du trafic qui n'est pas adapté au gabarit de cette rue. Ce qui est intéressant dans le projet c'est qu'il va permettre de résoudre des problèmes qui existent aujourd'hui sur la commune et notamment ce problème-là, c'est-à-dire qu'en créant cette prolongation de l'avenue du maréchal Juin, on va pouvoir déclasser la RD 321, la passer en sens unique et créer un itinéraire de bouclage bus et voiture, qui va permettre de rétablir des largeurs suffisantes pour se déplacer pour les piétons, pour les vélos pour les gens en poussette qui aujourd'hui sont dans une situation d'inconfort et d'insécurité. Donc le trait bleu que vous voyez c'est ce que permet ce projet, c'est de créer ce nouvel itinéraire, ce bouclage avec une mise en sens unique et qui permet également du coup de desservir de façon homogène tous les nouveaux quartiers qui vont être construits.

Monsieur Cottet : Alors le principe c'est que, toujours pareil, dans ce travail qui s'élargit, l'idée c'est que les RD 321, c'est-à-dire la rue du général Leclerc, elle soit déclassée, c'est-à-dire qu'elle revienne dans le patrimoine communal, la trame viaire communale, et en faisant ce système-là, en la passant à sens unique en fait, comme je vous disais tout à l'heure, ça va desserrer la circulation sur le centre ancien et ça va permettre de mieux répartir à la fois la circulation automobile classique mais aussi le parcours des transports en commun avec une possibilité d'une évolution demain ou après-demain, dans 10 ans et ainsi de suite, beaucoup plus facilitée, donc c'est aussi dès maintenant qu'il faut prévoir, sans préjuger de l'avenir, à des espaces de circulation qui vont être un peu plus ample et beaucoup plus confortable. Alors on va faire un petit zoom sur la partie et le pôle économique, sur la forme sur ce type d'économie qu'il y aura. On est aujourd'hui, en fait, on a le parc Effel, on a deux grandes entreprises la Konica

Minolta et SPG Système qui ont été conçus il y a un certain nombre de décennies aujourd'hui, qui sont des espaces extrêmement imperméables, très fonctionnels, donc des plaques qui aujourd'hui sont avec un système d'occupation des terre-pleins complets de voitures et ainsi de suite et en regardant ça aujourd'hui la proposition qu'on a esquissé qu'on commence à esquisser c'est de sortir de ce système de tout imperméable et de proposer un système qui soit beaucoup plus rationnel et beaucoup plus vivable, optimisé sur la forme urbaine et la manière dont on va s'approprier. La première chose déjà, on a trois grands principes c'est que la place de la voiture dans ces espaces c'est d'abord de la regrouper, dans des petits parkings silo, pour que justement on puisse gagner tous les espaces de pleine terre tous les terre-pleins autour des espaces, pour pouvoir offrir de la perméabilité dans les espaces économiques, ça c'est la première chose, c'est-à-dire de superposer, rationaliser le stationnement et vous avez quelques références-là quand vous le regardez, ce n'est pas du tout évident, personne n'y voit un parking mais y voit une construction qui peut avoir un caractère urbain comme d'autres. Ça c'est le premier, le deuxième qui est pour nous, c'est que la notion de nuisance soit interne à l'espace économique et donc nous on a un vieux principe c'est qu'on aime bien installer ce qu'on appelle le principe de la cour de ferme, c'est-à-dire vous avez cette petite gravure en haut à gauche où en fait les camions et le dispositif de terre-plein et de fonctionnement économique fonctionne dans l'intériorité du bâtiment. Donc le bâtiment lui, il a une façade sur la ville, il est complètement organisé dans la trame de la ville, par contre les nuisances se situent à l'intérieur, j'y rentre, j'y ressors, mais je n'ai pas ces camions qui font des allers-retours dans les espaces concomitants ou environnant des espaces économiques. Et puis le troisième, c'est qu'au 21e siècle on est convaincu que le système économique doit et va évoluer, il doit être réversible, doit offrir autre chose que simplement des parkings et des camions et on sait qu'aujourd'hui, dans ces espaces-là il y a besoin d'avoir des pôles de service avec des besoins que ceux qui travaillent et aussi les riverains qui habitent peuvent trouver des équipements de loisirs où il va y avoir des besoins quotidiens pour aller faire du sport, pour de la restauration et ainsi de suite, donc il faut prévoir que ces dispositifs économiques puissent aussi accueillir des dispositifs de services pour ceux qui travaillent mais aussi pour ceux qui habitent pas si loin que ça.

Monsieur Guisseau : Merci, je me présente je suis Fabien Guisseau Directeur général adjoint Grand Paris aménagement, je vous prie de m'excuser pour mon retard, j'étais en Seine-et-Marne pour une réunion publique et je ne vous ai rejoint qu'avec un peu de retard, toutes mes excuses. Les grands principes urbains vous ont été présentés sur cette question majeure du développement économique. Je dis question majeure parce qu'en fait le projet tel qu'on vous le présente ce n'est pas uniquement un projet à l'échelle de Carrières, c'est un projet à l'échelle vraiment de la Boucle de Seine, de la communauté d'agglomération. C'est un projet qu'on travaille beaucoup avec les services de la communauté d'agglo justement, qui a pour objectif de répondre aux besoins des entreprises du territoire, leurs besoins de développement, le cas échéant d'accueillir de nouvelles entreprises, de favoriser le développement de l'emploi, de favoriser la conservation de l'emploi qui existe aujourd'hui et puis de renforcer justement la structure économique. Il faut bien avoir en tête que les 15 hectares dont on parle aujourd'hui, c'est une rareté aujourd'hui à l'échelle de l'Île-de-France. Le foncier à vocation économique se raréfie à vitesse très rapide, le schéma directeur régional de l'Île-de-France le SDRIF-E a sanctuarisé un certain nombre de territoires sur lesquels il est possible de faire du développement économique dans les années qui viennent et ici notamment mais ces territoires deviennent rares et donc finalement cette rareté, il faut en faire quelque chose de valorisant pour Carrières et pour le grand territoire. Ça c'est pour vous donner un peu une approche qui est une approche macro, on n'est pas juste en train de se parler d'un objet de développement économique local, ça va au-delà de ça, c'est demain avec le demi-diffuseur le premier pôle économique d'activité, d'industrie, de production, à proximité immédiate de La Défense un jet de pierre au premier échangeur. On travaille beaucoup sur l'évolution justement des formes économiques, celles qu'on voit apparaître déjà depuis plusieurs années autour de l'A86 quand on dit superposer les fonctions, quand on dit la place de la voiture, la traiter différemment, vous avez vu des exemples, des images de référence, en fait Argenteuil, Bezons, Gennevilliers, tous ces secteurs qui sont autour de l'A86 ont vu des formes d'immobilier d'entreprise évoluer de manière très importante ces dernières années, avec beaucoup plus de verticalisation qu'on ne la connaissait avant. Donc de plus en plus on installe les entreprises, pas simplement sur des logiques horizontales mais sur des logiques plus verticales, tout simplement parce qu'il y a de moins en moins de fonciers et ce mouvement-là il est en train de s'opérer à l'extérieur de l'A86 au fur et à mesure donc quand on programme un projet comme celui-ci pour les années qui viennent il faut qu'on anticipe justement des mouvements donc des choses qui peuvent vous paraître un peu étonnantes aujourd'hui, et c'est normal, en fait c'est ce qui va arriver dans les années qui viennent. Les territoires dont je viens de parler en ont subi, en tout cas ont vécu la même chose, le passage d'une économie très horizontale à une économie qui s'est verticalisée au fur et à mesure. Notre enjeu c'est de donner les éléments de qualité, de durabilité, d'approche environnementale, tout ce qui a été présenté précédemment pour qu'on en fasse aussi un atout sur ces points.

Monsieur le Maire : Si vous me permettez juste d'apporter un tout petit élément de complément concernant l'activité économique. Déjà, l'objectif n'est pas de créer une offre qui ne correspondrait pas à

une demande existante dans le cadre de notre communauté d'agglomération parce qu'aujourd'hui nombre d'entreprises qui souhaitent soit s'installer dans notre secteur, soit parce qu'elles souhaitent changer de domiciliation et/ou s'agrandir dans la communauté d'agglomération n'y arrive pas faute de lieu approprié. Ce n'est pas faute de lieu tout court, en valeur absolue, mais faute de lieu qui conviennent aux besoins des entreprises parce qu'aujourd'hui on a des secteurs à certains endroits qui, parce qu'ils sont mal desservis, trop éloignés des gares, pas assez modulables, ne séduisent plus vraiment les entreprises, en revanche ce projet et Monsieur Guisseau en dira un mot sur la modularité de ce qui est prévu d'être construit correspond beaucoup plus aux attentes des entreprises. Nous avons été de nombreuses fois contactés à Carrières-sur-Seine mais aussi au niveau de l'agglomération et il se trouve que je m'occupe du développement économique, je connais un tout petit peu le sujet, et nos services de l'agglomération font un travail remarquable de connaissance intime du tissu des entreprises de l'agglomération pour savoir et connaître les besoins et les attentes de ces entreprises et, ses besoins et ses attentes, aujourd'hui, nous sommes incapables d'y répondre correctement et il ne faut pas être grand clair pour savoir que cette zone qui est située donc à Carrières sur Seine est probablement l'une des seules, voir quasiment la seule, qui sera capable de répondre à ces attentes dans des proportions suffisamment importantes dans notre communauté d'agglomération, c'est-à-dire concernant les 19 villes. Il y a un projet à Chambourcy mais il est lointain, il y a quelque chose à Sartrouville mais c'est tout petit et puis il y a aussi un projet qui est en gestation à Montesson, d'ailleurs on est en lien direct avec Nicole Bristol, à qui j'ai présenté les grandes lignes de ce projet, qui d'ailleurs développe un projet qui est juste en face, le projet Saint-Honorine, avec un certain nombre de logements qui sont également prévus dans le cadre des OAP de la ville de Montesson avec un certain nombre d'augmentations de logement sur l'ensemble de la ville de Montesson, je crois qu'il se monte à plus de 1500 / 1650 je crois de mémoire, donc autant vous dire qu'il va y avoir à nouveau des nouveaux logements dans des villes voisines à proximité immédiate, ce qui justifie d'autant plus le fait de soulager la circulation sur les ponts existants, pour mémoire il y a à peu près 45 000 véhicules jour qui passent sur le pont de Chatou et 70 000 sur le pont de Bezons et donc à l'arrivée vous avez un territoire qui représente 200 000 habitants c'est-à-dire à peu près les contours de l'ancienne CABS plus la ville de Bezons, ce qui fait 200 000 habitants, huit communes qui sont traversées par une autoroute sans avoir possibilité de l'emprunter et donc de pouvoir utiliser cette voirie qui est une saignée dans notre territoire, ce qui n'existe absolument nulle part ailleurs. Et d'ailleurs, comme l'a dit Madame Levildier en introduction tout à l'heure, la 2e tranche et qui est en fait celle sur laquelle nous discutons aujourd'hui est quelque chose qui était tout à fait prévu dès le départ, à la fois en matière d'aménagement mais également en matière d'accompagnement d'aménagement par la création non pas d'un demi-diffuseur mais d'un diffuseur en entier et les plus anciens qui travaillent encore dans cette société de concessionnaire d'autoroute que j'ai eu l'occasion de rencontrer savait d'une part parfaitement que c'était prévu et d'autre part il s'étonnait que ça n'est pas encore eu lieu et d'ailleurs j'ai eu l'occasion de croiser l'ancien président de Konica qui avait été séduit à l'époque par l'idée de s'installer à Carrières-sur-Seine parce que, justement, précisément, il lui avait été promis que très prochainement l'autoroute serait ouverte. Et en fait, comme l'a dit Monsieur Guisseau tout à l'heure, le hub, quelque part cette possibilité de pouvoir faire de l'activité économique de manière aussi proche de Paris et de La Défense, est une remarquable chance. Alors je sais que ce n'est pas forcément quelque chose qui est toujours audible aux oreilles de Grand Paris Aménagement, qui a toujours fait beaucoup de logements plus que d'activité économique jusqu'à encore peu de temps, mais ça a pas mal bougé et nous avions un appétit modéré pour le logement, sachant très bien qu'il fallait quand même songer, et plus que songer, arriver à équilibrer l'équation d'aménagement du territoire que de pouvoir faire en sorte que sur le territoire en question il puisse y avoir une multitude de sujets qui puissent se développer, du logement, des équipements publics mais aussi beaucoup d'activités économiques et de loisirs, permet d'avoir un panachage relativement homogène et harmonieux qui s'inscrit dans la continuité de la ville existante et en récupérant des morceaux qui sont un peu isolés et aussi en reprenant la main sur des terres qui sont aujourd'hui, grosso modo, sans droit ni titre et peuplé de manière assez étonnante et un peu sauvage et qu'il convient aussi de reprendre et redonner un peu à notre ville une apparence un peu plus homogène sur la partie nord. J'ajoute que la ville de Montesson est également très intéressée pour disposer d'un boulevard urbain de qualité sur la départementale RD311, j'ai eu l'occasion de discuter un contrat récemment avec Nicole Bristol qui s'émouvait de ne pas avoir de pistes cyclables par exemple pour pouvoir faire en sorte que les montessonnais puissent se rendre à la gare de Houilles, qui est en fait la première destination pour beaucoup d'entre eux pour utiliser les transport en commun. Donc c'est également un souhait commun que nous avons de faire en sorte que cette espèce de boulevard très imparfait, qui était décrit tout à l'heure, qui est une espèce de zone très en jachère, sans même de trottoir soit demain quelque chose, un boulevard urbain de très grande qualité, arboré, avec des pistes cyclables et qui puisse permettre de réaliser une vraie continuité entre nos villes et de transmission vers la gare de Houilles/Carrières, ce qui aujourd'hui est une scorie entre la gare de Houilles et le pont du Pecq et qui nécessite un aménagement attentif de tous. Voilà je ne vais pas être plus long mais juste pour dire que la partie développement économique n'est pas une lubie des élus mais véritablement correspond à un besoin bien identifié. D'ailleurs, si vous avez l'occasion de croiser les différentes personnes qui travaillent au service développement économique de

la communauté d'agglomération, elles n'auront pas beaucoup de difficultés à vous en confirmer le bien fondé et d'ailleurs le GEBS qui est un petit peu un des phares des représentants de l'Agglo en terme de structuration du tissu économique local, on est également témoin et relais réguliers de cette incapacité que nous avons eu jusqu'à présent à transformer du foncier putativement disponible en quelque chose de réellement opérationnel face à un monde de l'entreprise qui a beaucoup attendu et qui se lasse de voir notre capacité lente à transformer des terrains vagues en véritable source de développement économique.

Monsieur Guisseau : Merci Monsieur le Maire, et du coup c'est tout ça n'est pas sans lien avec les chiffres que vous voyez apparaître c'est-à-dire que le volume global qu'on programme c'est environ entre 90 et 100 000 m² de surface de plancher, ce qui est plus que la programmation en terme de logement et ça se ventile de la manière suivante, alors tout ça est indicatif évidemment, mais en tout cas c'est très en lien avec les principes urbains qui vous étaient présentés précédemment. En fait, l'objectif que l'on poursuit c'est de proposer une programmation d'immobilier d'entreprise, puisqu'on parle bien de ça, et d'activité de commerce et de loisirs, en fonction des différents besoins des entreprises et pour assurer en quelque sorte une sorte de continuité du parcours résidentiel des entreprises, donc on retrouve en définitive des programmations qui s'adressent à des typologies d'entreprises différentes en terme de taille, en terme de stratégie d'acquisition ou de location du chef d'entreprise, en terme de modalité de développement évidemment, tout ça ne se fera pas d'un seul coup, je disais qu'on était entre 90 et 100 000 m² de surface de plancher, si on prend justement les équilibres sur lesquels on discute beaucoup avec la communauté d'agglomération, entre les déséquilibres entre l'offre qui existe très peu et la demande, on anticipe, on imagine qu'on sera certainement sur une commercialisation de ces mètres carrés à raison de entre 15 et 20 000 m² par an,, donc vous voyez qu'on est sur quelque chose qui est phasé dans le temps, sur 5, 6, 7, peut-être 8 ans en fonction du rythme de commercialisation. Alors ce qu'on retrouve en trois grandes strates, c'est la proximité à l'espace urbain existant et puis vous voyez ,tout à l'heure, la zone qui était la zone dédiée plutôt au logement, en extension du Carrières existant, on va venir sur les parcs locatifs PME / PMI et plutôt adresser l'autre face de l'axe urbain, en face justement des logements, avec des programmes d'immobilier entreprise plutôt dédiés à ce type d'entreprises et on aura des immeubles, qui seront des immeubles plutôt adressés sur rue, avec plusieurs étages, on montrait quelques immeubles de référence tout à l'heure, deux ou trois étages, ça ressemble un petit peu à ce qu'il y a sur le parc Eiffel mais en un peu plus urbain encore, avec des locaux au rez-de-chaussée qui seront dédiés aux activités de production qu'on desservira par l'arrière, mais on peut avoir aussi au pied de ces locaux des volumes qui sont des volumes évolutifs dans le temps, ça peut être des zones de production mais ça peut être aussi des showrooms, et peut-être que dans 10 ans ou dans 15 ans on se dira que ces volumes seront dédiés à de l'activité commerciale. L'essentiel c'est que on ne soit pas figé dans le temps notamment pour l'immobilier qu'on produira à proximité du logement. Voyez ensuite qu'en retrait, et là on est beaucoup plus dans la logique de ce qu'on a sur le site Konica Minolta par exemple, en retrait on retrouve des fonciers en violet qui sont des fonciers clés en main ou des fonciers grands comptes, on est sur des parcelles qui sont plus grandes, on est sur des parcelles sur lesquelles on va dire à des entreprises de taille suffisamment importante, vous pouvez acheter votre foncier, vous pouvez vous installer, alors pas simplement au milieu de votre foncier mais vous avez moins de contraintes urbaines. En revanche on va être exigeant sur la qualité environnementale, sur la mutualisation éventuellement d'un certain nombre de choses, on mettra un certain nombre de règles pour mutualiser aussi des solutions qui sont des solutions de gestion de l'eau notamment et cetera, mais ces fonciers sont des fonciers de taille un peu plus importante, adressés à des entreprises qui ont besoin d'acheter ou d'avoir un foncier en pleine propriété ou de taille plus conséquente. On retrouve ensuite le long de la RD un programme qui est un programme qu'on a nommé à l'artisanal, là en l'occurrence il s'agit d'un village d'artisans, c'est-à-dire de l'immobilier qui est moins haut que celui qu'on a en face de la partie résidentielle, un petit peu plus bas, qui est beaucoup plus découpable, là on travaillera sur des formats qui sont des formats de 150, 200, 250 m² parce qu'on sait qu'il y a un besoin très important pour des petites entreprises, des entreprises artisanales ou des entreprises qui sont en démarrage et qui ont besoin de petits locaux dans un premier temps avant éventuellement de grossir dans leur parcours résidentiel. Dernier point, le grand triangle que vous voyez au nord, qui est vraiment au bord de l'autoroute, celui-là on va en quelque sorte l'utiliser pour des fonctions qu'on a envie ou qu'on a besoin de développer et surtout pour faire tampon aussi avec l'autoroute, et donc sur ce grand triangle, qui est un grand foncier, qui fait quasiment 7 hectares, l'idée c'est de retrouver plusieurs fonctions avec des choses qu'on va mutualiser entre les fonctions, on retrouve l'idée de parc PME / PMI puisqu'effectivement on peut en redévelopper à cet endroit, il y a quelque chose qui s'appelle logistriel, alors c'est un rond qui ne ressemble pas du tout à un rond en réalité naturellement, mais c'est l'idée qu'on peut avoir des fonctions qui sont des fonctions plus industrielles en quelque sorte, donc avec des logiques logistiques peut-être un peu plus poussées, mais ça c'est intéressant parce que produire, enfin accueillir des fonctions industrielles, on sait que ça nécessite de la logistique et c'est plus facile d'en faire quand on est à proximité de l'autoroute et à proximité immédiate du demi-diffuseur que si on se rapproche vraiment de la zone urbaine, donc ces fonctions-là plutôt industrielles, on les positionnerait plutôt à cet endroit parce qu'on traitera beaucoup

plus facilement les fonctions logistiques notamment qui vont avec. Et puis il y a la question pôle de loisirs, pôle de loisirs/services, pôle de loisirs pour le coup, on peut faire un petit focus dessus, parce que c'est un élément important de la programmation, ça a été dit, l'objectif de ce projet c'est d'amener de la qualité de vie supplémentaire aux Carrillons, aux habitants de la Boucle de Seine également et donc d'amener des fonctions qui sont des fonctions qui seront utiles aux habitants, utiles aussi aux salariés qui seront à proximité immédiate. Et donc on sait que l'objectif c'est de parvenir à développer l'offre de pratique sportive, l'offre de loisirs qui est insuffisante en tous les cas sur laquelle on peut travailler à une amélioration significative. Là l'idée c'est tout simplement au travers de trois espaces, en tout cas de deux grandes localisations au sud de l'autoroute sur le triangle que je montrais à l'instant et puis au nord de l'autoroute sur le site dit des grands équipements, c'est d'implanter des activités qui sont des activités privées de loisirs telles qu'on les connaît aujourd'hui des grandes combinaisons qui permettent d'héberger et de proposer des activités de squatch, de badminton, de paddle aujourd'hui, de foot, de d'escalade, dans des concepts qui sont des concepts très évolutifs. Là on a imaginé qu'on dédiait 10 000 m² de surface de plancher à ces activités, ça peut même être un peu plus, on est en contact avec des opérateurs aujourd'hui et depuis 2 ans avec lesquels on a noué des relations et qui précisent au fur et à mesure les concepts qu'ils pourraient développer ici, à Carrières-sur-Seine, en s'adressant non seulement à la population existante mais aussi à un territoire qui est un territoire plus vaste. L'objectif, quand on est sur le triangle que je montrais tout à l'heure, c'est de pouvoir justement, depuis les zones urbanisées de Carrières, au travers des systèmes de voies piétonnes, cyclistes, de route, c'est d'accéder facilement. Et puis sur le site des grands équipements, l'objectif c'est de pouvoir installer aussi cette activité sports / loisirs. Alors sur le site des grands équipements, on parlait tout à l'heure de la dimension agricole, 12 hectares à vocation agricole, en lien on a eu l'occasion d'être en contact avec des centres équestres par exemple qui s'intéresseraient volontiers à cette zone pour développer leur activité, ça se combinerait assez bien justement avec la présence de l'activité agricole. Donc sur le sud de l'autoroute plutôt des activités qui ont une plus forte connotation urbaine avec justement des typologies d'activités, sur le nord de l'autoroute plutôt des fonctions qui sont plus en lien avec la nature mais on est toujours sur de la pratique sportive, sur des choses qui sont ouvertes aux enfants, aux adultes et cetera. Ça permet de faire un petit point sur la slide précédente sur les grands équipements, en tout cas le site du nord de l'autoroute, sur ce site-là si on synthétise, regroupement de la production agricole, compensation écologique en lien avec ça, éventuellement la logique photovoltaïque pour compléter les programmations qu'on évoquait, ça peut avoir du sens aussi sur des sites qui sont les sites les moins intéressants en terme de proximité à la vie, et puis une des hypothèses de la relocalisation du SITRU, on a mis dans le pôle sports / loisirs non seulement les fonctions que j'évoquais tout à l'heure mais aussi l'hypothèse que peut-être demain il y a un acteur de pratique sportive qui s'intéresse à ses fonctions. Il y a des discussions avec le FC Versailles, ça se prolongera ou pas, en tous les cas ce site peut être à l'écoute de ce type de besoin. Puis, dernier point concernant en tout cas sur ce point-là puisqu'on évoquait le SITRU, on a aussi au travers des projets sur le SITRU, différentes hypothèses soit de relocalisation soit de proximité avec le site existant ou plus éloigné sur les différents sites géographiques qui pourraient assez bien être adapté à ça mais je vous laisse poursuivre sur le sujet.

Monsieur Cottet : Alors comme on vient de vous le montrer le sujet, il est pluriel et c'est ça qui est très intéressant, c'est qu'à la fois on a parlé de compensation agricole, replacer le dispositif au bon endroit, on a parlé de sécurisation des carrières, puis ensuite on vous a montré comment on installait le pôle économique avec le système économique existant, puis de la même façon, par rapport au SITRU, même exercice, c'est-à-dire de proposer des opportunités au SITRU dans ses réflexions puisque le SITRU se pose des questions et reconduit aujourd'hui une étude pour justement organiser la réorganisation de son site. Donc en fait on combine l'ensemble des besoins de tous ces acteurs qui d'habitude ne se parlent pas dans un projet urbain parce que généralement c'est chacun chez soi, là avec Grand Paris Aménagement on propose de combiner les besoins de chacun et surtout d'imbriquer les choses de façon la plus la plus évidente qui nous semble.

Monsieur le Maire : Si vous me permettez, juste concernant le SITRU, je souhaite apporter une précision. En fait le site est arrivé un peu en fin de vie, l'obsolescence des fours est connue, il leur reste quelques années à vivre et la question se pose de la reconstruction des fours sur le site et la problématique est qu'en réalité compte tenu de l'exiguïté du terrain il devient très difficile de reconstruire l'usine sur le site lui-même puisqu'il faudrait détruire les fours existants et donc mettre l'usine en arrêt, ce qui a comme incidence majeure d'une part le fait de faire traiter l'incinération ailleurs mais surtout pose un problème important au niveau du réseau de chaleur qui s'est aujourd'hui fortement développé dans les communes environnantes notamment à Carrières-sur-Seine mais pas seulement puisqu'il va même jusqu'à Rueil aujourd'hui et de faire en sorte d'assurer une continuité de service d'une part, à un prix totalement maîtrisé d'autre part, puisqu'en fait aujourd'hui la grâce à l'incinération des ordures ménagères, l'énergie fossile c'est surtout son prix, les variations de prix des énergies fossiles n'ont plus aucun impact sur les prix qui sont facturés aux personnes qui ont choisi de bénéficier du réseau de chaleur à commencer aussi par les villes concernées qui utilisent ce site pour le chauffage des

bâtiments communaux donc il y a un problème de continuité de service, il y a un problème de prix, il y a un problème de place, il n'est pas certain que ça soit néanmoins impossible donc c'est la raison pour laquelle le SITRU va mandater à partir dans les prochains jours un cabinet d'étude dont l'objectif va être de travailler sur toutes les options possibles pour évaluer le fait de reconstruire sur place ou bien le déplacer, et dans le cadre d'un éventuel déplacement il se trouve que la ville de Carrières-sur-Seine a la possibilité, dans le cadre de cette ZAC, d'accueillir à un endroit ou deux, à proximité immédiate du site actuel, l'usine d'incinération du SITRU si ça devait être le choix qui sera réalisé par les élus en charge de la surveillance de cette étude et qui sont en fait les personnes qui sont représentantes des villes qui sont adhérentes du SITRU donc ce n'est pas du tout la ville de Carrières-sur-Seine seule qui va décider, bien au contraire, c'est un choix collégial et qui devra être opéré dans un délai pas trop éloigné, c'est-à-dire entre 6 et 12 mois parce qu'en fait ensuite derrière si ça devait être le choix du déménagement et même d'ailleurs le choix de la reconstruction in situ, c'est une opération qui va prendre 5, 6 ou 7 ans donc c'est vraiment quelque chose de particulièrement long et qu'on doit essayer de prévoir le plus possible à l'avance compte-tenu de cette obsolescence connue, obsolescence qui a d'ailleurs occasionné un certain nombre de travaux régulièrement au niveau des usines et des fours pour pouvoir maintenir le l'outil industriel en état de marche et ces travaux ont à chaque fois plus ou moins handicapé le fonctionnement de l'usine donc on se rend bien compte qu'elle est véritablement en état de fin de vie et ce qui est tout à fait naturel pour l'âge de cette usine, qui a plusieurs décennies d'âge derrière elle, voilà. Donc en fait et en même temps, ce qu'il faut avoir en tête c'est qu'à l'époque où le lieu a été choisi pour implanter cette usine on était il n'y avait pas d'autoroute A14, il n'y avait pas de développements urbains à proximité immédiate du SITRU et on avait choisi sans doute pour ceux qui en ont fait le choix de mettre cette usine un peu aux confins des trois villes de Chatou, Montesson et Carrières et à l'intersection la plus éloignée du centre-ville de chacune d'entre elles, sauf qu'avec l'urbanisation croissante qu'a connu la région parisienne ces dernières décennies, progressivement l'habitat se rapproche de l'usine et ce qui était un lointain acteur économique qui ne gênait pas grand monde devient aujourd'hui un acteur qui en fait était un peu contraint en raison de la taille de son terrain et qui pourrait être éventuellement replacé ailleurs, par exemple dans une proximité plus grande de l'autoroute parce que c'est tout à fait réalisable et surtout avec des moyens de construction tout à fait neufs et complètement modernes par rapport à ce qui a été fait dans le passé et dans une représentation urbanistique beaucoup plus maîtrisée et beaucoup plus fondue dans le paysage voilà.

Monsieur Cottet : Alors pour finir sur la dernière partie on voulait revenir sur la façon dont on va faire la transition entre la ville de Carrières entre l'espace de la ville existante et tout ce qu'on vient de vous présenter. Donc Carrières bénéficie en fait d'un tissu urbain, on a fait une petite coupe, tout à l'heure M. de Larouzière vous a dit, l'idée c'est de prolonger l'avenue du Maréchal Juin et donc en fait l'avantage très fort qu'on possède le plateau, par définition il est relativement plat, on a un système de vue qui est assez fermé et donc notre proposition c'est de venir fabriquer une transition en fait entre les maisons qui existent les logements existants de manière assez progressive et dans une épaisseur très importante pour pouvoir en fait reproduire ce qui préexiste donc une transition de hauteur qui sera très faible parce qu'on ne va pas monter haut, ce n'est pas l'objectif, mais plutôt surtout de reproduire par un jeu de mimétisme, les maisons de ville qu'on a dans une première frange avec des rues résidentielles puis d'avoir un dispositif un peu superposé, je vais vous montrer comme il y a sur l'avenue du Maréchal Juin et puis enfin d'avoir des dispositifs de résidence urbaine qui viendront dialoguer avec comme, vous l'a dit M. Guisseau tout à l'heure, avec le système d'activités. Donc en fait c'est quelque chose de très graduel qu'on organise parce que justement on a cette capacité à bien gérer le système de vue et donc une organisation qui s'installe dans la trame du plateau. Ce système s'inscrit dans ce qui préexiste avec les formes architecturales, Carrières bénéficie d'un dispositif d'architecture qui est en fait assez varié, qui utilise le langage du toit et qui surtout, dans les dernières décennies, a utilisé une variété de typologie de morphologie et l'idée c'est de partir vraiment de ces épannelages, de ses formes, du dispositif de balcon, il y a déjà tout un vocabulaire, on va pas le réinventer, on va simplement le prolonger, il y a certains matériaux qui vieillissent moins, on a eu déjà des premières discussions là-dessus, il y en a qui sont retenus, il y a des couleurs aussi qui marchent moins bien, en tout cas, l'idée c'est que dans les étapes qui vont suivre et bien on travaille dans cette succession, de prendre ce qui est bien, moins bien et de le combiner toujours dans ces formes-là dans la continuité des quartiers existants. Donc le principe étant posé l'idée c'est qu'on a l'autoroute qui traverse à cet endroit-là sur le secteur des Vignes blanches et donc on s'est beaucoup posé la question, on a déjà cette orientation et Grand Paris Aménagement de se dire comment on peut utiliser cet espace qui est en arrière, autour de cette autoroute, cette trémie, on a regardé un peu, on a un peu arpenté et notamment aussi comment on peut se lier au quartier des Alouettes, tout à l'heure on parlait, comment aller au lycée des Pierres Vives et ainsi de suite, et donc assez vite dans les dessins et dans les figures qu'on est arrivé, on s'est dit que pour recoudre ce système-là on va en fait venir fabriquer une frange qui est contiguë au système résidentiel qui préexiste et de faire un dispositif de parc qui soit organisé autour du dispositif routier parce qu'il y a des merlons qui protègent et finalement l'autoroute est à cet endroit-là complètement acceptable et donc de pouvoir, par ce dispositif-là, mettre à distance l'autoroute, avoir le parc et surtout de pouvoir relier, accorder en fait, les Alouettes les Vignes blanches avec cette avenue du Maréchal Juin prolongée. Voilà donc on a

un petit dessin, c'est une première esquisse, ce n'est pas abouti, qu'on a montré et donc on voit les services municipaux que vous connaissez, on voit les maisons individuelles, donc c'est une première esquisse de l'idée d'avoir un dispositif de lanière pour bénéficier du grand dispositif de parc qui serait en fait installé autour de cette trémie où l'autoroute serait complètement imperceptible dans la logique des parcs du 19e comme à Montsouris ou les Buttes de Chaumont où on avait ces grands parcs qui étaient faits, où on a aujourd'hui dans les systèmes urbains dans lequel on a l'infrastructure qui est invisibilisée.

Monsieur de Larouzière : Oui, ce parc c'est aussi un relais, je vous parlais tout à l'heure de la trame de biodiversité du projet donc ça serait aussi un site où on peut faire de la compensation écologique, c'est-à-dire que l'impact écologique du projet sur des zones existantes pourrait être du coup compensé sur ce lieu, en faire un lieu de nature, on pourrait y retrouver du coup peut-être des points d'eau, des bosquets propices à toutes sortes d'animaux, des belvédères pour contempler les horizons parisiens et beaucoup de boisements et l'idée c'est que ce parc soit aussi dans les itinéraires du quotidien c'est-à-dire qu'il soit traversable et notamment qu'on puisse le traverser par la rue des Vignes blanches pour accéder au lycée des Pierres vives. Quelques images de référence, à gauche c'est l'idée de la promenade ludique et sportive dans le parc donc on se promène dans un lieu de nature qui desserre aussi des lieux très ouverts, c'est l'image en bas à en bas à gauche, où on a des grandes pelouses avec appropriables par tout le monde pour jouer dessus, en bas à droite, c'est l'idée du lien entre le l'habitation et le parc et il faut que l'espace privé contribue à la qualité de l'espace public et inversement, donc c'est l'idée que plus on se rapproche plus les logements s'avancent dans le parc plus ils sont en connexion avec la nature et puis peut-être d'avoir un point d'eau, par exemple, ou des espaces plus humides pour développer la biodiversité sur le site.

Monsieur Cottet : Peut-être en guise de synthèse et puis après on va pouvoir échanger. Voilà vous avez le schéma auquel on est arrivé dans cette première étape, il parle de lui-même, c'est-à-dire qu'il est pluriel, il y a une volonté de pouvoir imbriquer un certain nombre de fonctions, c'est un projet qui, Monsieur le Maire tout à l'heure disait Grand Paris aménagement il y a quelques années faisait que des actes de logements, en fait là on vous montre qu'en fait, on fabrique plus un quartier de manière monofonctionnelle aujourd'hui, ce qui est proposé-là c'est un quartier qui à la fois est beaucoup plus mixte dans ses fonctions, on imbrique beaucoup de choses et en même temps qui apporte des solutions au-delà de son périmètre par la façon dont il s'encre, je vous ai parlé des transports en commun tout à l'heure, on vous a parlé du parc et l'idée c'est tout simplement de s'ancrer dans ce réel, dans ce qu'il y a déjà parce qu'en fait on fait avec les contraintes qui deviennent en fait les atouts du projet, voilà donc dans cette première étape on est assez emballé pour le moment de réussir à pouvoir avoir cet équilibre qui commence à se mettre en place.

Madame Levildier : Oui en synthèse en conclusion c'est promis, juste un mot, on ne va pas vous abreuver de chiffres, pour vous redire que le programme prévisionnel bien sûr, vous l'avez compris, il comprend de l'activité et du logements mais il comprend bien sûr tout ce qui peut être commerces, commerces de proximité, les service, les équipements publics qui vont avec, aujourd'hui on est arrivé à un bilan prévisionnel qui est équilibré, qui permet de financer une partie, parce que la ZAC ne peut pas juridiquement financer la totalité, mais peut permettre de financer une partie du diffuseur sur l'A14, qui permet de financer surtout, ce qui est quand même très coûteux aussi dans notre projet, c'est la sécurisation des carrières, la dépollution et tout son traitement, de valoriser bien sûr le foncier public. Et puis un dernier point sur le calendrier tout à fait prévisionnel pour le moment, aujourd'hui on est en train de finaliser tout ce qui est études préalables et on espère si vous en êtes d'accord, bien évidemment, pouvoir lancer la concertation au 2e ou 3e trimestre 2026 bien sûr puisque là on peut plus du tout faire de de concertation, de pouvoir faire évoluer les deux calendriers en même temps c'est-à-dire celui des procédures de la ZAC d'un côté et ceux des procédures liées au diffuseur, on a eu un premier retour positif de l'État mais il y a encore d'autres dossiers qui doivent être réalisés avec le concessionnaire et il faudra forcément mettre en place une déclaration d'utilité publique parce qu'il y a énormément de parcelles privées quand même qui sont très morcelées et du coup on va essayer justement de traiter les enquêtes publiques en même temps, à la fois pour le diffuseur et à la fois pour la ZAC donc ça nous remet encore beaucoup de procédures, je suis désolée Monsieur le Maire, on a beaucoup de réglementations aujourd'hui et on peut espérer avoir des premiers travaux sur site, on espère en 2029-2030. On est aujourd'hui en train d'essayer d'étudier avec des entreprises spécialisées la possibilité d'intervenir en avance sur les carrières, justement sur la sécurisation des carrières, mais bon là pour le moment on est vraiment en train d'expertiser un peu leur proposition.

Monsieur le Maire : Je vous remercie de la présentation. Avant de passer aux questions, je vais juste faire une information tout à fait particulière qui est un tout petit peu urgente parce qu'en fait on est en train de préparer une communication qui n'est pas encore sortie sur le réseaux sociaux en raison de l'extrême chaleur qui persiste dans notre pays et dans notre région donc c'est à destination des parents c'est d'une part, pour qu'ils puissent être rassurer, nous allons maintenir les accueil, au niveau des écoles pour qu'ils puissent aller travailler et d'autre part, il est fortement recommandé qu'ils viennent les chercher au plus tard à 16h30 mais ceux qui ne peuvent pas, bien évidemment les enfants seront gardés dans les écoles concernées. Les parents qui le souhaitent peuvent évidemment garder leurs

enfants à domicile en espérant que la chaleur soit moindre que celle dans les écoles, le service périscolaire reste également ouvert dans des conditions habituelles et donc la fermeture d'une école ne sera décidée qu'en dernier recours pas à l'issue d'une décision qui sera prise en accord avec le rectorat d'académie et puis la sous-préfecture. Voilà, juste je fais une digression rapide mais comme la communication n'est pas encore sortie et qu'en fait la réunion préfectorale a eu lieu à 18h, qu'elle a duré très longtemps les communications qui ont été données dans la journée ne sont pas exactement les mêmes que celles qui ont été données ce soir. L'objectif est de rassurer les parents sur la grande capacité que nous avions à conserver les capacités de d'accueil pour leur permettre d'aller travailler, ce qui est quand même assez essentiel, et d'autre part de pouvoir leur dire que s'ils veulent conserver leurs enfants à domicile, ils le peuvent sans difficulté, et qu'en dernier recours, si vraiment les conditions sont intenables, nous déciderons de fermer les écoles concernées, les centres de loisirs mais de toute manière, a priori, l'objectif étant de faire en sorte que les parents conservent leurs enfants chez eux s'ils le peuvent et s'ils ne le peuvent pas la Ville assumera son rôle d'accueil, voilà merci. Excusez-moi, fin de la transition scolaire, on va pouvoir passer aux questions s'il y en a, est-ce que vous avez des interventions, questions, des observations à faire ?

Monsieur Drougard : Merci alors moi je découvre la présentation je ne sais pas si elle a déjà été faite, si le PowerPoint a été diffusé dans une commission ou une autre donc ce n'est pas forcément facile de réagir à chaud mais quelques remarques. D'abord je pense que c'est très ambitieux 2029/2030, voilà c'est juste une remarque, c'est vous que je regarde, vous avez écrit les dates sur le papier donc maintenant on va espérer que vous y arriverez en tant que Grand Paris Aménagement et avec les portes ouvertes ou entrouvertes auprès de toutes les collectivités ou les différents organismes de l'État. Première remarque ça semble en première approche assez équilibrée effectivement, quelques questions, le nombre d'emplois ciblé, vous n'avez pas parlé, forcément vous avez un chiffre, même une fourchette, il y a des surfaces des mètres carrés.

Monsieur le Maire : C'est compliqué selon la typologie des activités qui s'installent…

Monsieur Drougard : Elles sont déjà un peu ciblées les activités non ? Mais c'est une question.

Monsieur le Maire : Ca me paraît assez éloigné de l'approximation qu'on peut en avoir…

Monsieur Drougard : Mais le nombre d'emploi c'est de la circulation voilà. Deuxième question, le nombre de logements ou le nombre d'habitants ciblés ?

Monsieur le Maire : Le nombre de logements c'était autour d'un millier à peu près.

Monsieur Drougard : D'accord.

Monsieur le Maire : Et donc en fonction de la typologie des logements ce sera autour de 2,5 par logement en moyenne.

Monsieur Drougard : Et de la surface puisque les surfaces sont déjà 78 000 m² donc avec le ratio on doit pouvoir annoncer un nombre d'habitants.

Monsieur le Maire : C'est ce que je viens de vous dire, c'est-à-dire à peu près 2,5 habitants par logement, vous faites le calcul, on arrive à 2 500 habitants.

Monsieur Drougard : D'accord. Vous avez parlé de parking silo alors je ne les ai pas revus après, j'imagine qu'ils sont dans les zones d'activité ou d'emploi, le financement des parkings silo, c'est évidemment beaucoup plus vertueux que des surfaces, les acteurs économiques…

Monsieur Guisseau : Non mais sur un certain nombre de programmes en fait, notamment les parcs PME PMI et cetera, ce qu'on cible c'est l'intervention d'investisseurs immobiliers qui ont l'habitude de travailler sur des formats qui sont des formats de 10, 15, 20 000 m² par unité de programme immobilier et à l'échelle de ces programmes immobiliers, il est bien évident qu'on mutualise le stationnement donc ces investisseurs auront, en quelque sorte, dans leur cahier des charges, la réalisation bien sûr de l'immobilier des stationnements mutualisés. On n'est pas en train de parler de parking silo nécessairement public, on parle de manière de gérer le stationnement à l'intérieur de programmes privés qui sont qui sont plutôt aujourd'hui adressés sur des typologies investisseurs. Si on devait avoir par ailleurs des grands projets d'entreprise s'installant sur des surfaces de 15, 20 000 m², notamment alors on vous montrait les fonciers grand compte ou foncier logistriel par exemple le cahier des charges de la ZAC prévoirait l'obligation auprès de ces entreprises de monter en étage. Alors on sait faire aujourd'hui des structures qui sont plutôt des structures légères, qui sont même des structures démontables, évolutives, réversibles, c'est ça qui nous intéresse en réalité, ce n'est pas de figer dans le béton ou dans le temps des structures qui n'auraient pas de capacité à évoluer c'est au contraire de se dire qu'on est capable de faire évoluer les structures et donc dans le cas de l'implantation d'une grande entreprise, il est bien évident qu'on privilégierait de remplacer les grandes nappes de stationnement à l'horizontale qu'on avait l'habitude de produire par des structures plus ou moins légères, évolutives démontables, ce qu'on appelle parking silo mais en réalité, ça ne sera jamais le 500, 600 places voilà tel qu'on pourrait l'imaginer.

Monsieur Drougard : C'est juste l'équation économique du prix au mètre carré de ces programmes bureau et parking silo qui ne sont pas tout à fait les mêmes que sur les programmes.

Monsieur le Maire : Ah mais ce n'est pas du bureau a priori, justement on va pas créer du bureau à proximité médiate de La Défense ce n'est pas du tout l'objectif.

Monsieur Drougard : Ce sont des PME, c'est du bureau des entreprises au sens large…

Monsieur le Maire : Au sens large…

Monsieur Drougard : J'ai même entendu des entreprises de production…

Monsieur le Maire : Nous avons beaucoup d'entreprises industrielles dans notre agglo.

Monsieur Drougard : Moi je dis juste que c'est vertueux, les parkings silo, vous les qualifiez comme ça, c'est juste en terme de coût après au mètre carré construit. Bon sur le délai, vous avez reparlé de 5 à 8 ans sur la partie entreprise, si vous y arrivez bravo, j'espère, ça me paraît extrêmement court…

Monsieur Guisseau : Pardon je n'ai pas entendu…

Monsieur Drougard : Vous avez parlé, c'est vous-même qui avez parlé, de 5 à 8 ans pour la commercialisation ou le déploiement de l'activité, des activités au sens large…

Monsieur Guisseau : Oui.

Monsieur Drougard : Je dis que c'est très volontariste mais je réagis à chaud. Sur la partie PME PMI le long de ce qu'on va appeler la prolongation de l'avenue du maréchal Juin, vous avez parlé d'accès par l'arrière, faudra juste vérifier que ça fonctionne bien compte tenu du déblayage de la voirie voilà.

Monsieur Guisseau : Oui c'est lié à la taille des parcelles, c'est ce qui était montré tout à l'heure sur les cours logistiques.

Monsieur Drougard : C'est un point qu'il faudra vérifier, ça passe bien mais ça ne paraît pas si évident que ça.

Monsieur Guisseau : Si ça fonctionne sur les tailles de parcelles qu'on a travaillées.

Monsieur Drougard : On n'a pas parlé du tout d'hôtellerie alors en fonction du nombre d'emplois je soulève le sujet, pour attirer des entreprises, l'hôtellerie est parfois… Parce qu'on n'a pas que des PME.

Monsieur le Maire : Alors on a on a Carrières-sur-Seine pour l'instant le plus grand hôtel en nombre de places de la communauté d'agglomération et ce n'est pas facile tous les jours, parce qu'en fait il y a eu la taxe de séjour qui a été fortement augmentée récemment et qui est un handicap assez fort pour les comptes des hôteliers et bien évidemment que si on peut compléter l'offre hôtelière on le fera, à condition que la demande soit présente et qu'on ne mette pas en difficulté l'opérateur déjà présent sur notre territoire.

Monsieur Drougard : Ouais c'est un type d'hôtellerie l'opérateur présent qui ne couvre pas l'ensemble des besoins des entreprises me semble-t-il mais je soulève la question. Vous avez parlé un peu de financement du diffuseur par la ZAC, je crois que c'est l'expression que vous avez utilisé au sens large, quel est le montant estimé ?

Monsieur Guisseau : Il n'y a pas de montant estimé, enfin on connaît à peu près le montant du coût du diffuseur, enfin on a une estimation du montant du coût du diffuseur qui se situe globalement entre 17 et 20 millions d'euros hors taxe. Ce qui est évident et, c'est ce que Véronique Levildier disait tout à l'heure, qui est très important, c'est-à-dire que juridiquement la ZAC ne peut pas abonder le financement du diffuseur car il y a un principe de proportionnalité en droit qui fait que ce qui est généré comme équipement public par les besoins de la ZAC peut être financé par la ZAC, il est bien évident que le demi-diffuseur, son aire d'influence, son aire d'intervention sera bien supérieure à l'aire de la ZAC, ce qui signifie qu'on ne pourra pas abonder à un montant trop significatif le demi-diffuseur par le financement de la ZAC puisque de toute façon la ZAC ne sera pas le seul levier de fonctionnement du demi-diffuseur. Il y a d'ailleurs des échanges qu'on a eus avec le concessionnaire actuel, qui sont des échanges très clairs ,c'est-à-dire que ce qui est prévu aujourd'hui, c'est qu'il y ait un péage sur ce demi-diffuseur, s'il y a des recettes, ça signifie que classiquement, en quelque sorte, dans cette logique de concession autoroutière, celui qui touche les recettes abonde de manière significative le financement de l'infrastructure.

Monsieur Drougard : Une dernière remarque, vous avez parlé du déménagement éventuel du SITRU compte-tenu de l'ancienneté effectivement du site, des fours, de l'usine de traitement de fumées et tout ce qui va avec, ce n'est pas trop surprenant, effectivement plutôt que de le mettre en face et de, j'allais dire, gâcher des terrains pour la vie économique, est-ce que vous allez regarder la possibilité d'un enfouissement dans les zones des carrières pour avoir une usine à la mode d'Issy-les-Moulineaux par exemple ?

Monsieur le Maire : Alors ça c'est le sujet qui va être traité par le bureau d'étude qui va être titulaire du marché qui va être octroyé par le SITRU, donc c'est ce cabinet d'étude qui va travailler sur les différentes options. Pour ce qui est des carrières, vous faites bien d'en parler, c'est un sujet qui est assez complexe, qui s'est même un tant soit peu aggravé ces derniers temps, même plus qu'un peu puisqu'on a assisté à deux phénomènes concomitants très proches dans le temps. D'une part un écroulement de carrière sur la ville de Montesson, juste derrière le site actuel de la zone de grands

équipements, qui était quelque chose qu'on n'ait encore jamais vu aussi récemment et aussi proche de chez nous, la deuxième chose c'est que l'inspection générale des carrières qui a fait une visite récente dans les carrières de la zone de grands équipements a déclaré que le site devenait dangereux et ne souhaitait plus y revenir donc nous avons alerté un peu toutes les autorités autour pour leur demander de prendre en compte ces éléments afin de faire en sorte d'accélérer le phénomène de comblement parce qu'il se trouve qu'avec Grand Paris Aménagement, nous avons rencontré quelques entreprises qui sont intéressées pour pouvoir utiliser le site pour y mettre des terres qui sont le résultat d'excavation de travaux qui ont lieu soit dans le grand Paris soit ailleurs. Et donc il y a des entreprises qui selon les cas et en fonction de l'état des cavités trouvées et à combler sont à même de faire en sorte que ce soit une opération qui soit à coût nul voire même éventuellement légèrement profitable pour ceux qui détiendraient ses sites donc en fait l'objectif dans un court à moyen terme, c'est d'éviter qu'une catastrophe se produise, ce que je rappelle pour ceux qui ne le savent peut-être pas, c'est que malheureusement malgré toutes les précautions d'usage, les panneaux avec des têtes de mort, et un certain nombre de précautions que nous avons prises et que nous continuons de prendre ainsi que les propriétaires privés sur les environs immédiats des accès, d'une part ils ne sont pas tous faciles à obturer, d'autre part les entrées sont régulièrement fracturées et il n'y a pas très longtemps, la police a surpris des dizaines, des centaines de personnes qui s'étaient rendu dans les sous-sols afin d' organiser des raves party et autres soirées, pas forcément dangereuses en soi pour les gens s'ils avaient été à ciel ouvert mais particulièrement dangereuses pour eux-mêmes en cas d'écroulement tout à fait possible des cieux de ses carrières et la capacité à prévenir, à empêcher que ça se reproduise étant assez limitée compte tenu de l'éloignement fort et prononcé par rapport à la rue des entrées en question et de leur visibilité quasi nulle ou même totalement nulle et de la discrétion très forte opérée par ces gens-là quand ils veulent se rendre dans ce type de lieu, le risque est particulièrement prégnant et en fait notre objectif c'est de faire en sorte d'obtenir des pouvoirs publics une aide significative, non pas financière mais de libération peut-être des accès historiques de cette autoroute A14, aujourd'hui qui sont des accès techniques, afin de permettre à des camions d'opérer non pas au travers de nos villes mais par des sorties techniques pour pouvoir procéder, sans tarder, au comblement de ces carrières, il y a quand même 25 hectares à combler, ce n'est pas rien, et donc j'ai saisi non seulement les autorités du département mais également deux ministres dont le ministre de l'intérieur et le ministre des transports pour pouvoir faire en sorte d'obtenir un certain nombre de réponses rapides compte tenu de la dangerosité des lieux et de l'incapacité de la ville de Carrières-sur-Seine à y remédier toute seule, sans une aide logistique et administrative plus qu'une une aide économique puisqu'en fait, comme je le disais, nous avons potentiellement avec GPA trouvé au moins un acteur intéressé pour intervenir, mais pas de manière lointaine mais pour le coup très rapidement, si les accès étaient ouverts. Donc là pour le coup il y a une réponse très précise à ce sujet-là et pour répondre à votre question sur le sujet de mettre l'usine d'incinération à cet endroit-là, c'est une option parmi d'autres, mais il y a aussi une option qui est beaucoup plus proche, de l'autre côté de la départementale, dans un triangle qui pourrait tout à fait accueillir le site du SITRU et j'ajoute tout de même, ce qui est important, c'est que je ne préempte pas le résultat de l'étude parce qu'il n'est pas avéré encore que le site industriel ne pourra pas être reconstruit à l'endroit où il se trouve aujourd'hui.

Monsieur Drougard : Merci

Monsieur Ageitos : Bonsoir à tous tout d'abord voilà, même remarque que Monsieur Drougard nous découvrons en séance cette présentation, vous avez déjà répondu à certaines de mes interrogations suite aux questions de Laurent Drougard, notamment le nombre de logements, la densité et également les présentations sur la partie écologique du projet. J'ai une question très pratique, vous avez évoqué à plusieurs reprises l'avenue du Maréchal Juin et son extension, par rapport à l'avenue du Maréchal Juin que nous connaissons actuellement, quels vont être les aménagements où il n'y a pas du tout d'aménagement de prévu sur l'avenue du Maréchal Juin que nous connaissons actuellement, l'extension voilà, vous l'avez présentée, quelles sont les modifications sur l'avenue du Maréchal Juin l'existante ?

Monsieur de Larouzière : On ne prévoit pas d'intervenir sur l'avenue du Maréchal Juin existante dans le cadre de ce projet, peut-être qu'après il peut y avoir des projets connexes d'articulation, d'harmonisation mais ça ne fait pas partie de la réflexion, ça ne fait pas partie du périmètre, on va dire opérationnel, de ce qu'on fait.

Monsieur Ageitos : D''accord donc aucune modification…

Monsieur de Larouzière : Par contre l'avenue du Maréchal Juin prolongée, alors l'avenue du maréchal aujourd'hui elle est très large elle fait plus de 30 m de large, l'idée c'est plutôt de la réduire un peu progressivement pour avoir un gabarit moins extensif mais malgré tout assez arboré, donc on est parti sur un gabarit de mémoire une vingtaine de mètres de large ce qui est une rue confortable et arborée.

Monsieur Ageitos : D'accord sur l'extension…

Monsieur de Larouzière : Oui, sur l'extension, sur la prolongation donc toute la partie en pointiller.

Monsieur Ageitos : Écoutez merci.

Monsieur de Larouzière : Et ce gabarit de 20 m, il permet de loger de la voirie, des pistes cyclables, des trottoirs, du stationnement et également une bande plantée assez large qui peut être mutable éventuellement en terrasse de restaurant ou de café, s'il y en a qui s'installe là-dedans, ou simplement en espace de verdure qui accompagne les déplacements et qui crée aussi un filtre visuel entre les nouveaux logements et les logements existants pour atténuer l'impact des nouveaux arrivants, des vis-à-vis. Merci.

Monsieur Fiault : Pareillement, merci pour cette présentation très complète et c'est difficile de réagir à chaud, on la découvre en complément vous avez parlé dans la méthode avoir consulter différentes parties prenantes, je voulais savoir, si même si le chemin d'autorisation et cetera sera très long, est-ce qu'il y a encore des zones d'ombre, je pense par exemple à l'aspect paysager depuis la terrasse de Saint-Germain, des choses comme ça ? Est-ce qu'il peut y avoir des blocages de certains ?

Monsieur de Larouzière : Il y a des zones qui sont encore en étude, on est vraiment au tout début, donc il y a encore plein de personnes à aller voir, c'est sûr…

Madame Levildier : Une précision, c'est vrai que vous voyez, la réflexion elle est quand même déjà pas mal aboutie néanmoins, on en est qu'à une phase aujourd'hui de ce qu'on a appelé scénario. On a travaillé sur différents scénaris avec la Ville et avec la Communauté d'agglomération, c'est celui qu'on vous présente ce soir qui nous a paru le plus satisfaisant à plein de points de vue. Ensuite on va passer à une phase de plan guide puis après vraiment on va rentrer dans le projet, parce que vous avez vu, à cette échelle-là on a pratiquement 90 hectares qui sont résumés sur pratiquement un timbre-poste. Donc oui, il y a bien sûr beaucoup d'autres phases d'étude mais bon, vous parlez de zone d'ombre, mais enfin oui, il y a quand même encore pas mal de travail à réaliser, de validation bien sûr, au fur et à mesure.

Monsieur Fiault : Merci et enfin ça ne vous étonnera pas, qui mérite d'être peut-être plus expliqué, c'est l'ouverture donc de l'A14. Vous avez listé les avantages donc on qu'on connaissait déjà, dans les inconvénients, il y a deux aspects déjà ce qu'on peut appeler l'effet rebond, les valeurs des nouveaux logements sans aucun doute commercialisés par les acteurs privés avec comme avantage la proximité routière donc ce sera, si on n'y prête pas attention, un quartier qui sera probablement plus motorisé que le reste de la boucle et d'autre part, certainement ça relâchera la pression sur les deux ponts que vous avez cités, tant mieux pour les communes concernées, par contre ça va jouer le rôle d'aimant de notre commune. Est-ce que les impacts, je sais bien qu'ils seront étudiés en détail après, mais les impacts sur les voiries, typiquement à la garde Houilles, si les flux s'inversent et vont vers ce point d'attraction, voilà. Effet rebond et point d'attraction, c'est deux aspects négatifs qu'il faudrait peut-être expliquer et surtout bien traiter.

Monsieur le Maire : Alors si vous me permettez déjà pour commencer, concernant l'effet d'aimant dont vous parlez serait plutôt la répulsion que l'attractivité parce qu'en fait notre centre aujourd'hui il est traversé par un nombre de personnes considérables, tous les jours, je pense que personne ne peut en douter, que ça soit en venant de Bezons, d'Argenteuil ou d'ailleurs, sur les bords de Seine ou en venant de Houilles ou d'autres villes voisines pour aller jusqu'au pont de Chatou ou au pont de Bezons, comme on est dans une ville qui permet d'atteindre l'autre pont et on est donc devenu une ville traversante, ça je pense que ça n'a échappé à personne, il suffit d'ailleurs de regarder la rapidité à laquelle certains traversent la ville le matin et qui ne sont pas du tout de notre ville, qui font d'ailleurs l'objet de discussion lors de comité de quartier sur notamment la descente depuis la D321 pour aller en bord de Seine et cetera. C'est un sujet qui s'en revient régulièrement dans les comités de quartier, sur le fait que la police municipale arrête régulièrement des contrevenants dont beaucoup sont issus des villes voisines parce que justement ils vont très vite rejoindre les ponts et bien toutes ces personnes-là à partir du moment où vous aurez eu à la fois une neutralisation de la RD 321 qui sera redevenue une voirie communale parce qu'elle sera déclassée avec la création du barreau de raccordement et qu'en plus de ça vous aurez une ouverture de l'autoroute A14, vous aurez justement un contournement de notre ville, exactement l'inverse de ce que vous décrivez, c'est-à-dire que ne viendront traverser les artères principales de notre commune que les personnes qui ont vraiment besoin d'y aller, pour ne pas aller ailleurs, parce que pour aller ailleurs, elles auront la possibilité de le faire de manière beaucoup plus efficace et directe. Depuis le début, tout le monde est à peu près d'accord sur le fait que ça va être un moyen de respiration importante et puis de reprendre en même temps la conduite de la rénovation du vieux bourg et de la RD 321 fait partie de ce centre historique de la commune de manière évidente. Regardez dans quel état sont les trottoirs et quel espace il laisse aux mamans avec des poussettes, aux gens qui sont en vélo dans une route bondée où des bus se croise enfin c'est quand même loin d'être idéal et si on n'a pas eu de catastrophe jusqu'à présent, c'est quand même un miracle. Donc force est de constater que le jour où on aura une route en sens unique apaisée, plus personne ne passera par-là sauf à avoir besoin de rentrer directement dans notre ville, ce qui est une très bonne nouvelle et donc en fait, pour moi, c'est plutôt la répulsion que l'attractivité voyez-vous, mais les gens qui pourraient venir d'ailleurs seraient des gens qui justement traversent notre ville pour pouvoir aller au pont de Bezons ou au pont de Chatou pour précisément récupérer le l'autoroute A86 qui permet d'aller sur l'A14 donc tous ces schémas routiers quotidiens que le nombre de personnes empruntent pour pouvoir se retrouver à un endroit où ils

sont passés très proches sans l'avoir vu et sans avoir pu l'emprunter et ben ils pourront y aller directement, ça va être une nuisance significative en moins et puis de toute manière, rappelez-vous qu'on a quand même essayé de faire en sorte d'améliorer les dessertes tous azimut en matière de transports doux, il va y avoir le réseau vélo Île-de-France qui va permettre d'avoir une démarche rectiligne pour traverser la Seine et aller dans les Hauts-de-Seine en vélo et plus loin à Paris avec une descente directe depuis la gare de Houilles, ce qui concerne les ovillois, les carrillons et d'autres personnes de ville ailleurs, donc en fait c'est un ensemble, ce n'est pas une opposition entre ceux qui sont à pied, en vélo et en voiture mais force est de constater qu'on ne va pas supprimer la voiture demain matin, que ce n'est pas parce qu'il y aurait une ouverture autoroutière que tout d'un coup il y aurait des forcenés de la bagnole qui vont se précipiter sur les logements qui seraient construits ça n'a pas de sens, ils vont surtout, ce n'est peut-être pas votre cas, mais en tout cas moi j'ai rencontré tous ceux qui viennent d'arriver, enfin une bonne partie de ceux qui sont arrivés quartier du printemps, je peux vous dire que c'est pas la proximité de telle ou telle autoroute qui les a fait venir ou pas, c'est un certain nombre de choses qui sont plus liées au cadre de vie qu'à la proximité de ce genre de choses donc vraiment je pense qu'il faut arrêter les caricatures inutiles dans ce débat, de toute manière, déjà cette opération d'aménagement a été prévue telle que à l'époque, depuis la densification s'est renforcée et non seulement elle s'est renforcée mais elle ne s'est pas renforcée principalement à Carrières-sur-Seine, elle s'est surtout renforcée dans les villes voisines, je vous rappelle quand même qu'on est entouré des trois villes les plus denses des Yvelines ,ce qui n'est pas rien, 3e ville la plus dense du Val d'Oise et qu'à l'arrivée ces villes ont une croissance démographique infiniment supérieure à la nôtre et il continue d'en avoir, tout à l'heure je parlais des constructions prévues à Montesson, elles sont largement supérieures dans les orientations d'aménagement de la ville que celles que nous prévoyons dans cette ZAC et elles ne sont pas toutes prévues à proximité de notre ville, il y en aux différents endroits la ville de Montesson est vaste mais on continue à avoir des besoins de construction de logements pour faire face à la demande de logements donc ça, on ne peut pas imaginer que ça va s'arrêter donc ça veut dire plus de population et les usages seront juxtaposés et on aura aussi, grâce à cette possibilité d'avoir de l'activité économique, autre chose que du tartinage de logements, se retrouver avec, pour équilibrer l'opération, non pas 1 000 ou 1 100 logements mais le double ou le triple et à l'arrivée encore plus de monde dans un univers totalement congestionné où on aura voulu, pour des raisons totalement idéologiques, ne pas ouvrir quelque chose qui était prévu pour être ouvert à l'époque déjà où il y avait beaucoup moins de population qu'aujourd'hui donc il faut être très raisonnable surtout qu'en plus, tout à l'heure ça a été rappelé, la raison pour laquelle cette opération ne s'est pas faite plus tôt, elle est parfaitement légitime et je la connais pour y avoir participé, c'est qu'en fait nous craignions tous à l'époque, je le rappelle parce que c'était ça le point de départ, qu'en cas d'ouverture de l'autoroute A14 dans le cas d'une deuxième tranche, faute de maîtrise foncière de la plaine de Montesson, il y est une urbanisation forcenée très fortement orientée par l'État, de la même manière qu'on a eu Melun-Sénard Cergy Pontoise et d'autres, et qu'en fait ça faisait rêver, enfin rêver ou saliver, un certain nombre d'acteurs publics, à partir du moment où vous avez trois zones d'agriculture protégée qui ont été votées en Conseil communautaire d'une part, dans les trois villes concernées de Sartrouville, Montesson et Carrières-sur-Seine pour les deux zones agricoles de Carrières-sur-Seine, c'est-à-dire celle de la plaine sur l'eau et celle qu'on partage avec la ville de Montesson, que ceci a été validé par le Préfet, que ça a été intégré dans le schéma directeur d'Île-de-France voté, comme ça a été rappelé tout à l'heure, il y a très peu de temps, autant dire que maintenant on a terminé le processus de défense d'un territoire au motif qu'il serait menacé par l'urbanisation et d'ailleurs, je renvoie à ceux qui pourraient avoir un doute sur le sujet, sur le fait que s'il y avait véritablement un risque particulier que ça soit que ça devienne demain une urbanisation très importante, les villes de Sartrouville et Montesson qui ont présidé à la construction de la déviation, donc ce n'est pas la ville de Carrières-sur-Seine, de la déviation qui traverse toute la plaine, n'auraient pas réalisé puisqu'en l'occurrence elle partage avec nous les problématiques de cette même plaine, donc maintenant je pense qu'il faut dire la vérité aux gens, il y a eu une forme d'attentisme légitime de manière à faire en sorte que nos moyens de défense soient mis en œuvre et reconnus par l'État, c'est le cas maintenant, l'immobilisme ce n'est pas une solution pour la vie entière donc il faut avancer, développer de l'activité économique parce qu'il y a un vrai besoin au niveau local et quand je parle de local, je ne parle surtout pas de Carrières-sur-Seine même s'il y a des entreprises qui sont concernées, mais je parle de l'ensemble des villes de l'agglo et puis parce que du coup ça nous permet d'avoir une vraie attractivité, de nous sortir de cette problématique d'être une ville de transit permanente et de terminer notre ville qui est en ce dans certains endroits une espèce de jungle absolument difforme et à la vue de tous, qui est quand même particulièrement moche et qu'il faut à moment achever et c'est la raison pour laquelle on vous présente, comme nous nous étions engagés, ce projet qui n'est comme Monsieur Drougard l'a dit tout à l'heure loin d'être terminé puisqu'en fait bien évidemment que l'équipe municipale qui sera en place en 2026 aura tout loisir éventuellement d'en modifier certains aspects s'il le souhaitent mais en tout cas je doute fortement qu'on s'éloigne très nettement de ce sur quoi nous avons travaillé parce qu'en fait on a travaillé sans dogmatisme aucun, l'objectif qui nous guide ça reste et ça restera toujours le cadre de vie carrillon, sauf que le nord de la ville il est complètement moche et laid, c'est une espèce de no man's land complet et qu'à un moment

donné, avec des points de névralgiques importants comme cette zone de grands équipements truffée de carrières et qu'à un moment donné il faut essayer de faire autre chose que de laisser des gens sans droit ni titre s'installer, parce qu'ils sont de plus en plus nombreux, sinon c'est ça aussi le risque pour la population carrillonne, c'est que faute d'avoir des projets et bien il y en a d'autres qui en auront pour vous et c'est aussi un danger. Il faut avancer et vous avez remarqué puisque, vous êtes aussi sensible que nous, je suppose, à l'environnement que dans cette opération il y a quand même un parc de 5 hectares qui est au nord de la commune, que nous mettons devant vos yeux ce soir, qui est un rééquilibrage aussi des espaces verts de la commune à proximité immédiate du quartier des Alouettes et à proximité immédiate de là où il y aura un peu plus de logements demain et là où il n'y a pas effectivement de parc important puisqu'en fait le premier c'est celui de la Mairie en bord de Seine, l'autre est aussi en bord de Seine mais à l'opposé du côté de Bezons et là, avec une forme de triangulation, on arrive à avoir une répartition homogène des espaces verts qui permettent à chacun de pouvoir vivre dans un univers où à proximité de chez lui, dans une ville qui ne fait que 5 km², on a la possibilité d'aller se balader, d'aller courir, de trouver de la verdure et ça c'était quand même un élément qui était pour nous très important au-delà du même de la restitution d'une partie des terres à l'activité agricole.

Monsieur Fiault : Merci. Je pense qu'on est d'accord dans la plupart des grandes lignes effectivement le fait que le centre-ville, enfin le vieux Carrières, puisse être pacifié on en a pas parlé ici depuis longtemps et c'est effectivement un avantage, il n'empêche que donc ce n'est pas du tout de manière très pragmatique je pose la question de contrecarrer les effets néfastes parce qu'il y a forcément des effets néfastes à cette ouverture et de prendre le plus grand soin donc d'une part, comme j'ai dit, de d'éviter que les nouveaux logements soient un aimant automobiliste c'est évident que ça dans la commercialisation ça le sera il me semble même qu'au printemps on a même vu passer des flyers avec bientôt l'autoroute à proximité donc c'est évident qu'ils vont se jeter sur cet argument…

Monsieur le Maire : Je n'ai jamais vu ce dont vous parlez, je vous invite à m'en donner un ça m'intéresse beaucoup…

Monsieur Fiault : Il y en a aussi dans les agences et donc je pense que l'équipe a l'air de prendre ma question au sérieux, effectivement c'est d'orienter la typologie des futurs logements pour, au maximum, permettre mais aussi dissuader l'utilisation massive de la voiture par les nouveaux habitants, c'est quelque chose qui me semble important, et après sur l'augmentation de l'effet aimant, l'augmentation de la circulation, je ne parle évidemment pas du centre qui va être pacifié mais de la départementale qui relie Houilles à Montesson, qui va être de bien meilleure qualité mais certainement aussi beaucoup plus empruntée donc c'est voilà ce n'est pas du tout d'idéologie, c'est deux points d'attention que je souhaite apporter à l'équipe qui étudie le dossier.

Monsieur le Maire : Sur le dernier point je ne peux que vous rejoindre d'ailleurs j'en ai discuté encore très récemment avec la Maire de Montesson qui est très intéressée pour que ce boulevard urbain soit autre chose que ce qu'il est aujourd'hui c'est-à-dire une route de très mauvaise qualité, sans trottoir et sans capacité de s'y mouvoir à vélo et nous nous y sommes très intéressés parce c'est une couture urbaine essentielle et demain si elle permet à toutes et à tous qui sont à proximité de pouvoir se rendre à la gare voir au-delà en descendant vers la Seine, de traverser la Seine, bien sûr que ça sera une réussite, d'ailleurs vous avez donc bien remarqué que c'est traité dans le projet et c'est traité dans le projet alors que c'est ça aurait pu être déjà traité par le Département lui-même, n'est-ce pas ?

Monsieur Ageitos : Monsieur de Bourrousse juste une dernière remarque au cours des 18 dernières années vous n'avez pas toujours eu la même position quant à l'ouverture de la 14 alors voilà, votre position a parfois été fluctuante mais c'était juste une remarque Monsieur de Bourrousse.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si vous avez écouté ce que je viens de dire juste avant ?

Monsieur Ageitos : Si si j'ai très bien écouté.

Monsieur le Maire : Et vous avez entendu la raison pour laquelle j'avais changé d'avis ?

Monsieur Ageitos : Euh oui tout à fait

Monsieur le Maire : Vous comprenez la nuance qu'il y a entre une incertitude totale sur le devenir de terres arables qui représentent plusieurs centaines d'hectares et qui sont vraiment particulièrement vulnérables à la prédation entre guillemets de l'État, pour y faire du logements et éventuellement une ville nouvelle parce qu'il y avait de la place et le fait de traiter le sujet, d'y apporter une solution a priori définitive, validée par les plus hautes instances du pays et dans les schémas directeurs qui sont supracommunaux, c'est-à-dire le SDRIF, à un moment donné l'objectif que je poursuivais ce n'était pas du tout d'être opposé à une autoroute ou être pour ou être compte, c'était d'être opposé à la dégradation du cadre de vie des carrillons par l'installation d'une ville nouvelle à proximité immédiate. Ça je pense qu'a priori, ça n'intéressait pas grand monde. Tant qu'on n'avait pas de certitude sur le devenir de ces terres, on pouvait légitimement s'interroger sur la suite qui serait donnée par les pouvoirs publics, vous savez qu'en réalité, il y a un certain nombre de choses tant qu'elles ne sont pas inscrites dans le marbre avec de véritables certitudes, il reste des ambiguïtés et que ces ambigüités, l'État peut les lever à votre détriment donc maintenant qu'on a quelque chose de solide en face de nous, qui est inscrit dans un

schéma régional, qui après avoir été inscrit dans les PLU des villes concernées, on peut se permettre de dire OK, donc maintenant, une fois qu'on a sanctuarisé les terres agricoles, passons à la phase d'après, la phase d'aménagement, parce qu'en fait dans cette histoire, on ne pouvait pas non plus considérer qu'on allait laisser le nord de la ville dans un état de dépotoir approximatif pendant encore quelques décennies donc c'est plutôt une assez bonne nouvelle d'avoir pu faire progresser les schémas administratifs et urbanistiques de telle manière à pouvoir fonder l'aménagement qu'on vous présente ce soir, sur des piliers solides, ces piliers solides Madame Levildier les a rappelés tout à l'heure, c'est ces ZAP et sans ces ZAP, on ne pourrait pas se permettre d'avoir une position aussi ferme sur l'ouverture d'un demi-diffuseur, en fait je me le permettrai pas parce qu'en fait je considère, peut-être à tort vous allez me dire, qu'une fois que les choses sont inscrites dans des schémas directeurs supracommunaux et qu'en fait ça a été reconnu et signé par les préfets ça a une certaine valeur, auparavant nous n'avions pas ce genre d'éléments, on avait même un très grand point d'interrogation et vous savez que l'État quand il y a des incertitudes, souvent il s'engouffre dedans et il peut vous imposer un certain nombre de choses, une fois que ça a disparu, c'était il y a quelques années, et bien on pouvait légitimement se dire qu'on avait un cadre clair et ouvert permettant de se projeter, auparavant nous ne l'avions pas, donc on était dans une posture défensive si vous voulez, une posture défensive une fois qu'on a établi le cadre et les règles du jeu, on peut se permettre de passer à une phase de planification et offensive ce qui est quand même plus réjouissant pour l'état d'esprit et pour les carrillons d'imaginer que demain leur ville va se développer au nord avec des projets intéressants, donc je ne suis pas fluctuant Monsieur Ageitos, je solidifie les termes du contrat avant de passer à la phase d'après parce que je ne tiens pas à mettre notre ville en risque, notre cadre de vie, le vôtre, à tous ici, des carrillons qui nous écoutent et parce que c'est ce qui nous est le plus cher.

Monsieur Fiault : Oui vous avez mentionné à plusieurs reprises le SDRIF qui est effectivement tout frais, plusieurs remarques donc sur l'occupation des sols, les activités effectivement vous avez veillé à ce que figure dans le SDRIF les différentes activités qui sont souhaitées par contre l'ouverture de l'échangeur ne figure pas dedans, même s'il y a des phrases un petit peu subtiles pour suggérer que Carrières est proche de La Défense, alors je ne dis pas que ça remet en cause sa réalisation, simplement que c'est une patate chaude et que le débat n'a jamais eu lieu et en particulier pas dans ce cadre-là, pas dans le cadre du SDRIF donc ce n'est pas gravé dans le marbre du tout au niveau des documents qui ont été soumis à l'avis du public et d'ailleurs au niveau de l'agglo, le SDRIF a été, on va dire, il y a eu une petite pirouette pour que la consultation soit la plus légère possible donc voilà. Le SDRIF ne dit pas qu'il ne peut pas y avoir d'échangeur mais c'est un débat qui n'a pas eu lieu parce que c'est une patate chaude qui dure depuis des années et ça n'a pas été soumis au débat public jusqu'ici.

Monsieur le Maire : Moi je n'ai pas le sentiment que c'est une patate chaude, peut-être que ça vous brûle les doigts mais pas les miens. Je considère que c'est une étape nécessaire de l'aménagement de notre ville et encore une fois, pour reprendre ce que je disais tout à l'heure, c'est que l'attentisme et l'immobilisme ne sont pas des vertus, ce sont des handicaps pour le développement de notre pays pour le développement de nos villes. Soit vous considérez qu'un danger légitime de transgression de ce qui a été voté par les élus du peuple et confirmé par le Préfet, confirmé dans le SDRIF, auquel cas c'est intéressant à connaître, soit il faut considérer qu'on peut s'appuyer sur des décisions qui ont été entérinées, validées à différents niveaux et au plus haut niveau de l'État, à ce moment-là on peut avancer sereinement, maintenant l'immobilisme, encore une fois, ce n'est pas une option, on voit très bien que dans notre pays à force d'attendre et de ne rien faire on est dépassé par les autres, nous on n'a rien à gagner à attendre encore pour aménager ces endroits. Je tiens à rappeler quand même que parmi les acteurs qui sont les plus impatients de pouvoir intervenir dans cette zone, c'est ni vous ni moi je pense, ce sont les entreprises de notre secteur qui en fait faute de voir les pouvoirs publics être capables de répondre à leurs besoins et les politiques totalement velléitaires sur des sujets essentiels peuvent se lasser, c'est loin d'être une option qu'on peut rejeter, d'ailleurs certains sont déjà partis, on a déjà connu un certain nombre de départs dans notre agglomération d'entreprises de taille importantes, pas forcément compensés ce qui est un vrai sujet, donc à un moment donné il ne faut pas oublier que même au sein de notre pays, au sein de notre région, nous sommes aussi en compétition avec d'autres pour démontrer notre attractivité. Notre attractivité ce n'est pas seulement de construire des logements, c'est aussi de faire en sorte de pouvoir y faire venir des entreprises et quand on a une situation aussi favorable que la nôtre, que celle qu'aujourd'hui à proximité, comme ça a déjà été rappelé, de La Défense, un jet de pierre du pont de Neuilly et de Paris, qu'on a autant de gens qui souhaitent se développer économiquement parce qu'ils veulent développer leur entreprise ici, voire même les rapatrier parce qu'ils habitent dans l'Ouest parisien, que leur entreprise est dans le sud, dans l'est, au nord ou ailleurs, à un moment donné, il ne faut pas rater le coche longtemps parce que sinon vous allez rater toutes les opportunités et même vous allez dissuader ceux qui étaient ici de s'y développer et ils vont partir donc je pense qu'il faut véritablement que vous ayez ça à l'esprit parce que vous participez au Conseil communautaire, donc vous êtes informé directement ou indirectement de la réalité économique de notre territoire, c'est-à-dire du fait qu'il est loin d'être aujourd'hui le territoire le plus attractif qui est pour les entreprises faute de lieu pour les accueillir et ça c'est absolument gênant et c'est même plus

qu'un talon d'Achille et il faut remédier, sans trop tarder, et nous sommes, c'est un hasard, très franchement la zone de grands équipements elle pourrait être amenée à être à Montesson ou ailleurs, et le reste aussi, donc on a un potentiel foncier important à utiliser avec le plus d'efficacité possible et le plus d'efficacité possible, dans notre esprit, ça n'est pas de n'y mettre que du logements et c'est de répondre à des besoins avec en plus de ça, et ce n'est pas de notre fait, on n'a pas choisi nous, d'être traversé par l'autoroute A14, elle est là, donc c'est un effet d'aubaine pour ceux qui peuvent s'y brancher, pas forcément comme habitant comme vous le disiez, en revanche, oui, vous avez raison, c'est un branchement essentiel pour des entreprises, là pour le coup je ne vous dirai jamais le contraire, vous avez parfaitement raison parce que je dirais même l'inverse, c'est que s'il n'y avait pas de diffuseur, demain la capacité à attirer des entreprises à cet endroit-là serait très faible parce qu'en fait, pour faire venir des fournisseurs, des clients ou autres et facilement avec une vraie distribution commode pour faire des trajets qui seront longs et bien vous n'auriez pas cette attractivité, on la perdrait automatiquement et je pense que ça, je le dis de manière très personnelle, mais je pense que Grand Paris Aménagement aurait facilité à confirmer ce que je viens de dire et je n'invente rien, je n'ai pas découvert l'eau chaude là monsieur, c'est juste une évidence quand vous prenez une carte un peu spatiale, vous regardez un peu comment vous situez le pseudo diffuseur et où seraient les zones d'aménagement économique c'est tellement évident l'A14, l'A86, l'A1, l'A15, enfin voilà, et là oui vous avez raison, mais pour l'activité économique pas pour le logement.

Monsieur Fiault : On est grandement d'accord, par contre sur la patate chaude je le maintiens, par exemple il n'y a pas que le SDRIF, il y a aussi le projet de territoire de l'agglo qui pareil à demi-mot suggère que ce serait possible mais n'a jamais proposé ou soumis au débat le fait de l'ouvrir. Ça n'enlève pas du tout ce que vous avez voulu démontrer, il n'empêche qu'au niveau des documents qui orientent au niveau supracommunal, l'aménagement du territoire c'est une question qui a toujours été mise de côté parce qu'elle est sensible et on la concrétise seulement ce soir.

Monsieur le Maire : Alors non, mais je vais vous expliquer pourquoi, parce qu'en fait on vous a quand même expliqué, depuis le début qu'il y a trois acteurs qui président aux destinés de cette opération, la Communauté d'agglomération, Grand Paris aménagement et la ville de Carrières-sur-Seine, croyez-moi bien que si jamais ce que nous vous présentons ce soir était quelque chose qui soit inopérant et totalement contradictoire avec les orientations de l'agglo, sachant qu'Anaïs Veras, Directrice générale de l'agglo, régulièrement à toutes ces réunions et qu'en fait on travaille tous ensemble, fatalement je n'aurais pas pu vous la présenter ce soir, donc en fait l'agglomération de Saint-Germain Boucle de Seine n'a pas été raccrochée par une opération de passe-passe que j'aurais réussi avant-hier soir pour vous présenter ça aujourd'hui, l'opération dont on dont on vous parle elle est le fruit de concertation et de travail de ces trois acteurs depuis des années. Je tiens à le dire, à l'exprimer fortement, parce que ici autour de la table, ceux qui ont participé à ces réunions pourraient reconnaître facilement, les personnes de l'agglomération qui ont participé à toutes ces réunions donc ça n'est pas du tout un fantasme de ma part, l'agglomération est bien évidemment au cœur du développement de cette opération…. Ah mais ça c'est autre chose, ce n'est pas public, ça n'est pas passé en commission d'aménagement, je vous le présente ce soir, j'en parle avec la Maire de Montesson parce qu'elle est bien évidemment concernée et comme de toute manière ça a été rappelé tout à l'heure, il y a une échéance électorale en mars 2026, c'est ensuite que les choses continueront à avancer et bien évidemment il y a encore des choses qui peuvent être amendées mais le l'objectif de ce soir c'est avant tout de rendre compte aux élus, rendre compte à la population, du travail qui a été qui a été fait et du niveau d'achèvement où nous nous trouvons à 9 mois des élections parce que sinon on va peut-être nous dire qu'on a pas fait grand-chose, qu'en fait c'est ça reste complètement dans les limbes et qu'il y a absolument rien de d'abouti, aujourd'hui vous avez la démonstration qu'il a un certain nombre de gens qui travaillent d'une manière très efficace et très avancé sur ce sujet et il vous a été présenté un schéma qui quand même dessine assez fortement ce que serait la ville de Carrières-sur-Seine une fois que cette opération sera terminée avec les projections de coutures urbaines, de parcs, d'espaces verts, d'activités économiques, de logement dans leurs différentes typologies, ce n'est pas un travail qui s'est fait en 3 jours.

Monsieur Ageitos : Monsieur de Bourrousse j'ai une dernière demande, pourriez-vous nous faire parvenir cette présentation ?

Monsieur le Maire : Pas de problème, elle sera publique.

Monsieur Ageitos : D'accord merci.

Monsieur le Maire : Mais c'est un sujet qui nécessite qu'il soit pris en tant que tel, pas d'extrapolation, ça ouvre pas demain matin, comme d'ailleurs Monsieur Drougard l'a rappelé. Est-ce qu'il y a d'autres questions, observation avant que nous libérions nos visiteurs ? Je vais les raccompagner et je vous demande un petit instant une suspension de séance de 2 minutes et je reviens tout de suite.

Le Maire rend compte des décisions.

D-2025-015	23/01/2025	SIGNATURE D'UN CONTRAT AUTORISANT LA PROJECTION DU DESSIN ANIMÉ "MIGRATION" AVEC LA SOCIÉTÉ SWANK FILM DISTRIBUTION
D-2025-016	30/01/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA FERME À RIANT + CLÉS DU SITE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "GROUPE SOS TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET TERRITORIES" LES MARDI 11/02, 04, 11 ET 18/03
D-2025-017	30/01/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION J 122 À MADAME RICHER POUR 15 ANS
D-2025-018	31/01/2025	CONVENTION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT ENTRE LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (P.R.E) ET L'ASSOCIATION "COUP DE POUCE"
D-2025-019		NUMERO PRIS PUIS ANNULÉ
D-2025-020	11/02/2025	ACCORD-CADRE RELATIF À LA LOCATION ET LA MAINTENANCE DES PHOTOCOPIEURS DE LA VILLE DE CARRIÈRES-SUR-SEINE
D-2025-021	13/02/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "ÉCOLE DES BORDS DE SEINE" DU LUNDI 3 AU DIMANCHE 16 MARS 2025
D-2025-022	17/02/2025	AUTORISATION DE VIREMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE N° 4 BUDGET VILLE 2024
D-2025-023	18/02/2025	ACHAT DE LA CONCESSION B 258 À MADAME ARSIC MILICA POUR 15 ANS
D-2025-024	19/02/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REMISE DES CLÉS DE LA MAISON DES SPORTIFS (AMANDIERS) AVEC L'ASSOCIATION UNION SPORTIVE DE CARRIERES
D-2025-025		NUMERO PRIS PUIS ANNULÉ
D-2025-026	25/02/2025	PRIMOSÉCURITÉ : CONTRAT DE MAINTENANCE DES ALARMES INTRUSIONS
D-2025-027		NUMERO PRIS PUIS ANNULÉ
D-2025-028	03/03/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION À 144 A MADAME VARLET
D-2025-029	03/03/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION K 16 À MME SECRETAIN
D-2025-030	03/03/2025	ÉCHANGE DE LA CONCESSION M 63 À LA CONCESSION B 298 À MONSIEUR CHAMINADE DAMIEN
D-2025-031	04/03/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU LAVOIR AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "ARTS 78 - PEINDRE À CARRIÈRES-SUR-SEINE" DU LUNDI 17 AU DIMANCHE 30 MARS 2025
D-2025-032	04/03/2025	AUTORISATION D'ABONNEMENT À ULYS TÉLÉPEAGE POUR LA POLICE MUNICIPALE
D-2025-033	06/03/2025	MARCHE RELATIF AUX PRESTATIONS DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DE DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX DE CARRIÈRES-SUR-SEINE

D-2025-034	06/03/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION L 20 À MONSIEUR MASER DAVID 30 ANS
D-2025-035	06/03/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION E 244 À MADAME MORAIN CORINNE 30 ANS
D-2025-036	06/03/2025	RENOUVELLEMENT DE LA CONCESSION L 23 À MME FAYE MONIQUE POUR 30 ANS
D-2025-037	06/03/2025	ACHAT DE LA CONCESSION CP 115 À MME JOUAN MARIE-CHRISTINE
D-2025-038	10/03/2025	SIGNATURE DU CONTRAT DE MAINTENANCE SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE
D-2025-039	11/03/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC L'ADIE
D-2025-040	11/03/2025	SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LE PRE ET L'ASSOCIATION ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE
D-2025-041	11/03/2025	SIGNATURE D'UN CONTRAT AUTORISANT LA PROJECTION DU DESSIN ANIMÉ "LES TOUROUGES ET LES TOUBLEUS" AVEC LA SOCIÉTÉ ADAV PROJECTIONS.

Interventions

Monsieur Ageitos: J'avais une question sur la décision D-2025-049 concernant le contrat d'assurance de la flotte automobile et risques annexes à la commune de Carrières-sur-Seine, est-ce qu'on pourrait nous communiquer le parc, le nombre de véhicules assurés et puis les risques annexes qu'est-ce qui est sous-entendu par ces risques annexes voilà c'était une première question. La deuxième question vous nous aviez expliqué que c'était très difficile de trouver un assureur et que donc vous aviez retenu la proposition d'un assureur norvégien, permettez-moi quand même de faire une remarque, le marché français de l'assurance est très riche et c'est vrai qu'il y a aussi des grands acteurs européens notamment allemand ou italiens, je ne vais pas citer les noms des compagnies mais beaucoup les connaissent, ce sont des noms qui sont mondialement connus, et c'est vrai que cet acteur en particulier n'est pas connu sur le marché donc voilà c'était les questions et les remarques que je souhaitais formuler sur cette décision.

Monsieur le Maire : Alors Carlos Andrade va vous répondre, et d'ailleurs c'est tellement facile de trouver un assureur que celui qui était en charge de l'assurance des bâtiments publics nous a envoyé une lettre de reconduction du contrat en multipliant par 5 le prix au mètre carré mon cher Monsieur Ageitos, par 5, donc si il avait conscience d'un marché très performant, très concurrentiel au niveau des collectivités locales et tel que, il est de beaucoup de chance ou un risque élevé plutôt de perdre le marché en pratiquant un tel tarif exorbitant, il ne l'aurait pas fait voyez-vous ?

Monsieur Andrade : Petite précision il y a beaucoup d'assureurs en France mais il y en a très peu qui assurent les collectivités locales Monsieur Ageitos, donc les grands noms que vous suggérez ne couvrent pas les collectivités locales. Il y a deux assureurs français qui ont un quasi-monopole sur ces prestations et il s'en désengage des deux, c'est pour ça que vous avez un nombre incalculable de communes qui se retrouvent sans couverture sur les flottes de véhicules et de bâtiments voire même certaines associations, l'USC a elle-même un problème de couverture de ses risques donc malheureusement il n'y a pas pléthore d'assureurs qui couvrent ce genre de risque et on n'a pas été chercher un norvégien pour chercher un norvégien, on a fait appel à un courtier pour nous trouver des intérêts d'assureur pour cette couverture en particulier et le courtier n'a trouvé qu'un assureur norvégien, l'assurance n'a pas de couleur c'est comme le reste, on en a trouvé un puis c'est tout.

Monsieur le Maire : Et je compléterai ce que vient de dire Carlos Andrade par le fait que l'un des deux acteurs qui couvrait une grande partie des collectivités a pratiqué des prix tellement bas et a été tellement offensif que ça s'est tellement bien terminé qu'il a fallu le recapitaliser pour éviter la faillite. Vous trouverez facilement de qui il s'agit, c'est regrettable parce qu'en fait aujourd'hui, comme l'a dit Carlos Andrade, il y a un certain nombre de collectivités, je connais quelques maires dans cette situation, dont les villes ne sont plus assurées, ce qui est une catastrophe totale parce que vous imaginez qu'en fait ce sont les habitants eux-mêmes qui indirectement assurent les biens publics.

Monsieur Andrade : Ca fait suite aux émeutes, si vous voulez le fil, c'est pour ça que les deux assureurs en question se désengagent de la couverture des flottes automobiles municipales et des

bâtiments publics, parce qu'il y a x écoles qui ont brûlé et cetera des véhicules qui ont brûlé donc voilà… Je pense qu'on est quand même chanceux d'en avoir trouvé un fut-il norvégien mais bon.
Monsieur Ageitos : Le nombre de véhicules assurés pour la ville de Carrières-sur-Seine ?
Monsieur Andrade : Je ne sais pas et comme Julien Mouty est absent.
Monsieur le Maire : On vous donnera l'information, si vous aviez posé la question en commission on vous l'aurait donné ce soir… 51 véhicules
Monsieur Ageitos : 51 véhicules d'accord. Ce n'était pas une question piège…
Monsieur le Maire : Non pas du tout mais heureusement que le Directeur financier m'a soufflé la réponse derrière moi.
Monsieur Ageitos : Merci bien.

CM-2025-025 MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Rapport

Pour les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, à l'exception des établissements publics de santé et les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, sont constituées une Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent.

Cette commission a fait l'objet d'un vote lors de l'installation du Conseil municipal le 22 juin 2020 et d'une modification des membres en septembre 2023 suite à la démission de Mme Dabrowski.

Le règlement intérieur du Conseil municipal a été modifié par délibération CM-2025-009 permettant ainsi de pouvoir désigner les membres des commissions avec plus de souplesse dans le respect du principe de représentation proportionnelle et de la pluralité des listes

Monsieur Andrade, Maire-adjoint délégué aux Finances et à la Commande publique ne fait pas partie de cette commission qui a pour trait les marchés publics, il convient donc de modifier les membres de la CAO comme suit :

Monsieur Carlos Andrade Dos Santos, titulaire en remplacement de Monsieur Daniel Martin.

Le Conseil est donc invité à délibérer

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu la délibération n°CM-2020-030 du 22 juin 2020 fixant les modalités de création de liste,

Vu la délibération n°CM-2020-031 du 22 juin 2020 portant sur l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et la délibération n°CM-2023-057 du 25 septembre 2023 portant le remplacement de Madame Dabrowski,

Vu la délibération n°CM-2025-009 du 31 mars 2025 modifiant le règlement intérieur du Conseil municipal permettant ainsi de modifier les membres des commissions dans le respect du principe de représentation proportionnelle et de pluralité des listes,

Considérant qu'il est nécessaire que le Maire-adjoint délégué aux Finances et à la Commande publique soit membre titulaire de la CAO en lieu et place d'un Conseiller municipal de la même liste,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 33 voix exprimées, 30 pour et 3 abstentions (Mme Miel, M. Ageitos et Mme Dessoye)

DÉLIBÈRE

Article 1 : **DÉCIDE** de désigner les conseillers suivants comme membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent, avec Monsieur le Maire, Président de la CAO :

Membres titulaires	Membres suppléants
Michel MILLOT	Aurélien DEVRED
Marie-Ange DUSSOUS	Françoise GAULTIER
Amélie SOUCHET	Catherine SANCHES MATEUS
Carlos ANDRADE DOS SANTOS	Stéphanie DE FREITAS
François AGEITOS	Laurent DROUGARD

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2025-026 MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Rapport

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la détermination de sièges au sein de différentes commissions communales et d'établissements publics de coopération intercommunale.

Les sièges en question ont été repartis lors de l'installation du Conseil municipal lors des séances du 22 juin et 21 septembre 2020 et ont été modifiés lors des différentes démissions.

Le règlement intérieur du Conseil municipal a été modifié par délibération CM-2025-009 permettant ainsi de pouvoir désigner les membres des commissions avec plus de souplesse dans le respect du principe de représentation proportionnelle et de la pluralité des listes

Madame De Freitas, Maire-adjointe déléguée à la Petite enfance et aux Affaires scolaires et périscolaires ne fait pas partie de cette commission qui a pour trait les rapports d'activité des d'établissements d'accueil du jeune enfant, il convient donc de modifier les membres de la CCSPL comme suit :

Madame Stéphanie De Freitas, suppléante en remplacement de Madame Aldona Poletto.

Le Conseil est donc invité à délibérer

Délibération

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Conseil municipal de constituer des commissions municipales,

Vu l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales imposant aux communes de plus de 10 000 habitants de créer une Commission consultative des services publics locaux,

Vu la délibération CM-2020-065 du 21 septembre 2020 désignant les membres de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL),

Vu les délibérations CM-2023-003 du 6 février 2023, CM-2023-039 du 26 juin 2023 et CM-2025-011 du 31 mars 2025 modifiant les membres de la CCSPL,

Vu la délibération n°CM-2025-009 du 31 mars 2025 modifiant le règlement intérieur du Conseil municipal permettant ainsi de modifier les membres des commissions dans le respect du principe de représentation proportionnelle et de pluralité des listes,

Considérant la demande du Groupe « Mieux Vivre à Carrières-sur-Seine » de modifier la représentation de leur groupe au sein de cette commission afin que Madame De Freitas intègre celle-ci en remplacement de Madame Poletto,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur de ce dossier,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 33 voix exprimées, 28 pour et 5 abstentions (Mme Miel, M. Ageitos, M. Fiault, Mme Ridde et Mme Dessoye),

DÉLIBÈRE

Article 1 : **DÉCIDE** de désigner les conseillers suivants comme membres devant composer la commission consultative des services publics locaux à caractère permanent :

Membres titulaires	Membres suppléants
Jean-Pierre VALENTIN	Stéphanie DE FREITAS
Françoise GAULTIER	Marie-Ange DUSSOUS
Jean-Frédéric CHARDON	Thérèse KARAM
Guillaume FIAULT	Isabelle DESSOYE
Laurent DROUGARD	Marine BERNARD

Article 2 : **MAINTIENT** avec un siège et une voix, un représentant des associations locales, ci-dessous, pour siéger à la commission consultative des services publics locaux à caractère permanent.

En tant de représentants d'associations locales :

- **L'association Réseau Vélo 78,**
- **L'association CADEB 78,**
- **L'association des jardins familiaux « Nature en partage »,**
- **L'UFC que choisir**

Article 3 : **RAPPELLE** que, conformément aux dispositions de l'article L. 1413-1 du CGCT, cette Commission est présidée par le Maire ou son représentant.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière,
- Aux membres de la CCSPL.

CM-2025-027 FIXATION ET RÉPARTITION DES SIÈGES DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Rapport

La recomposition des organes délibérants des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre doit être définie l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Dans le contexte des élections municipales prévues en 2026 et conformément à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales, les règles appliquées à la CASGBS pour définir la composition du Conseil communautaire du prochain mandat électoral sont notamment les suivantes :

- La population municipale au 1er janvier 2025 sert d'assiette de base des calculs
- La procédure de droit commun permet de répartir à la proportionnelle à la plus forte moyenne, soit 74 sièges pour la strate de population de la CASGBS
- Un accord local peut apporter jusqu'à 25 % de sièges supplémentaires par rapport au nombre de sièges attribués selon les dispositions de droit commun, soit 18 sièges supplémentaires pour la CASGBS
- Chaque commune doit bénéficier d'au moins un siège et la part de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20% de la proportion de sa population dans la population totale
- A défaut d'accord conclu avant le 31 aout 2025, le Préfet appliquerait une répartition de droit commun

Lors du mandat 2020-2026, un accord local a été conclu permettant de répartir en plus des 74 sièges forfaitaires, 17 sièges aux villes les plus peuplées à raison d'un siège par ville.

Afin de maintenir autant que faire se peut la répartition actuelle des sièges et conformément à la population municipale de chaque ville au 1er janvier 2025, il est proposé au Conseil municipal de fixer le nombre et la répartition des sièges comme indiqué dans la délibération.

Le Conseil est invité à délibérer.

Interventions
Monsieur Fiault : Oui, ce qui est proposé semble en premier abord très logique puisqu'en fait c'est strictement aux arrondis près proportionnels à la population bon là c'était formulé un peu différemment mais en gros en faisant le calcul c'est proportionnel à la population, ça paraît logique cependant c'est peut-être pas, de manière pratique, ce qui serait le plus intéressant pour les communes surtout les petites villes parce que, comme ici, les votes sont très consensuels donc de changer un peu ses équilibres ne changera pas le résultat des votes par contre c'est intéressant pour ceux qui participent donc moi-même qui suis élu à l'Agglomération, ça permet de voir ce qui s'y passe, de voir comment ça fonctionne, les contraintes, et cetera… donc je pense que d'un point de vue compréhension du mécanisme des collectivités locales, il aurait été préférable de donner plus de sièges aux petites communes pour que les oppositions aient la chance de voir comment ça fonctionne à l'Agglomération. Ca n'aurait rien changé à l'équilibre démocratique et ça aurait permis, je pense, un fonctionnement plus riche, une meilleure compréhension dans ces communes-là.
Monsieur le Maire : Pour avoir assisté à des revendications des petites communes je peux vous dire qu'effectivement elles souhaitaient avoir plus de sièges mais pour la majorité Monsieur Fiault, pas pour l'opposition, parce qu'en fait quand vous vous mettez à la place de la ville d'Aigremont par exemple ou de Mareil-Marly de mémoire qui ont très très peu de représentants, Aigremont c'est 1, Mareil-Marly c'est 1 également, il est considéré par ses élus maires de ces villes que c'est trop peu, ce que je peux comprendre, maintenant le sujet et il y a la représentation de la majorité, la représentation des minorités, le problème qu'il y a c'est que pour beaucoup de ceux qui sont revendicatifs aujourd'hui c'est d'avoir plus de sièges pour la majorité, et après si on devait avoir des proportionnalités établies dans toutes les villes avec la majorité minorité confondue on atteindrait rapidement un nombre de représentants démesurés par rapport à la population.
Monsieur Fiault : Là on est déjà au maximum c'était juste pour permettre aux représentants des plus petites communes de participer de manière plus active…
Monsieur le Maire : Oui mais regardez bien, quand vous avez qu'un siège et qu'il est un ou deux ou trois sièges, si vous mettez une minorité en même temps vous allez complètement dénaturer le résultat des élections passées. Je ne parle pas pour nous, je n'ai pas de difficulté parce que vous siégez-là. De toute manière vous l'avez acquis de droit donc il n'y a strictement aucun problème mais bon voilà c'est comme ça on ne peut pas changer. De toute manière ce n'est pas nous qui l'avons fixé c'est la loi, on est strictement encadré dans ce genre d'opération et c'est communément admis. Il y a un petit ajustement, je crois que Marly-le-Roi perd un siège et ou qui en gagne un pour des raisons de modification de population mais globalement c'est une stricte représentativité tel que l'a prévu le législateur. Encore une fois, ce n'est pas l'Agglomération ni notre ville qui l'avons fixé.
Monsieur Fiault : Justement le but de la délibération c'est justement d'attribuer cette souplesse et par exemple si Carrières-sur-Seine avait eu 5 sièges au 4 peut-être qu'alors, je n'ai pas fait le calcul, que Monsieur Drougard aurait pu siéger ce qui aurait pu aussi enrichir le débat.
Monsieur le Maire : Oui mais si nous avions cinq sièges ça veut dire qu'il y en aurait probablement proportionnellement 150 au lieu de 90.
Monsieur Fiault : Non, on est déjà au maximum, enfin c'est ce que précise la délibération, c'est qu'on est déjà au maximum.
Monsieur le Maire : Oui mais justement ça veut dire que si on avait des sièges en plus ,ça veut dire que les autres communes en auraient en plus c'est comme il y en a d'autres qui sont plus peuplés que nous ça veut dire que vous augmentez mécaniquement le nombre d'élus.
Monsieur Fiault : Non non c'était si on avait la possibilité on va dire de prendre des sièges à Sartrouville qui en a eu un en plus en retrait de sa proportion Sartrouville n'en a pas spécialement besoin, son opposition est bien représentée par contre sur des communes typiquement comme la nôtre ça aurait pu.
Monsieur le Maire : Je vous garderais bien de donner une opinion sur ce qu'en penserait le maire de Sartrouville sur votre propos, qui était également président de l'Agglomération. Mais oui, c'est sûr ils en ont 14 on en a 4, ils sont plus de 3,5 fois plus gros donc ça reste proportionnel, c'est comme ça.
Monsieur Fiault : C'est la simplicité, il y aura eu plus riche.
Monsieur le Maire : Il faudra modifier la loi Monsieur Fiault. Bon s'il y a pas d'autres observations, je vous propose de passer au vote.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-6-1 et L5211-6-2,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ; et notamment l'article 156,

Vu le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole,

Vu la circulaire NOR : ATDB2503087C du 17 mars 2025 du ministre de l'Aménagement du territoire et de la décentralisation,

Vu le courrier n°25 0419 en date du 23 avril 2025 du préfet reçu le 25 avril 2025 portant sur la recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux,

Considérant la nécessité de définir le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire de la CASGBS conformément à l'application de l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la présente délibération retranscrit l'accord local fixant la composition du Conseil communautaire de la CASGBS à 92 sièges répartis en fonction de la population municipale de ses communes membres,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 33 voix exprimées, 32 pour et 1 contre (M. Fiault),

DÉLIBÈRE

Article 1 : **FIXE** le nombre de sièges à 92 au sein du Conseil communautaire de la CASGBS nouvellement créé,

Article 2 : **DÉCIDE** que ces sièges seront répartis comme suit :

Communes membres de la CASGBS	Population municipale	Proposition de répartition des sièges - mandat 2026-2032
Aigremont	1082	1
Bezons	34 314	9
Carrières sur Seine	15 002	4
Chambourcy	5 826	2
Chatou	30 05	8
Croissy sur Seine	10 580	3
Houilles	33 617	9
Le Mesnil le Roi	6 340	2
Le Pecq	15 858	4
Le Port Marly	5 583	2
Le Vésinet	15 712	4
L'Etang la Ville	4 915	2
Louveciennes	7 744	2
Maisons Laffitte	22 855	6
Mareil-Marly	3 984	1
Marly le Roi	16 619	4
Montesson	14 606	4
Saint Germain- Ville Nouvelle	45 286	11
Sartrouville	51 570	14
TOTAL	**341 547**	**92**

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président de la CASGBS.

CM-2025-028 DÉNOMINATION DU PARC PAYSAGER - PARCELLES BI 55 ET BI 63

Rapport

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du Conseil municipal qui, en vertu de l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales « règle par ses délibérations les affaires de la commune ».

Pour rappel, la dénomination d'un lieu ou d'un équipement public doit être conforme à l'intérêt public local.

Dans ces conditions, le nom retenu ne doit être ni polémique, ni susceptible de porter atteinte à l'image de la ville ou à la sensibilité des administrés.

La dénomination d'un lieu ou équipement public doit également respecter le principe de neutralité des services publics. En effet, le Conseil d'État, dans son arrêt « Commune de Sainte-Anne » du 27 juillet 2005, indique clairement que « le principe de neutralité des services publics s'oppose à ce que soient apposés sur les édifices publics des signes symbolisant la revendication d'opinions politiques, religieuses ou philosophiques ».

Dans le prolongement de la politique municipale de valorisation du patrimoine historique local, récemment illustrée par la dénomination du *Square Quadraria*, il est proposé de dénommer le nouveau parc paysager aménagé rue de Bezons sur les parcelles cadastrées BI 55 et 63, "*Parc Carrières-Saint-Denis*".

Ce nom renvoie à une part majeure de l'histoire de notre commune, qui porta l'appellation Carrières-Saint-Denis pendant 753 ans, de 1137 à 1793, puis de 1808 à 1905.

Cette dénomination lui fut donnée en 1137 par l'abbé Suger, abbé de Saint-Denis et conseiller principal du roi Louis VI Le Gros, dans le cadre d'un projet politique et économique d'envergure initié par l'abbaye royale.

Ce nom historique a également été immortalisé dans les arts : Claude Monet, Georges Braque, André Derain ou encore Maurice de Vlaminck ont tous signé des œuvres intitulées *Carrières-Saint-Denis*, attestant de l'attachement des artistes à ce territoire.

Il est donc proposé au Conseil municipal de dénommer le parc paysager situé sur les parcelles BI 55 et 63 : "*Parc Carrières-Saint-Denis*".

Le Conseil est invité à délibérer.

Interventions
Monsieur Drougard : Juste une remarque de voter le nom du parc 10 jours après son inauguration alors que sur les cartes d'invitation le nom était déjà dévoilé c'est juste un étonnement.
Monsieur le Maire : Je vous comprends mais la séquence était ainsi faite.
Monsieur Drougard : Donc je m'abstiendrai parce que c'est un vote qui n'a pas… la séquence, enfin, c'est vous qui la maîtrisée en plus le parc je n'ai pas l'impression qu'il soit ouvert sauf peut-être depuis ce weekend.
Monsieur le Maire : Oui mais justement, vous me laissez l'occasion de pouvoir en expliquer la raison qui est la suivante, c'est que sans la période électorale qui s'ouvre à partir du mois de septembre, nous n'aurions pas inauguré le parc au mois de juin. Or nous ne pouvons pas, pour des raisons électorales, de code électoral, organiser quelque chose de particulièrement important et significatif pendant 6 mois qui précèdent les élections donc effectivement vous avez raison ç'eut pu être plus élégant et mieux formulé et mieux fait, je vous l'accorde bien volontiers. On a été pris par ce calendrier et vous avez aussi raison, le parc n'est pas ouvert et il ne sera ouvert qu'à la rentrée, dans le courant du mois de septembre pour des raisons de clôture que nous allons mettre en place et de quelques ajustements et de mobiliers urbains qui sont pas tous complètement arrivés, il en manque encore quelques-uns.
Monsieur Fiault : C'est une remarque qu'on avait en commun après on peut comprendre que ce soit formalisé en conseil après c'est vrai que ça aurait été bien aussi de le présenter, d'en discuter eu au préalable, quitte à le formaliser après l'inauguration. Après juste un sujet alors là sur le parc très pratique, vous avez, lors de l'inauguration, indiqué qu'il serait clôturé juste pour vérifier que la liaison cyclable, est-ce qu'elle sera bien située à l'extérieur de ce périmètre et accessible ?

Monsieur le Maire : Oui.
Monsieur Fiault : Merci.
Monsieur le Maire : Parce que sinon ça a pas de sens, et en fait, la raison pour laquelle nous avons décidé de le clôturer et en toute transparence ce n'était pas une option que nous avions privilégié au début mais nous avons vu que pendant les travaux, de manière insistante malgré des barrières héras, malgré un certain nombre d'interdictions inscrites un peu partout, que manifestement le parc n'était pas forcément complètement respecté dans son intégrité pendant les travaux ce qui laissait supposer qu'éventuellement après travaux il ne le serait pas plus et qu'on risquait d'avoir du vandalisme dans ce parc avec en plus des installations de qualité que nous avions mises en place tant végétales que ludiques donc nous avons pris l'option d'en réaliser la clôture qui va être mise en œuvre dans les toutes prochaines semaines.
Madame Ridde : Oui alors s'il est fermé le parc les horaires de fermeture seront comme les autres parcs ou ils seront plus…
Monsieur le Maire : Pour être tout à fait honnête avec vous c'est une question qui anticipe un peu la manière dont on va gérer les choses, il n'est pas du tout certain que ça soit exactement les mêmes horaires. Là pour le pour ce sujet-là, ce n'est pas un sujet qui est encore tranché. Il faut à la fois l'adapter aux besoins des carrillons en terme de fréquentation et d'autre part l'adapter au temps disponible des gardiens et du personnel. Alors instinctivement on pourrait se dire que ça sera fait en même temps que le gymnase qui est en face à l'installation sportive, il est d'une chose de faire sortir des adhérents sportifs connus et identifiés dans des associations sportives à 22h le soir en plein hiver, il en est une autre de le faire au même moment avec des gens inconnus dans un parc d'un hectare et demi en plein hiver aussi. Donc je pense qu'il va falloir adapter tout ça, regarder avec un peu d'attention ce qui est envisageable pour que, bien évidemment, le parc ne perde pas de son attrait principal et en fait très simplement tenir compte de la lumière du jour et parce qu'il ne sera jamais éclairé pour le coup et faire en sorte de permettre aux gens d'y passer du temps jusqu'au moment où le jour tombe et un peu avant pour permettre aux gardiens de faire leur travail en toute sécurité pour eux.
Madame Ridde : Oui tout à fait pour eux effectivement, comme quand en ce moment, il fait chaud et pour profiter de la fraîcheur après 20h, ce qui n'est pas le cas dans les autres parcs pour le moment.
Monsieur le Maire : C'est exact. Alors vous avez raison à contrario il subsiste les bords de Seine, qui sont assez frais et vous avez, si vous vous baladez sur les bords de Seine, vous pourrez, d'une part vous rendre compte qu'il y a pas mal de gens le soir, on vient d'ailleurs d'ouvrir la place des fêtes et d'enlever les barrières un peu moche qui étaient là et qui servaient de protection pour la végétation donc ça aussi, on le rend au public, c'était prévu et c'était prévu plutôt en septembre on l'a fait un peu avant parce qu'avec l'été c'est quand même plus sympa de pouvoir profiter de la verdure. Et donc oui, l'objectif en fait, le problème que nous avons c'est toujours de permettre aux gens de profiter au maximum des gisements de verdure de la commune tout en permettant de fait qu'ils ne soient pas rendus vulnérables et dégradés le lendemain matin. Comme vous l'avez sans doute constaté, parce que je crois que vous étiez là, ou nos manifestations sont extrêmement publicitées, je tiens à rendre hommage aux services qui ont fait un travail remarquable lors du pique-nique / feu d'artifice, on a atteint un niveau de fréquentation que nous n'avions jamais connu à la fois pour le pique-nique et feu d'artifice et ensuite en bords de Seine. La ville est victime de son succès avec tous les inconvénients que ça peut occasionner, victime de son succès encore avant-hier, samedi soir, il y avait plus de 1200 personnes lors de la séance qu'Aldona Poletto a organisé pour le cinéma en plein air, les jeudis au soleil que Maël Ferrand organise aussi, là où vous étiez puisqu'on a eu l'occasion d'en parler, sont plébiscités aussi, tout ce que la Ville organise est très couru et pas seulement des carrillons donc après il faut qu'on arrive à gérer cet afflux de population et qui rejoint un peu ce qu'on disait tout à l'heure dans le cadre de l'aménagement c'est qu'en fait on a des sites assez beaux, assez emblématiques et les gens ils viennent y participer, il n'y a pas de douane, donc en fait…
Madame Ridde : En même temps, c'est plutôt bien, c'est le but, ce n'est pas pour faire ça en huis clos.
Monsieur le Maire : Non mais a priori ce sont les carrillons qui les financent quand même et seuls les carrillons, il ne faut pas l'oublier. Donc en fait, pour répondre à votre question initiale on va adapter au mieux, au plus près les horaires d'ouverture et de fermeture de ce parc pour permettre bien évidemment au plus grand nombre de pouvoir y aller.
Madame Ridde : Ok merci.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu la déclaration d'utilité publique du 12 août 2014 du projet Sports en Rives de Seine, qui prévoit notamment la réalisation d'un parc paysager sur les parcelles cadastrées BI 55 et 63,

Vu la délibération CM-2019-035 du 24 juin 2019 validant le montant de l'indemnité d'expropriation à verser aux anciens propriétaires de la parcelle BI 55,

Vu la délibération CM-2024-041 du 24 juin 2024 approuvant l'opération d'aménagement d'un parc paysager sur ces parcelles,

Considérant qu'il convient de dénommer ce nouvel espace,

Considérant que le nom de « Parc Carrières-Saint-Denis » a été proposé,

Après avis de la Commission Urbanisme – Travaux - Environnement du lundi 23 juin 2025,

Sur proposition de Monsieur le Maire, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 33 voix exprimées, 27 pour et 6 abstentions (Mme Miel, M. Ageitos, M. Fiault, Mme Ridde, Mme Dessoye et M. Drougard),

DÉLIBÈRE

Article 1 : **DÉCIDE** de nommer le parc paysager sis rue de Bezons « Parc Carrières-Saint-Denis ».

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet

CM-2025-029 ADHÉSION AU SIGEIF DE LA COMMUNE DE VILLEJUST (91) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION DE GAZ

Rapport

La commune de Villejust a, par courrier en date du 15 janvier dernier, sollicité le transfert de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

Le Comité du SIGEIF a autorisé cette adhésion par délibération du 3 février dernier. Cette décision a été actée par délibération municipale de Villejust n° DEL CM_02_2025_21 en date 31 mars 2025.

Conformément aux dispositions du CGCT, la délibération du SIGEIF a été notifiée à chacune de ses collectivités adhérentes, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces affaires.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-18,

Vu la convention de concession pour le service public de la distribution de gaz signée le 28 octobre 2022 ainsi que le contenu du cahier des charges annexé à cette convention,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de Gaz et d'Électricité d'Île-de-France (SIGEIF), autorisés par arrêté interpréfectoral n°2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles collectivités dans le périmètre du SIGEIF,

Vu la délibération n°25-05 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 3 février 2025 autorisant l'adhésion de la Commune de Villejust (91),

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune de Villejust en date du 31 mars 2025 sollicitant son adhésion au SIGEIF pour la compétence en matière de distribution publique de gaz,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Villejust d'adhérer au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz,

Après avis de la Commission Urbanisme – Travaux - Environnement du lundi 23 juin 2025,

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre VALENTIN, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **APPROUVE** l'adhésion de la Commune de Villejust au SIGEIF au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du SIGEIF.

CM-2025-030 ADHÉSION AU SIVOM DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE DE LA COMMUNE DE AULNAY-SUR-MAULDRE (78) AU TITRE DE LA COMPÉTENCE FOURRIÈRE

Rapport

La commune d'Aulnay-sur-Mauldre a, par délibération n°2024-31 en date du 12 décembre 2024, sollicité l'adhésion à la section Fourrière automobile et animale auprès du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.

Le Conseil d'administration du SIVOM a autorisé cette adhésion par délibération n°CS-250311-3 du 11 mars dernier.

Conformément aux dispositions du CGCT, la délibération du SIVOM a été notifiée à chacune de ses collectivités adhérentes, qui disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces affaires.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-18 et L.5212-16,

Vu les statuts du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye,

Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune d'Aulnay-sur-Mauldre (78) en date du 12 décembre 2024 sollicitant son adhésion au SIVOM de Saint-Germain-en-Laye pour la compétence en matière de Fourrière Automobile et Animale,

Vu la délibération n°CS-250311-3 du Comité d'administration du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye en date du 11 mars 2025 autorisant l'adhésion de la Commune d'Aulnay-sur-Mauldre,

Considérant l'intérêt pour la Commune d'Aulnay-sur-Mauldre d'adhérer au SIVOM de Saint-Germain-en-Laye au titre de la compétence Fourrière Automobile et Animale,

Après avis de la Commission Urbanisme – Travaux - Environnement du lundi 23 juin 2025,

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre VALENTIN, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **APPROUVE** l'adhésion de la Commune d'Aulnay-sur-Mauldre au SIVOM de Saint-Germain-en-Laye au titre de la compétence Fourrière Automobile et Animale.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Président du SIVOM de Saint-Germain-en-Laye.

CM-2025-031 ATTRIBUTION ET RÉPARTITION DES SUBVENTIONS POUR LES PROJETS SCOLAIRES ET CLASSE DE DÉCOUVERTE 2025

Rapport

Depuis 2008, la municipalité soutient les projets des écoles et notamment les classes de découvertes. Il est précisé que la mise en place des classes de découverte et des sorties reste à la discrétion de chaque enseignant.

Afin de réduire le coût par famille et de permettre le départ de l'ensemble des enfants, la municipalité propose d'aider au financement des projets (ce montant peut varier en fonction du nombre d'écoles proposant un projet et du nombre de classes concernées).

La délibération n° CM 2025-015 du 31 mars 2025 a attribué 13 000 € aux projets scolaires et classe de découverte sans en flécher le montant car les projets étaient encore en cours d'élaboration.

Dans la mesure où toutes les écoles ne présentent pas un projet de classe de découverte, il est proposé d'harmoniser les participations pour les écoles, l'aide apportée à chacune d'entre elles pouvant être adaptée aux moyens sollicités :

- L'école **élémentaire Jacques-Prévert** propose une formation « **1er secours junior** » pour les élèves de CM2 et sollicite la municipalité pour participer au financement de celle-ci. Cette formation se déroulera au sein de **l'école Jacques-Prévert, Carrières-sur-Seine 78420.**
  Il est proposé d'octroyer une subvention de **345€** pour ce projet.

- L'école **maternelle Maurice-Berteaux** propose une sortie culturelle sur le thème de « **Parcours spectacle Renoir** » et sollicite la municipalité pour participer au financement de celle-ci. Ce spectacle se déroulera au musée Fournaise, **Chatou 78400**.
  Il est proposé d'octroyer une subvention de **110€** pour ce projet.

- L'école **maternelle Maurice-Berteaux** propose un spectacle pédagogique culturel sur le thème de « **La ferme enchantée de TILIGOLO** » et sollicite la municipalité pour participer au financement de celui-ci. Ce spectacle se déroulera au sein de l'école maternelle Maurice-Berteaux, **Carrières-sur-Seine 78420.**
  Il est proposé d'octroyer une subvention de **1143€** pour ce projet.

- L'école **élémentaire Le Parc** propose une sortie pour l'ensemble des élèves, sur le thème « **Projet Mer** », et sollicite la municipalité pour participer au financement de celle-ci. Cette sortie se déroulera au **Port de la Conférence, Paris 75008.**
  Il est proposé d'octroyer une subvention de **1775€** pour ce projet.

- L'école **maternelle Les Alouettes** propose une sortie pour ses 3 classes de GS, sur le thème de « **La plage et ses créations éphémères avec la laisse de mer** » et sollicite la municipalité pour participer au financement de celle-ci. Cette sortie se déroulera à **ESTRAN**, **cité de la mer, Dieppe 76217**.
  Il est proposé d'octroyer une subvention d'un montant de **2742€** pour ce projet.

- L'école **maternelle Victor-Hugo** propose une classe de découverte, sur le thème de « **Découverte et sensibilisation à l'environnement »** et sollicite la municipalité pour participer au financement de celle-ci. Ce projet de classe de découverte se déroulera à **Saint Martin de Bréhal 50290 (Manche).**
  Il est proposé d'octroyer une subvention d'un montant de **6885€** pour ce projet.

L'ensemble des subventions seront versées directement sur la coopérative des écoles.

Le Conseil est invité à délibérer.

Monsieur Ageitos : Madame De Freitas, juste une question mais qui sera sans doute très simple, l'école des Plants de Catelaine n'apparaît pas, il n'y avait peut-être pas de projet, pas de demande de l'école ?
Madame De Freitas : Tout à fait.
Monsieur Ageitos : D'accord.
Madame De Freitas : En fait sur les 8 écoles seulement les écoles que je vous ai citées ont fait une demande d'un projet pour une classe découverte.
Monsieur Ageitos : D'accord merci.
Monsieur Fiault : Oui là on constate qu'on a atteint les 13 000 € qui avaient été retenus au budget initial lors du budget, il avait été mentionné que c'était une somme qui correspondait aux initiatives passées mais que s'il y avait d'autres initiatives elles seraient regardées avec attention donc là on voit que vous avez collé au budget maximum en donnant une somme à l'école Victor-Hugo qui demandait une somme très élevée, qui a été réduite de ce fait maintenant s'il y a d'autres initiatives alors peut-être plus modestes qui arrivent est-ce que vous êtes toujours ouverts à une extension de cette ligne budgétaire comme évoqué lors du budget initial.
Madame De Freitas : Mais le budget initial est de 13 000 €, j'ai honoré à hauteur de 13 000 € et on ne me demande pas de faire un complément.
Monsieur Fiault : Non en fait il nous avait été expliqué que cette somme avait été fixée parce que c'était le constat des demandes passées mais que si les enseignants avaient des initiatives plus nombreuses qu'il ne faudrait pas les…
Madame De Freitas : Alors là en fait on réévalue les sommes qui sont attribuées à chaque école en fonction de l'enveloppe avant j'avais une enveloppe de 12 000 €, j'ai eu la bonne surprise d'avoir une enveloppe de 13 000 € et on l'a répartie en fonction des demandes et les calculs sont faits en fonction, là c'étaient des petites sommes donc on a pu allouer à l'exactitude des demandes, l'année prochaine si j'ai plus ou moins de demandes, on verra en fonction des projets.
Monsieur Fiault : Là ce n'était pas pour l'année suivante, il avait été évoqué en budget qu'en cours d'année, s'il y avait beaucoup d'initiatives, elles pourraient être soutenues à un montant plus élevé.
Madame De Freitas : Écoutez, je n'ai pas cette information-là. Ça a été évoqué au Conseil municipal, d'une enveloppe…

Monsieur Fiault : Enfin les budgets supplémentaires ça existe…
Madame De Freitas : Oui après l'école Victor-Hugo demande une enveloppe supplémentaire de 10 000€ dans ces cas-là, ça fait quand même une grosse enveloppe.
Monsieur Fiault : Non non effectivement c'est certainement.
Madame De Freitas : Après je n'ai eu que des remerciements de toutes les directrices surtout Madame Dallard qui était très heureuse d'avoir 6 800 € nous en a fait part à Monsieur le Maire et à moi-même également quand on a inauguré la plaque et les drapeaux devant l'école donc c'est vraiment une subvention à laquelle elle ne s'attendait pas et qui permet d'alléger fortement les familles de plus de 150 € par famille.
Monsieur Fiault : Pour ce projet-là, je comprends bien la décision, la question c'était pour d'autres initiatives plus nombreuses…
Madame de Freitas : Mais il n'y en a pas d'accord donc je ne comprends pas votre question je n'ai pas d'autres projets j'ai pourvu tous les projets tous les projets que je vous ai annoncés sont ceux qui m'ont été demandés. Après on a des enveloppes qui sont dans l'année pour des sorties scolaires, c'est d'autres choses, c'est un autre budget.
Monsieur Fiault : D'accord donc les initiatives qui auront lieu en début d'année mais quand même en 2025 pourront être couvertes par d'autres lignes.
Madame De Freitas : Tout à fait il y a une autre enveloppe, ce n'est pas la même chose. Après les enseignants savent comment on fonctionne.
Monsieur le Maire : Donc là vous remarquez qu'on a satisfait toutes les demandes sauf une en partie qui était très nettement supérieure aux autres mais qui correspondait aussi à un déplacement lointain, enfin une infrastructure de voyage qui est pas la même.
Monsieur Fiault : Oui la décision se comprend bien merci.
Monsieur le Maire : Et après si un jour il devait y avoir beaucoup de demandes, nous verrons en fonction des demandes, on les analysera puis on verra aussi en fonction des capacités financières de la Ville bien évidemment.
Madame de Freitas : Et les écoles sont au courant, elles ont une deadline, elles savent qu'à telle date elles doivent nous apporter tous les projets qu'elles veulent mener. On est en concertation complète avec les écoles qui nous remercient de ces enveloppes.
Monsieur le Maire : Ce qui nécessite aussi un investissement important du personnel éducatif auquel je rends hommage parce qu'en fait ce sont ces personnes-là qui donnent de leur temps pour pouvoir faire en sorte que des enfants partent pendant une semaine en l'occurrence c'est ça ?
Madame De Freitas : Tout à fait oui, enfin 4 ou 5 jours mais oui elles prennent sur leur temps personnel et elles emmènent les enfants en déplacement.
Monsieur le Maire : C'est extrêmement louable. Donc s'il y a pas d'autres observations, nous allons passer au vote.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, modifiée par la loi 2016-1321 du 7 octobre 2016,

Vu la délibération n° CM-2025-13 du 31 mars 2025 portant approbation du budget principal de la ville pour l'exercice 2025,

Vu la délibération n° CM-2025-015 du 31 mars 2025 relative à l'attribution des subventions aux associations 2025,

Considérant que la délibération n° CM-2025-015 du 31 mars 2025 relative à l'attribution des subventions aux associations 2025 a attribué 13 000 € pour les projets scolaires et classe de découverte 2025 sans en préciser la répartition, faute de projets déterminés,

Après avis de la Commission Éducation - Action Sociale - Petite Enfance - Santé - Sport - Culture du mercredi 25 juin 2025,

Sur proposition de Madame Stéphanie DE FREITAS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **APPROUVE** la répartition des subventions d'un montant total de **13 000 €** telle que définie ci-dessous :

- Coopérative de l'école élémentaire Jacques-Prévert pour un montant de **345€**
- Coopérative de l'école maternelle Maurice-Berteaux pour un montant de **110€**
- Coopérative de l'école maternelle Maurice-Berteaux pour un montant de **1143€**
- Coopérative de l'école élémentaire Le Parc pour un montant de **1775€**
- Coopérative de l'école maternelle Les Alouettes pour un montant de **2742€**
- Coopérative de l'école maternelle Victor-Hugo pour un montant de **6885€**

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2025-032 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'INCLUSION D'UNE CLASSE D'ENFANTS DE L'INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME) « LA ROSERAIE » DANS L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MAURICE-BERTEAUX

Rapport

Depuis quelques années, une classe « inclusive » a été créée au collège Les Amandiers. L'IME permet à des enfants en situation d'handicap d'être scolarisés en milieu ordinaire.

Pour rappel, avec l'IME « la Roseraie », l'inspection de l'Éducation nationale du Vésinet, le pôle Inclusion ASH3 et Madame de Freitas, Maire-adjointe aux Affaires scolaires et périscolaires, il a été décidé de créer une unité d'enseignement externe (UEE) au niveau primaire dans l'école élémentaire Maurice BERTEAUX.

Un espace de 2 salles a été mis à disposition à partir de la rentrée 2021/2022.

Cette classe d'inclusion est financée par l'ARS. Elle relève du Ministère de la santé et est dirigée par un binôme enseignant/éducateur spécialisé. À l'IME, le poste d'enseignant (UEI) est actif à 100 % en l'interne. La responsabilité juridique est sous la tutelle du Ministère de la santé qui délègue à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Le responsable prend donc en charge l'instruction de la demande administrative pour l'élaboration et la signature de la convention tripartite entre la Ville, l'IME et l'Éducation nationale pour la mise à disposition d'une salle de classe dans un bâtiment public.

Ce dispositif collectif de scolarisation a pour objectif de développer les compétences de ces enfants et de leur permettre de suivre des apprentissages adaptés à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales. Cette classe prévoit la création d'un ou deux groupes de 6/7 élèves de 7 à 11 ans en mi-temps, à raison de 10 à 13 heures maximum par semaine.

L'autre objectif est de sensibiliser au handicap des élèves de l'école publique par la rencontre et la mutualisation d'activités avec leurs pairs de l'IME pour ouvrir l'échange et changer le regard sur le handicap.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Considérant la nécessitié de signer une convention permettant d'intégrer des enfants scolarisés à l'IME dans une école élémentaire,

Après avis de la commission Éducation, Action sociale, Petite enfance, Santé, Sport, Culture du mercredi 25 juin 2025.

Sur proposition de Madame Stéphanie DE FREITAS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **ADOPTE** le projet d'inclusion d'une classe d'enfants de l'IME la Roseraie à l'école élémentaire Maurice-Berteaux.

Article 2 : **S'ENGAGE** à mettre à disposition de l'IME une salle de classe et une annexe équipées de mobilier scolaire.

Article 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame de Freitas à signer la convention tripartite concernant cette mise à disposition entre la Ville, l'IME et l'Éducation nationale ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Article 4 : Ampliation de la présente décision à :
- Monsieur le Préfet,
- Éducation nationale,
- IME La Roseraie.

CM-2025-033 FRAIS D'ÉCOLAGE ANNÊE SCOLAIRE 2025 / 2026 : ÉCOLES PUBLIQUES

Rapport

Depuis le 10 février 2016, l'AME 78 (Association des Maires Adjoints à l'Enseignement des Yvelines) à fixer le montant maximum, lorsqu'une dérogation aura été acceptée de part et d'autre, à verser ou à réclamer aux communes extérieures au titre des frais de scolarité la somme de 973 € pour la maternelle et de 488 € pour l'élémentaire.

Le Conseil est invité à délibérer.

Monsieur Fiault : Oui, la délibération mentionne que les tarifs sont inchangés depuis 2016 alors dans la formulation je ne sais pas si c'est regretté. Alors je comprends que c'est basé sur les chiffres d'un organisme qui fait référence, donc ma question c'est en entrée / sortie est-ce que le bilan est à peu près neutre pour la Commune ou est-ce qu'on accueille plus d'enfants qu'on en envoie sur des Communes voisines ?
Madame De Freitas : Alors non ce n'est pas tout à fait équivalent, on envoie plus d'enfants que l'on en reçoit. Après ce sont principalement aussi pour des enfants qui sont ULIS (unités localisées d'inclusion scolaire), donc en fait sur Carrières-sur-Seine, nous avons une classe ULIS pour des enfants ayant des difficultés cognitives et vous avez d'autres ULIS un peu partout qui sont pour d'autres type de handicap donc en fait nous n'avons pas forcément des enfants carrillons qui sont porteur de handicap cognitif donc on doit les scolariser dans d'autres écoles. C'est principalement pour ces raisons qu'on n'a pas le même nombre d'enfants en arrivée et en sortie comme vous l'indiquez.
Monsieur le Maire : Merci beaucoup on va passer au vote.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 2112-8,

Vu la proposition faite par l'AME 78 (Association des Maires Adjoints à l'Enseignement des Yvelines) lors de sa réunion plénière du 10 février 2016,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer chaque année sur les tarifs des frais d'écolage,

Après avis de la Commission Éducation - Action Sociale - Petite Enfance - Santé - Sport - Culture du mercredi 25 juin 2025,

Sur proposition de Madame Stéphanie DE FREITAS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **FIXE**, lorsqu'une dérogation aura été acceptée de part et d'autre, le montant maximum à verser ou à réclamer aux communes extérieures au titre des frais de scolarité, pour l'année scolaire 2025-2026, à :

- 973 € pour un élève scolarisé en école maternelle
- 488 € pour un élève scolarisé en école élémentaire

Article 2 : **DIT** que les tarifs ne changent pas depuis 2016, cette délibération entérine le tarif actuel pour les années à venir jusqu'au prochain changement.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2025-034 PRINCIPE DU RECOURS À UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT « LES DIABLOTINS », « PETIBONUM », « CHAT PERCHÉ » ET « LES LUTINS » PRÉVU À L'ARTICLE L. 1411-4 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapport

La Commune de Carrières-sur-Seine doit se prononcer sur le choix du mode de gestion le plus approprié pour la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant nommés « Les Diablotins », « Petibonum», « Chat Perché » et « Les Lutins ».

La délégation de service public est définie par l'article L.1121-3 du Code de la commande publique sur renvoi de l'article L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales comme suit : « Un contrat de concession de services a pour objet la gestion d'un service. Il peut consister à concéder la gestion d'un service public.

Le concessionnaire peut être chargé de construire un ouvrage ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

La délégation de service public mentionnée à l'article L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est une concession de services ayant pour objet un service public et conclue par une collectivité territoriale, un établissement public local, un de leurs groupements, ou plusieurs de ces personnes morales ».

L'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit : « Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L.1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ».

La gestion des établissements d'accueil du jeune enfant « Les diablotins », « Petit Prince » et « Chat Perché » ont été confié à la Société CRECHE ATTITUDE en juillet 2021, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public.

La gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Les Lutins » a été confié à la Société LA MAISON BLEUE en juillet 2022, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public.

Compte-tenu du bilan positif du mode de gestion en délégation de service public pour ces structures, il est proposé de relancer une procédure analogue.

La délégation de service public envisagée, qui sera conclue après mise en œuvre de la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue aux articles L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour objectif une prise d'effet du contrat au 31 juillet 2026.

En conséquence, après l'accord à l'unanimité de la CCSPL du 25 juin 2025, les membres du Conseil municipal doivent se prononcer sur le principe du recours à une délégation de service public sous forme d'un affermage relative à la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant nommés « Les Diablotins », « Petit Prince », « Chat Perché » et « Les Lutins », au vu du rapport de présentation sur le choix du mode de gestion et le principe du recours à une délégation de service public communiqué, avec la convocation à la présente réunion du Conseil municipal, à l'ensemble de ses membres.

Afin de contribuer à la parfaite compréhension des enjeux, ce rapport définissant les principales caractéristiques du futur contrat est annexé à la présente délibération.

Le Conseil est invité à délibérer.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-4 et L.1413-1,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le rapport de présentation sur le choix du mode de gestion et le principe de recours à une délégation de service public sous forme d'un affermage relative à la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant nommés « Les Diablotins », « Petibonum », « Chat Perché » et « les Lutins » établi au titre de l'article L. 1411-4 du C.G.C.T.,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial en date du 4 juin 2025 relatif au maintien du mode de gestion des crèches municipales en délégation de service public,

Considérant que la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant « Les diablotins », « Petit Prince » et « Chat Perché » ont été confié à la Société CRECHE ATTITUDE en juillet 2021, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public,

Considérant que depuis mars 2022, la société CRECHE ATTITUDE appartient au groupe Les Petits Chaperons Rouges (LPCR). Suite à un avenant, la crèche le « Petit Prince » a changé de nom et a désormais comme dénomination « Petibonum »,

Considérant que la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant « Les Lutins » a été confié à la Société LA MAISON BLEUE en juillet 2022, dans le cadre d'une procédure de délégation de service public,

Considérant que le mode de gestion en délégation de service public pour ces structures a déjà été approuvé auparavant, il apparait souhaitable de relancer une procédure analogue,

Considérant que la délégation de service public envisagée, qui sera conclue après mise en œuvre de la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue aux articles L.1411-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour objectif une prise d'effet du contrat le 31 juillet 2026,

Considérant que sur la base d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue,

Considérant qu'il ressort de ce rapport que le recours à un mode de gestion délégué correspond davantage aux besoins et attentes de la commune de Carrières-sur-Seine,

Considérant l'avis favorable à l'unanimité en date du 20 juin 2025 de la Commission consultative des services publics locaux sur le projet envisagé par la commune de Carrières-sur-Seine de délégation de service public sous forme d'un affermage relative à la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant nommés « les Diablotins », « Petibonum », « Chat Perché » et « les Lutins »,

Après avis de la Commission Éducation - Action Sociale - Petite Enfance - Santé - Sport - Culture du mercredi 25 juin 2025,

Sur proposition de Madame Stéphanie DE FREITAS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **APPROUVE** le principe du recours à une délégation de service public sous forme d'un affermage relative à la gestion des établissements d'accueil du jeune enfant nommés « Les Diablotins », « Petibonum », « Chat Perché » et « Les lutins » pour une durée de 5 ans à compter de la date indiquée dans le courrier de notification adressé au Délégataire.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire de la Commune de Carrières-sur-Seine à lancer une procédure de passation d'une délégation de service public telle que définie ci-dessus et à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ladite procédure.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2025-035 ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX

Rapport

Lors de la réunion sur la politique tarifaire du 5 juillet 2023 faite devant l'ensemble des élus dont ceux de l'opposition, un principe de réactualisation annuelle des tarifs a été débattu et validé.

Ce principe de réactualisation repose sur l'indexation des tarifs municipaux en fonction de l'inflation constatée au mois d'avril de l'année en cours pour une application au 1er septembre suivant.

Selon l'INSEE, l'inflation constatée entre le mois d'avril 2024 et d'avril 2025 est 0,8 %.

Afin de faire face à l'augmentation continue des charges de la ville et à des marges de manœuvre toujours plus serrées, il est proposé d'appliquer une actualisation de 0,8 % à l'ensemble des tarifs de la ville.

Par ailleurs et hormis les tarifs pour la partie scolaire, l'ensemble des tarifs a été réévalué soit à l'euro inférieur si la décimale était comprise entre 0 et 49 centimes, soit à l'euro supérieur si la décimale était comprise entre 50 et 99 centimes. Ce procédé est utilisé ici pour éviter les difficultés de gestion notamment pour les paiements en espèce, autant pour l'usager que pour les services de la ville.

Dans une logique équitable, lorsque les tarifs de l'année dernière n'ont pas évolué du fait qu'ils ont été arrondis à l'euro inférieur, ledit tarif se voit appliquer les inflations antérieures puis l'inflation de l'année en cours afin de déterminer s'il ne peut pas être arrondis à l'euro supérieur.

Une modification sera également apportée sur les 3 tranches permettant de fixer les différentes catégories de prix pour les prestations délivrées par le pôle enfance jeunesse.

Ces tranches seront donc aussi actualisées de l'inflation constatée sur un an au mois d'avril 2025, soit 0,8 %.

Enfin, une dernière modification intervient sur les tarifs liés au réservation de place de stationnement pour les déménagements et/ou les emménagements. En effet, le tarif proposé par la ville préalablement de 102 € pour 2 places de parkings par jour s'avèrerait trop onéreux et en décorrélation avec les tarifs pratiqués sur cette item avec les villes de strate équivalente. Par conséquent, il est proposé une baisse de tarifs à hauteur de 25 € par place et par jour.

Les nouveaux tarifs applicables au 1er septembre 2025 sont annexés au présent rapport et présentent l'ensemble des évolutions que représentent l'actualisation par rapport aux anciens tarifs.

Le Conseil est invité à délibérer.

Interventions :
Madame Ridde : Petite observation annuelle, à quand plus de tranches sur le périscolaire et quelques tranches au conservatoire ? Je l'aime bien cette question, je la fais tous les ans ?
Monsieur Andrade : Elle est récurrente mais je pense que ça ne sert à rien qu'on répète la réponse précédente.
Madame Ridde : Bah si !
Monsieur le Maire : 1/3, la moitié et 2/3.
Madame Ridde : Enfin si on divise 10 par des tranches on arrive au même montant en fait. On se complique la vie peut-être mais le montant il en revient au même.
Monsieur Andrade : Il en résulterait une certaine inflation du travail de nos agents…
Madame Ridde : Et le Conservatoire ?
Monsieur le Maire : Fortement déficitaire. Il faut aussi maintenir la capacité de le financer par le même principe. En fait on en tient compte quand même du niveau de richesse de chaque personne qui utilise les services de la Commune donc il y a donc trois tranches : 1/3, la moitié et 2/3, c'est qu'en fait ceux qui ont le moins de revenu payent 1/3, ceux qui ont des revenus dans la moyenne payent la moitié et pour le dernier cas, ils payent 2/3 donc à chaque fois le complément est apporté par la Ville, ça c'est facile à comprendre voilà.
Madame Ridde : Et le conservatoire, il n'y a qu'une tranche enfin il y a pas de tranche en fait qu'un tarif unique.
Monsieur le Maire : Oui de mémoire.
Monsieur Andrade : Probablement la pratique la plus subventionnée par la Ville.
Madame Ridde : Non mais je sais bien que ça a un coup mais en même temps…
Monsieur le Maire : Mais c'est très bien on aime beaucoup le Conservatoire. On adore la musique mais en fait…
Madame Ridde : Peut-être que certains enfants n'ont pas accès au conservatoire parce que le tarif unique c'est un tarif trop élevé pour certaines familles.
Monsieur le Maire : C'est possible on ne va pas nier cette éventuelle évidence, vous avez parfaitement raison. Maintenant les équilibres financiers sont aussi une responsabilité que nous avons.
Madame Ridde : Ca s'entend.
Monsieur le Maire : Vous avez raison, il y a peut-être des gens qui adorent le golf, c'est plus cher que de jouer au football.
Madame Ridde : C'est vrai.
Monsieur le Maire : Et la différence qu'il y a c'est qu'il n'y a pas forcément d'alternative pour la musique, je vous comprends aisément.
Madame Ridde : Oui après il y a le professeur particulier mais ce n'est pas donné non plus.

Monsieur le Maire : Ah ben c'est encore plus cher sans doute ! C'est une forme de luxe entre guillemets mais l'équilibre économique tient aussi au cadre juridique spécifique qui encadre le travail des professeurs de musique, on ne va pas revenir sur le sujet-là, mais en fait c'est bien dommage car la musique est quelque chose d'absolument essentiel dans la vie de chacun enfin pour ceux que ça intéressent, moi le premier…
Madame Ridde : Mais il participe aussi aux activités de la Ville…
Monsieur le Maire : Bien sûr et Aldona Poletto a beaucoup fait pour que le Conservatoire sorte de ses murs pour pouvoir avoir la chance de pouvoir écouter toutes ces compositions, on a Marie-Ange Dussous qui fait partie de l'harmonie depuis des lustres chez nous. Tu veux en dire un mot Aldona peut-être ?
Madame Poletto : Pour répondre à votre question, mais c'est une activité qui est très chère mais très déficitaire, nous avons tenté une expérience avec le CCAS (centre communal d'action sociale) l'année dernière, il y avait 5 enfants qui ont accédé au Conservatoire qui étaient sponsorisés. Donc ce sont de petites expériences que nous menons pour éventuellement détecter les enfants qui ont envie de suivre les cours au conservatoire, qui ont envie de s'impliquer, parce que ce n'est pas évident d'aller à l'école de musique, de travailler, c'est beaucoup de travail, c'est aussi du plaisir mais il vient souvent après et à part ça effectivement nous avons des activités collectives qui sont moins chères.
Madame Ridde : Ok merci je ne savais pas effectivement pour les cinq enfants.
Monsieur le Maire : Merci de cet exemple tout à fait intéressant.
Monsieur Ageitos : Oui Monsieur de Bourrousse, moi je voulais juste vous remercier parce que du coup les trois tranches ont été réévaluées et c'était une demande que nous avions déjà formulée et du coup voilà le tarif a été revu et donc augmenté mais les tranches ont été réévaluées aussi donc ce qui nous paraît tout fait…
Monsieur le Maire : Ah oui, c'est comme pour les impôts.
Monsieur Ageitos : Exactement mais ça n'a pas toujours été le cas dans le passé
Monsieur le Maire : Vous avez raison. Très bien donc s'il y a pas d'autres questions nous allons passer au vote.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les délibérations CM-2016-081, CM-2018-034, CM-2019-17, CM-2021-035, CM-2022-041, CM- 2023-062, CM-2023-083, CM2023-026, CM-2024-053 et CM-2024-067 approuvant les différents tarifs municipaux,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs municipaux pour la rentrée 2025 en fonction de l'inflation constatée sur un an au mois d'avril 2025, à savoir 0,8 %,

Considérant la nécessité de faire varier les tranches du même montant que l'actualisation des prix, soit l'inflation constatée sur un au mois d'avril 2025, soit 0,8 %,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 25 juin 2025,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 33 voix exprimées, 30 pour et 3 abstentions (Mme Miel, M. Fiault et Mme Ridde),

DÉLIBÈRE

Article 1 : **ABROGE** les délibérations n° CM-2023-026, n° CM-2024-053 et CM-2024-067 à compter du 1er septembre 2025. L'ensemble des tarifs municipaux sera réévalué de 0,8 %.

Article 2 : **FIXE** les tarifs et les différentes tranches du pôle enfance jeunesse tels qu'annexés à la présente délibération à compter du 1er septembre 2025.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

Annexe

ÉVÉNEMENTIEL / FESTIVITÉS

Droit de place pour les manifestations promotionnelles, commerciales et festives (ponctuelles)		TARIFS			TARIFS avec 0,8 %		
		Effectif prévisionnel de 100 à 500 personnes	Effectif prévisionnel de 500 à 1000 pers.	Effectif prévisionnel > 1000 pers.	Effectif prévisionnel de 100 à 500 personnes	Effectif prévisionnel de 500 à 1000 pers.	Effectif prévisionnel > 1000 pers.
Stand 3*3 /jr (stand fourni par la ville)	Association	31,00 €	41,00 €	51,00 €	31 €	41 €	51 €
	Entreprise	51,00 €	77,00 €	102,00 €	51 €	78 €	103 €
	Hors Commune (Associations, Entreprises)	72,00 €	97,00 €	123,00 €	73 €	98 €	124 €
Stand 4,5*3 /jr (stand fourni par la ville)	Association	41,00 €	51,00 €	61,00 €	41 €	51 €	61 €
	Entreprise	77,00 €	102,00 €	128,00 €	78 €	103 €	129 €
	Hors Commune (Associations, Entreprises)	97,00 €	123,00 €	148,00 €	98 €	124 €	149 €
Food truck, et autres structures mobiles	Entreprise	51,00 €	102,00 €	153,00 €	51 €	103 €	154 €
	Hors Commune (Entreprises)	72,00 €	123,00 €	174,00 €	73 €	124 €	175 €

		TARIFS	TARIFS avec 0,8 %
Fête foraine (Manèges)	ml	6,00 €	6 €
Animation (Guignol...)	Forfait jour	153,00 €	154 €
Vide grenier	Commune - 3 ml	20,00 €	21 €
	HC - 3 ml	31,00 €	31 €
TOURNAGE DE FILM (hors location d'équipement municipale)	Gratuité étudiants en cinéma, associations à but non lucratifs & écoles audiovisuelles	0,00 €	0 €
	½ journée semaine (8h-13h ou 13h-18h)	409,00 €	412 €
	½ journée week-end (samedi et dimanche / 8h-13h ou 13h-18h)	511,00 €	515 €
	Journée semaine (8h-18h)	818,00 €	825 €
	Journée week-end (8h-18h)	1 022,00 €	1 030 €
	Soirée semaine (18h-22h)	327,00 €	330 €
	Soirée week-end (vendredi, samedi et dimanche 18h-22h)	409,00 €	412 €
	Tarif heure supplémentaire au-delà du forfait	102,00 €	103 €
	Mise à disposit° d'un point d'alimentation électrique/unité (+consommation au tarif de référence de la Commission de régulation de l'énergie)	26,00 €	26 €
	Réservation de stationnement de véhicules techniques (par demi-journée /par véhicule)	77,00 €	78 €
	Réservation de stationnement de véhicules techniques (par jour /par véhicule)	153,00 €	154 €
FESTIVAL, CONCERT	Location Parc de la Mairie / jr	1 226,00 €	1 236 €
COUR DU SOLEIL	Tarif horaire en semaine (8h/18h)	82,00 €	83 €
	Tarif horaire en soirée du lundi au jeudi (18h/22h)	102,00 €	103 €
	Forfait week-end vendredi et samedi (14h/minuit)	818,00 €	825 €
	Heure supplémentaire semaine	92,00 €	93 €
	Heure supplémentaire week-end	112,00 €	113 €
LOCATION DE MATERIEL, SALUBRITE, ENTRETIEN (/jr)	Tables (à l'unité)	10,00 €	10 €
	Chaises (par lot de 6)	10,00 €	10 €
	Podium (m²)	20,00 €	21 €
	Grilles caddies sur pied (à l'unité)	10,00 €	10 €
	Tableau électrique (+consommation au tarif de référence CRE)	20,00 €	21 €
	Grilles caddies éventail	10,00 €	10 €
	Prestation forfait ménage non fait	164,00 €	165 €
SCENE MOBILE 30m² sur remorque (hors livraison)	Journée semaine	818,00 €	825 €
	Journée week-end	1 022,00 €	1 030 €
MATERIEL DE RESTAURATION	Verre à pied 19cl	0,30 €	0,30 €
	Percolateur 50 tasses	15,00 €	15 €
	Percolateur 100 tasses	26,00 €	26 €
INTERVENTION DU PERSONNEL MUNICIPAL	**Agent administratif** (hr semaine - 8h/17h30)	20,00 €	21 €
	(hr sup - 17h30/22h)	26,00 €	26 €
	(hr de nuit - 22h/8h)	41,00 €	41 €
	(hr dim et jr férié)	36,00 €	36 €
	Agent technique (hr semaine - 8h/17h30)	20,00 €	21 €
	(hr sup - 17h30/22h)	26,00 €	26 €
	(hr de nuit - 22h/8h)	41,00 €	41 €
	(hr dim et jr férié)	36,00 €	36 €
	Agent de sécurité (hr semaine - 8h/17h30)	28,00 €	28 €
	(hr sup - 17h30/22h)	34,00 €	34 €
	(hr de nuit - 22h/8h)	54,00 €	54 €
	(hr dim et jr férié)	45,00 €	45 €

DROITS D'ENTREE SPECTACLE			
Catégorie de spectacle	Plein tarif	Tarif réduit* (étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA,...)	Tarifs - 12 ans*
A	5,00 €	4,00 €	2,50 €
B	7,00 €	5,60 €	3,50 €
C	10,00 €	8,00 €	5,00 €
D	20,00 €	16,00 €	10,00 €
E	30,00 €	24,00 €	15,00 €

TARIFS avec 0,8 %		
Plein tarif	Tarif réduit (étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA,...)	Tarifs - 12 ans*
5,00 €	4,00 €	3,00 €
7,00 €	6,00 €	4,00 €
10,00 €	8,00 €	5,00 €
21,00 €	16,00 €	10,00 €
31,00 €	25,00 €	15,00 €

DROITS DE VOIRIE ET DROITS D'OCCUPATION

DROITS DE VOIRIE ET DROITS D'OCCUPATION, non applicable aux entreprises intervenant pour le compte de la Ville	**TARIFS**
Déménagement ou emménagement (réservation de stationnement, fermeture de voie / jr 1 place)	25,00 €
Benne à gravats / unité / semaine (toute semaine commencée est dûe en totalité)	108,00 €
Dépôts divers sur le domaine public ; stockage de matériaux ou de matériels, /m² et / mois (tout mois commencé est dû en totalité)	43,00 €
Étais, échafaudage, clôture, palissade de chantier, par ml au sol (tout mois commencé est dû en totalité)	28,00 €
Bungalow de chantier, droit fixe + 6 €/m² (toute semaine commencée est dûe en totalité)	93,00 €
Halte fluviale, par jour d'amarrage ou de stationnement	
- bateau de moins de 10 mètres (par jour d'amarrage ou de stationnement)	
moins de 4h	83,00 €
de 4h à 8h	103,00 €
de 8h à 24h	124,00 €
- bateau de plus de 10 mètres (par jour d'amarrage ou de stationnement)	
moins de 4h	124,00 €
de 4h à 8h	144,00 €
de 8h à 24h	165,00 €
Réservation de places de livraison /m²/an	93,00 €
Réservation de stationnement (Véhicules de transport de fond) - Forfait annuel pour 1 stationnement de 2 places)	2 226,00 €
Bungalow de vente immobilière /m²/mois (tout mois commencé est dû en totalité)	51,00 €

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

EMPLACEMENT SOUS LA HALLE CARNOT	TARIF	TARIF avec 0,8%
Redevance d'un emplacement à l'intérieur de la Halle Carnot (lot numéroté fermé par m² et par an)	260,00 €	262 €
ÉTALS DES LOCATAIRES DES EMPLACEMENTS FERMÉS SUR LA ZONE CENTRALE		
Étals disposés dans le cadre d'une animation pour 1 semaine maximum	35,00 €	35 €
Étals disposés à l'année y compris les jours de marché par ml/mois (*)	53,00 €	53 €
***Les autres jours de marché que le dimanche (ce jour l'implantation étant interdite), ces étals seront retirés en cas de besoin**		
ÉTALS DES OCCASIONNELS SUR LA ZONE CENTRALE DE LA HALLE CARNOT		
Étals disposés un ou deux jours par semaine quelle que soit la périodicité par ml/mois (*)	18,00 €	18 €
Étals disposés plus de 2 jours par semaine quelle que soit la périodicité par ml/mois (*)	36,00 €	36 €
***Par jour, il faut entendre, jour calendaire. Un occasionnel même présent une ½ journée sera donc considéré comme présent un jour.**		
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (terrasses ouvertes ou non, trottoirs, devantures, échoppes, camions ambulants)		
Surfaces entre 1 et 5 m² (le m² par an)	92,00 €	93 €
Au-delà de 5 m² (le m² supplémentaire par an)	29,00 €	29 €
Stop-trottoir, drapeau, totem (Max. 1 m² au sol par an)	92,00 €	93 €

LOCATIONS EQUIPEMENTS SPORTIFS

	TARIFS VILLE	TARIFS Hors Commune	TARIFS VILLE avec 0,8%	TARIFS Hors Commune avec 0,8%
Tarif horaire - Tranche 1 - semaine (8h/18h)	41,00 €	92,00 €	41 €	93 €
Tarif horaire - Tranche 1 - soirée du lundi au vendredi (18h/22h30) Week-end (9h/19h)	46,00 €	102,00 €	46 €	103 €
Tarif horaire - Tranche 2 - semaine (8h/18h)	36,00 €	77,00 €	36 €	78 €
Tarif horaire - Tranche 2 - soirée du lundi au vendredi (18h/22h30) Week-end (9h/19h)	41,00 €	92,00 €	41 €	93 €

Equipements Tranche 1
Terrain de football synthétique des Amandiers
Terrain de football en herbe des Amandiers
Salle A complexe sportif des Amandiers
Salle B complexe sportif des Amandiers
Terrain de football en herbe des Terrasses
Salle omnisports Gymnase des Alouettes
Salle omnisports Gymnase de l'Ardente
Jardin d'arc Catherine Callegari
Skate park
Plateau d'agrès et de street workout
Cour de tennis couvert
Equipements Tranche 2
Plateau sportif des Terrasses
Club house des Amandiers et tribune
Dojo Gymnase des Alouettes
Salle de danse Gymnase des Alouettes
Salle polyvalente Gymnase des Alouettes
Dojo Gymnase de l'Ardente
Salle de danse Gymnase de l'Ardente
Cour de tennis extérieur

ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS - EMS	TARIFS VILLE	TARIFS Hors Commune	TARIFS VILLE avec 0,8%	TARIFS Hors Commune avec 0,8%
Petit Jardin Sportif (PS 45mn)	107,00 €		108 €	
Jardin Sportif (MS – GS 1h)	143,00 €		144 €	
Multisports (1h30)	204,00 €		206 €	
GYM (CP CE1 1h)	143,00 €		144 €	
GYM (CE2 6EME 1h30)	204,00 €		206 €	
GR (CP CE1 1h)	143,00 €		144 €	
GR (CE2 6EME 1h30)	204,00 €		206 €	
Stages hebdo 10h	41,00 €		41 €	
Stages *5 Jours*	143,00 €	179,00 €	144 €	180 €
Stages *4 Jours*	114,00 €	143,00 €	115 €	144 €

ÉCOLE MUNICIPALE DES ARTS - EMA	TARIFS VILLE	TARIFS Hors Commune	TARIFS VILLE	TARIFS Hors Commune
Maternels - 1h	296,00 €	358,00 €	298 €	361 €
Enfants Ado - 1h30 - 2h	327,00 €	388,00 €	330 €	391 €
Adultes - 3h	460,00 €	577,00 €	464 €	582 €
Stages pendant les vacances scolaires - volume horaire de 8h	61,00 €	72,00 €	61 €	73 €
Stages pendant les vacances scolaires - volume horaire de 12h	87,00 €	107,00 €	88 €	108 €
Stages pendant les vacances scolaires - volume horaire de 15h	107,00 €	123,00 €	108 €	124 €

PHOTOCOPIES, tarifs à la copie N&B, pour les associations	TARIFS	TARIFS
A4 recto	0,10€	0,10 €
A4 recto verso	0,20€	0,20 €
A3 recto	0,20€	0,20 €
A3 recto verso	0,30€	0,30 €

BIBLIOTHÈQUE DES VIGNES BLANCHES	RÉSEAU des médiathèques	HORS RÉSEAU des médiathèques	RÉSEAU des médiathèques	HORS RÉSEAU des médiathèques
Abonnement "imprimés" Tarif réduit - de 26 ans	Gratuit	Tarif unique 25 €	Gratuit	Tarif unique 25 €
Abonnement "tous supports" Tarif réduit - de 26 ans	Gratuit		Gratuit	
Abonnement "imprimés" Tarif réduit + de 26 ans	Gratuit		Gratuit	
Abonnement "tous supports" Tarif réduit + de 26 ans	Gratuit		Gratuit	
Duplicata d'une carte perdue ou création d'une carte Hors Réseau	1,00€		1,00 €	
Photocopie N&B	0,10€		0,10 €	
Photocopie Couleur	0,30€		0,30 €	

ACTIVITES DU CONSERVATOIRE

	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE	TARIFS VILLE	TARIF Hors Commune	TARIFS VILLE avec 0,8%	TARIF Hors Commune avec 0,8%
4/5 ans	**ÉVEIL Musique**	269 €	537,00 €	271 €	541 €
	MUSIQUE				
6/7 ans	**Initiation**				
	Initiation 1 + découverte instrument	322 €	1 288,00 €	325 €	1298 €
	Initiation 2 + initiation instrument (15'seul ou 1H en groupe) - **TARIF 1**	403 €		406 €	
à partir de 8 ans	**Cycle 1** (cursus diplômant) 1ère et 2ème année (1C1, 1C2)				
	Formation musicale + instrument/chant (20' seul ou 1h en groupe) + pratique collective - **TARIF 1**	483 €	1 288,00 €	487 €	1298 €
	Cycle 1 (cursus diplômant) 3ème et 4ème année (1C3, 1C4) **Cycle 2** (cursus diplômant, cycle 1 validé)				
	Formation musicale + instrument/chant (20' seul ou 1H en groupe) + pratique collective - **TARIF 1**	483 €	1 288,00 €	487 €	1298 €
	Formation musicale+ instrument/chant (30' seul ou 1h en groupe) + pratique collective - **TARIF 2**	698 €		704 €	
12 à 25 ans hors cursus	**Pratique libre 12-25 ans** *(Formation Musicale facultative)*				
	instrument/chant (20' seul ou 1h en groupe) + pratique collective - **TARIF 1**	483 €	1 288,00 €	487 €	1298 €
	instrument/chant (30' seul ou 1h en groupe) + pratique collective - **TARIF 2**	698 €		704 €	
+ de 25 ans hors cursus diplômant	**Pratique libre Adulte** *(Formation Musicale facultative)*				
	instrument/chant (20' seul ou 1h en groupe) + pratique collective - **TARIF 1**	644 €	1 288,00 €	649 €	1298 €
	instrument/chant (30' seul ou 1h en groupe) + pratique collective – **TARIF 2**	966 €		974 €	
Tous	**Pratique collective seule**	215 €	215,00 €	217 €	217 €
	Formation Musicale seule	215 €	215,00 €	217 €	217 €
	Second instrument - TARIF 1 (20' seul ou 1h en groupe)	483 €	1 288,00 €	487 €	1298 €
	DANSE				
4/5 ans	**ÉVEIL Danse**	281 €	562,00 €	283 €	566 €
6 et 7 ans	**Initiation**	337 €	675,00 €	340 €	680 €
8 ans	**Cycle 1**	506 €		510 €	
	Cycle 2 (cycle 1 validé)	562 €		566 €	
	DROITS D'INSCRIPTION				
Droits d'inscription, par famille Carrillonne ou par membre d'une famille NON Carrillonne, à régler dès l'inscription			20,00 €		20,00 €

LOCATIONS DE SALLES MUNICIPALES *

	TARIFS VILLE	TARIFS Hors Commune	TARIFS VILLE lissés	TARIFS Hors Commune lissés
Salle des fêtes				
matinée, après-midi (8h12h ou 14h/18h)	144,00 €	422,00 €	144,00 €	422,00 €
soirée vendredi, samedi (18h/2h du matin)	247,00 €	1 442,00 €	247,00 €	1 442,00 €
Heure supplémentaire	51,00 €	113,00 €	51,00 €	113,00 €
Le Lavoir				
1 week-end	154,00 €		154,00 €	
1 semaine	288,00 €		288,00 €	
2 semaines	505,00 €		505,00 €	
acompte de réservation	103,00 €		103,00 €	
Auditorium du Conservatoire				
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	41,00 €	93,00 €	41,00 €	93,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au vendredi (18h/22h30) - Week-end (9h/19h)	46,00 €	103,00 €	46,00 €	103,00 €
Heure supplémentaire	51,00 €	113,00 €	51,00 €	113,00 €
Tarif horaire supplémentaire pour l'utilisation de la régie son (formation de régisseur son obligatoire)	103,00 €	154,00 €	103,00 €	154,00 €
Autres salles du Conservatoire				
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	36,00 €	78,00 €	36,00 €	78,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au vendredi (18h/22h30) - Week-end (9h/19h)	41,00 €	93,00 €	41,00 €	93,00 €
Heure supplémentaire	51,00 €	103,00 €	51,00 €	103,00 €
Ferme à Riant et verger				
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	41,00 €	93,00 €	41,00 €	93,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au vendredi (18h/22h30) - Week-end (9h/19h)	46,00 €	103,00 €	46,00 €	103,00 €
Heure supplémentaire	51,00 €	113,00 €	51,00 €	113,00 €
Salle polyvalente des Plants de Catelaine				
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	36,00 €	78,00 €	36,00 €	78,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au vendredi (18h/22h30) - Week-end (9h/19h)	41,00 €	93,00 €	41,00 €	93,00 €
Heure supplémentaire	51,00 €	113,00 €	51,00 €	113,00 €
Salle Rouget de Lisle				
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	36,00 €	78,00 €	36,00 €	78,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au vendredi (18h/22h30) - Week-end (9h/19h)	41,00 €	93,00 €	41,00 €	93,00 €
Heure supplémentaire	51,00 €	113,00 €	51,00 €	113,00 €
Salle 30 de la Salle des fêtes				
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	36,00 €	78,00 €	36,00 €	78,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au jeudi (18h/22h30) / vendredi et samedi (18h/2h du matin)	41,00 €	93,00 €	41,00 €	93,00 €
Heure supplémentaire	51,00 €	113,00 €	51,00 €	113,00 €
Salle 50 de la Salle des fêtes				
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	36,00 €	78,00 €	36,00 €	78,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au jeudi (18h/22h30) / vendredi et samedi (18h/2h du matin)	41,00 €	93,00 €	41,00 €	93,00 €
Heure supplémentaire semaine	51,00 €	113,00 €	51,00 €	113,00 €
Maison des sportifs				
Tarif horaire en semaine (8h/18h)	36,00 €	78,00 €	36,00 €	78,00 €
Tarif horaire en soirée du lundi au jeudi (18h/22h30) / vendredi et samedi (18h/2h du matin)	41,00 €	93,00 €	41,00 €	93,00 €
Heure supplémentaire semaine	51,00 €	113,00 €	51,00 €	113,00 €
Locations dans le cadre de primaires politiques				
Salle 50 de la Salle des fêtes	412,00 €		412,00 €	
Salle polyvalente des Plants de Catelaine	206,00 €		206,00 €	
Gymnases (salle omnisport dans sa totalité)	412,00 €		412,00 €	
-Gymnase des Alouettes				
-Gymnase de l'Ardente				
Gymnases (salle omnisport dans sa moitié)	206,00 €		206,00 €	
-Gymnase des Alouettes				
-Gymnase de l'Ardente				
Maison des sportifs	206,00 €		206,00 €	
Salle des fêtes	412,00 €		412,00 €	
Ferme à Riant (dans sa totalité)	412,00 €		412,00 €	
Ferme à Riant (dans sa moitié)	206,00 €		206,00 €	
Réfectoire Jacques Prévert	206,00 €		206,00 €	
Réfectoire des Plants de Catelaine	206,00 €		206,00 €	
Réfectoire Maurice Berteaux	206,00 €		206,00 €	
Réfectoire du Parc	206,00 €		206,00 €	
Autres locations				
Salle de réunion pour AG de copropriété	118,00 €		119,00 €	

*Salles misent à disposition gratuitement des écoles et des associations, sous certaines conditions.

SECTEUR ENFANCE JEUNESSE

	T1	T2	T3	T.E. (tarifs exceptionnels)	T1 avec 0,8%	T2 avec 0,8%	T3 avec 0,8%	T.E. (tarifs exceptionnels) avec 0,8%
Quotient familial	**0 à 10.659€**	**10.660 € à 24.517 €**	**24.518 € et +**	Hors commune, Dossiers incomplets ou non fournis, Réservations non faites	**0 à 10.744€**	**10.745 € à 24.713 €**	**24.714 € et +**	Hors commune, Dossiers incomplets ou non fournis, Réservations non faites
PAUSE MÉRIDIENNE 11h30-13h20 - maternelles et élémentaires								
Tarif	3,92 €	5,94 €	7,84 €	11,88 €	3,95 €	5,99 €	7,90 €	11,98 €
Tarif P.A.I.	2,64 €	3,99 €	5,26 €	7,98 €	2,66 €	4,02 €	5,30 €	8,04 €
PÉRISCOLAIRE - maternelles et élémentaires								
Garderie du matin : 7h45 - 08h20	1,15 €	1,75 €	2,30 €	3,50 €	1,16 €	1,76 €	2,32 €	3,53 €
Accueil de loisirs du soir : 16h30 - 18h	3,54 €	4,44 €	5,42 €	7,52 €	3,57 €	4,48 €	5,46 €	7,58 €
Accueil de loisirs du soir : 18h - 19h	1,97 €	2,58 €	3,19 €	6,94 €	1,99 €	2,60 €	3,22 €	7,00 €
A.L.S.H.								
Journée complète 8h - 18h30	14,58 €	22,20 €	27,05 €	69,36 €	14,70 €	22,38 €	27,27 €	69,91 €
Journée complète P.A.I. 8h - 18h30	10,53 €	18,25 €	23,06 €	65,41 €	10,61 €	18,40 €	23,24 €	65,93 €
Mercredi matin **avec** repas 8h - 13h30	9,25 €	14,07 €	17,45 €	40,62 €	9,32 €	14,18 €	17,59 €	40,94 €
Mercredi matin **avec** repas P.A.I. 8h - 13h30	5,23 €	9,82 €	12,96 €	36,24 €	5,27 €	9,90 €	13,06 €	36,53 €
Mercredi après-midi **sans** repas 13h30 - 18h30	5,33 €	8,14 €	9,61 €	28,75 €	5,37 €	8,21 €	9,69 €	28,98 €
Forfait pénalité de retard activités périscolaires et A.L.S.H. (cf RI)*				*20,00€*				20,00€
ACCUEIL DE LOISIRS JEUNES (adolescents)								
Participation aux activités payantes	50%	70%	90%	100%	50%	70%	90%	100%
Tarif Carte adhésion annuelle	26 €	36 €	41 €	51 €	26 €	36 €	41 €	51 €

** Règlement intérieur*

Dégressivité appliquée aux tarifs périscolaires, hors pause méridienne = - 5 % pour 2 enfants inscrits à la même activité et - 10 % pour 3 enfants inscrits à la même activité

ANIMATION DE QUARTIER (A.Q.)	T1	T2	T3	Hors Commune	T1 avec 0,8%	T2 avec 0,8%	T3 avec 0,8%	T.E. (tarifs exceptionnels) avec 0,8%
ALSH - secteur enfance 6 à 11 ans								
Vacances - Tarif hebdomadaire	6,57 €	10,82 €	21,32 €	34,81 €	6,62 €	10,91 €	21,49 €	35,09 €
Vacances - Tarif journalier*	1,33 €	2,19 €	4,25 €	6,97 €	1,34 €	2,21 €	4,28 €	7,03 €
Mercredis - Tarif par session scolaire**	6,57 €	10,82 €	21,32 €	34,81 €	6,62 €	10,91 €	21,49 €	35,09 €
A.Q. SÉJOURS - secteur enfance 6 à 11 ans								
Participation	30%	50%	70%	100%	30%	50%	70%	100%
ANIMATION DE QUARTIER - secteur adolescents - 12 à 17 ans								
Tarif Carte adhésion annuelle "carte Alouettes"	23,91 €	31,89 €	39,86 €	63,77 €	24,10 €	32,15 €	40,18 €	64,28 €
SORTIES ET SÉJOURS - secteur enfance 6 à 11 ans								
Participation aux activités payantes	30%	50%	70%	100%	30%	50%	70%	100%

** Le tarif journalier n'est appliqué que pour les vacances qui dureraient plus d'une semaine et moins de deux*

*** La session scolaire correspond à la période qui court entre deux périodes de vacances scolaires (environ 7 semaines)*

LUDOTHÈQUE	T1	T2	T3	Hors Commune	T1 avec 0,8%	T2 avec 0,8%	T3 avec 0,8%	T.E. (tarifs exceptionnels) avec 0,8%
Tarif annuel - famille avec 1 enfant	7,36 €	11,04 €	18,40 €	39,24 €	7,42 €	11,13 €	18,55 €	39,55 €
Tarif annuel - famille avec 2 enfants	11,04 €	18,40 €	33,11 €	72,36 €	11,13 €	18,55 €	33,37 €	72,94 €
Tarif annuel - famille avec 3 enfants et plus	15,94 €	24,53 €	46,60 €	100,56 €	16,07 €	24,73 €	46,97 €	101,36 €
Forfait 2H matin ou après-midi				1,84 €				1,85 €
Forfait soirée jeux par personne				1,84 €				1,85 €

CONCESSION CIMETIÈRES

CIMETIÈRE	TARIFS	TARIFS avec 0,8%
CONCESSIONS DE TERRAIN		
15 ans	460,00 €	464 €
30 ans	818,00 €	825 €
COLUMBARIUMS		
case 15 ans 2 urnes, plaque incluse	675,00 €	680 €
case 30 ans 2 urnes, plaque incluse	1 226,00 €	1 236 €
DROIT D'OCCUPATION DU CAVEAU PROVISOIRE		
Droit de séjour au caveau provisoire :		
Forfait 5 premiers jours	61,00 €	61 €
À compter du 6ème jour et par jour	31,00 €	31 €
Vacation de police	20,00 €	20 €

CM-2025-036 DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'EXTENSION DU DISPOSITIF DE LA VIDÉOPROTECTION PHASE 4 À CARRIÈRES-SUR-SEINE

Rapport

Dans l'optique d'améliorer la sécurité des personnes et des biens, de répondre davantage aux demandes sociales de prévention et de protection et de lutter contre le sentiment d'insécurité, la commune de Carrières-sur-Seine a décidé d'étendre son dispositif de sûreté en complétant son système de vidéoprotection.

Au travers de cette démarche qui se veut partenariale, la commune et ses principaux partenaires entendent ainsi lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquance touchant directement la population et sécuriser l'ensemble des espaces publics particulièrement exposés à de tels actes.

La diversité et la mobilité des phénomènes de délinquance impliquent désormais de structurer des politiques locales de sécurité autour de nouveaux outils technologiques de prévention situationnelle.

Le recours à la vidéoprotection de la voie publique et des lieux et établissements ouverts au public s'inscrit pleinement dans cette volonté de sécurisation des personnes et des espaces et permet de répondre à de tels objectifs par son effet dissuasif, mais aussi par la réactivité qu'elle offre aux différents services concernés. L'installation d'un tel dispositif apparaît pour la commune de Carrières-sur-Seine comme un outil de compréhension des phénomènes, d'analyse et de maîtrise des territoires, ainsi que d'intervention et de réactivité des différents services municipaux ou extra-municipaux appelés à intervenir.

Dans le cadre de l'article R 2334-24 II du code général des collectivités territoriales, la Ville sollicite l'autorisation de demander les subventions dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux ou de la dotation de soutien à l'investissement local pour 2025.

Le Conseil est invité à délibérer.

Interventions :
Monsieur Ageitos : Monsieur de Bourrousse, Jérémy nous a communiqué un chiffre en commission, Isabelle Dessoye n'assistait pas cette commission, ça porterait le chiffre à 74, 58 actuellement.
Monsieur le Maire : En fait ce qu'il y a c'est qu'il y a le nombre de mats et le nombre de caméras, mais vous devez disposé du nombre chiffre. Je tiens à ajouter un élément important concernant les caméras parce que d'aucun pourrait considérer qu'elles ont une utilité limitée et bien je peux vous dire que grâce à ces caméras la police nationale a pu arrêter des agresseurs extrêmement violents qui ont agressé des gens en bord de Seine un samedi après-midi et qui ont été interpellés avec comparution immédiate la semaine dernière et qui ont pris entre 12 et 24 mois de prison pour 4 d'entre eux de mémoire parce qu'il y avait 7 personnes dont 4 majeurs et 3 mineurs et que, de toute manière indépendamment de cette agression qui est horrible, parce que je crois qu'il y a une personne qui a eu 45 jours d'ITT ce qui est quand même énorme donc il ne s'agit pas de planquer ou de masquer qu'il y a des phénomènes violents qui puissent arriver mais les 7 personnes venaient étaient toutes issues des villes extérieures à la nôtre, principalement de Bezons, et en l'occurrence d'autres faits sont régulièrement reportés, nous avons la capacité de pouvoir intervenir assez rapidement soit en flagrant délit soit sur réquisition dans le cadre d'une enquête donc il y a véritablement un caractère opérationnel et efficace de ces caméras donc elles contribuent à la résolution des délits et parce qu'elles contribuent à la résolution des délits, on peut légitimement penser qu'elles contribuent aussi à la prévention de ceux-ci c'est-à-dire qu'à partir du moment où la ville est connue comme étant particulièrement dotée en dispositif de vidéoprotection ça dissuade, pas tous bien évidemment, certains d'agir ou alors ça les oblige à faire preuve d'une agilité particulièrement adaptée à la présence de ces caméras qui sont des caméras à vision nocturne et on en a absolument besoin parce qu'on a affaire à des comportements d'une brutalité et d'un irrespect absolument incroyable. J'ai moi-même arrêté des gens qui étaient en train de faire de la voiture sans permis sur le chemin de halage pour tout dire, en plein après-midi un samedi, et qui bien évidemment n'était pas du tout d'ici et donc pour protéger tout le monde et tous ceux qui souhaitent intervenir pour faire en sorte que la ville soit la plus sécurisée possible et d'ailleurs j'ajoute un élément supplémentaire c'est que sans fournir de statistique, je les ai sur 10 / 15 ans, la délinquance est relativement stable, elle n'est pas en forte augmentation ni en forte diminution, elle est stable à plus ou moins 10 % par an, avec des phénomènes qui varient selon les typologies de délit que ça soit tantôt les agressions qui augmentent comme c'est le cas-là récemment ou alors les cambriolages qui baissent mais c'est par vague, ça bouge et ça revient, donc en fait il n'y a pas d'élément, on ne peut pas tirer de bilan particulièrement précis sur une dizaine d'années, la seule chose qu'on puisse dire c'est que si, a priori, la délinquance a augmenté dans notre pays et bien chez nous elle est stable je peux le prouver parce qu'en fait on a fait des statistiques internes par notre service qui reçoit les statistiques, qui sont indigestes de la part des services de l'État parce qu'elles ne sont pas du tout compilé dans le temps donc elles ne sont pas utilisables très facilement donc on a des statistiques sur de longues périodes et

on a 300 à 350 faits par an à peu près en moyenne, c'est stable alors dans un pays qui a quand même subi une forte augmentation de la délinquance que personne ne conteste trop, je dirais en comparatif c'est plutôt une bonne une satisfaction. C'est toujours trop mais voilà on fait en sorte d'être très présent sur le terrain, notre police municipale fait un travail formidable avec une agilité d'intervention qui est très forte et avec une mise en danger réelle, il y a encore une de nos policières municipales qui a pris une pomme en pleine figure la semaine dernière sur les bords de Seine… Il n'y a plus du tout de retenu dans le comportement de beaucoup de gens, on ne va pas revenir sur le sujet ce soir mais sachez que, pour ceux qui douteraient, parce qu'en fait c'est le sujet, du niveau de la dépense et ben il y a véritablement une utilité, c'est ce que je voulais démontrer parce que je viens de vous expliquer.
Monsieur Fiault : Merci effectivement, c'était les questions qu'on a pu avoir en commission sur le côté opérationnel de ces caméras, il y a peut-être certains sujets que vous ne vouliez pas évoquer ici pour des raisons d'efficacité du système. Ce sera peut-être un vote conditionnel, on a été un peu pris de cours pour avoir plus de détails en commission, est-ce qu'on pourrait prévoir dans la prochaine commission d'avoir d'autres éléments concernant la vidéoprotection qu'on communiquera et qui permettra de d'échanger plus librement peut-être qu'en conseil en plus des éléments utiles que vous avez déjà apporté.
Monsieur le Maire : Je comprends, mais de quoi parlez-vous ?
Monsieur Fiault : Bah là vous avez parlé de statistiques en général par exemple on ne sait pas quelle part de la vidéoprotection, quelle part elle a joué dans tel ou tel…
Monsieur le Maire : Ah mais on ne pourra pas vous le dire, nous savons à certain moment, à quel point les services de police font appel à des réquisitions qui sont demandées par la police nationale sur tel ou tel fait et viennent saisir des images. Après la suite judiciaire et l'enquête qui est portée par la police nationale qui donne ou pas lieu à arrestation, en fait que les gens soient déférés devant le parquet ou autres ce n'est pas forcément quelque chose dont on aura connaissance. La police n'a pas d'obligation de communication de ce qu'elle fait des images qu'elle collecte vis-à-vis de la Ville. Nous mettons à disposition sur réquisition mais après derrière on n'a pas d'information. Là, il se trouve que c'était quelque chose qu'on a suivi de très près parce que c'était quelque chose de particulièrement violent et que la commissaire a fait un travail remarquable d'écoute et de partage de l'information et il y avait aussi une très forte volonté d'aboutir et de disposer d'informations photographiques liées aux caméras qui permettraient d'identifier car il y a d'abord eu une première arrestation quasiment dans la foulée, ils ont réussi à avoir une enquête qui a été très rapidement efficace et elle a eu la gentillesse de me tenir informé de ce qu'il en était parce qu'en fait on a eu à la fois des informations sur les victimes et à la fois sur la conduite de l'enquête et de ces suites parce qu'en fait la police non contente et satisfaite d'avoir obtenu et réussi l'arrestation des acteurs et des agresseurs a aussi été quand même très intéressée de voir que la justice avait suivi derrière pour elle. C'est une satisfaction de voir que son travail a une continuité judiciaire maintenant dans un certain nombre de cas, même certaines interventions sur notre territoire sont relatées dans des statistiques qui arriveront un mois plus tard mais il n'y aura pas forcément quelque chose d'immédiat. On est en lien mais pour des urgences, on ne va pas nous dire "Ah voilà on a réussi à arrêter ces personnes-là parce que votre caméra numéro X nous a permis… ». Dans les faits, non, on ne veut pas vous le cacher, on ne l'a pas. C'est un outil très précieux pour la Ville, je sais que vous êtes très amateur de traçabilité des choses mais là vous en demandez beaucoup.
Monsieur Andrade : Un petit complément de réponse sur la partie financière je renvoie l'exercice budgétaire puisque ce sont des choses qui ont été discutées au premier trimestre, sur la partie budgétaire, puisque c'est ce à quoi se référait cette délibération, pour le reste je pense que c'est plutôt en commission, l'autre commission là où reprise la sécurité qui pourrait éventuellement te renseigner sur l'utilité de la vidéoprotection. On a parlé des agressions mais on a aussi pu mettre à l'amende des gens qui ont fait des dépôts sauvages par exemple enfin c'est quand même assez intéressant pour nous, on peut relever un certain nombre de faits, s'appuyer sur la police nationale qui peut nous renvoyer certains cas sur lesquels on a la main pour les amendes et c'est quand même d'une certaine utilité, il n'y a pas que des agressions évidemment d'une ampleur folle, heureusement, mais il y a aussi des délits, des choses qui agacent passablement notre quotidien et on est quand même assez content. Alors moi qui suis assez loin du sujet pour le coup de la sécurité, je peux quand même être témoin d'un certain nombre de choses qui font plaisir puisqu'on est tous témoins de petits larcins, de petits délits, mais on voit quand même que ça sert et que ça sert à serrer ces gens-là ou en tout cas à les mettre à l'amende, ça au moins c'est satisfaisant.
Monsieur le Maire : Et pour illustrer ce que tu viens de dire par exemple au rond-point des Amandiers vous avez tous vu qu'il y avait un moment ou certains ont vu qu'il y avait eu quelqu'un qui a fait un tout droit et qui est rentré directement dans le grillage et qui s'est arrêté quasiment sur le terrain de tennis, je ne plaisante pas, une nuit et comme il a utilisé les services d'un proche pour pouvoir partir et qu'en fait il y avait strictement rien sur le terrain le lendemain, ça s'est passé en pleine nuit, c'est grâce aux caméras que nous avons pu retrouver la plaque, le propriétaire, le véhicule et cetera, parce qu'on se retrouvait un bon matin avec quelques débris automobiles et puis le grillage totalement enfoncé.
Monsieur Ageitos : Les images sont conservées combien de temps ?

Monsieur le Maire : Les images sont conservées quelques semaines, Monsieur Viratelle est là-bas je pourrais vous le dire s'il m'entend peut-être qu'il pourra vous donner la réponse ?
Monsieur Ageitos : Je crois que c'est 30 jours.
Monsieur le Maire : 30 jours Monsieur Ageitos vous voyez l'information vous la connaissez, c'est parfait.
Monsieur Ageitos : Monsieur de Bourrousse j'avais une demande du coup vous avez évoqué quelques statistiques sur les 10 dernières années voire peut-être , est-ce que vous pourriez nous les communiquer et après le deuxième point c'était par rapport à l'exploitation des images parce qu'en commission, y compris au sein de la majorité, la position n'était pas très claire sur les conditions d'utilisation et d'exploitation des images mais je préfère qu'on aborde ça si vous êtes…
Monsieur le Maire : C'est extrêmement limité, c'est uniquement il y a très peu de gens qui ont accès c'est le Responsable de la Police municipale, la personne qui est au CSU, Michel Millot et moi…
Monsieur Ageitos : Ou sur commission rogatoire.
Monsieur le Maire : Oui et sinon c'est sur réquisition d'accord. Donc si vous imaginez quelques élus vont passer une partie de leur loisirs à visualiser ce que font les uns et les autres sur le CSU c'est une erreur, ils ont mieux à faire et tant mieux pour eux, en revanche moi j'y ai passé plusieurs nuits à l'époque des émeutes parce que là on s'est bien rendu compte à quel point c'était utile et de mémoire je crois que la police à l'époque a dû saisir plus d'un millier d'images du CSU de notre commune pour travailler sur l'enquête sur les prédations et les atteintes aux biens qui ont été faites à cette époque-là.
Monsieur Ageitos : D'accord merci.
Monsieur le Maire : Donc s'il y a pas d'autres questions je propose de passer au vote.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Considérant le projet d'extension phase 4 du dispositif de la vidéoprotection urbaine de la ville de Carrières-sur-Seine,

Considérant que le financement de ces travaux est éligible dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL) et des subventions auprès des co-financeurs,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du jeudi 25 juin 2025,

Sur proposition de Monsieur Carlos ANDRADE DOS SANTOS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉLIBÈRE

Article 1 : **APPROUVE** le projet d'extension phase 4 du dispositif de la vidéoprotection urbaine de la ville de Carrières-sur-Seine.

Article 2 : **APPROUVE le** plan de financement ci-dessous :

Déploiement de caméras de vidéoprotection - phase 4

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		
Nature de la dépense	**HT**	**TTC**
Assistant à maitrise d'ouvrage - conception du projet	17 220 €	20 664 €
Maitrise d'œuvre - exécution des travaux	12 240 €	14 688 €
Fourniture de 16 caméras	104 279 €	125 135 €
Génie civil et installation des 16 caméras	119 198 €	143 038 €
Logiciels, paramétrages et mise en service des 16 caméras	74 985 €	89 982 €
TOTAL DÉPENSES	**327 922 €**	**393,506 €**

RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Financeur	**Montant**
Etat - *dispositif "DETR 2025"*	98 377 €
Région IDF - *Dispositif "Soutien à l'équipement de vidéoprotection"*	63 162 €
Autofinancement commune	166 383 €
TOTAL RECETTES	**327 922 €**

Article 3 : **AUTORISE :** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR ou de la DSIL et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Article 4 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

CM-2025-037 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapport

La commune de Carrières-sur-Seine formalise ses relations avec les associations qui agissent de nécessaires au fonctionnement des services.

C'est pourquoi, il est nécessaire de faire correspondre le tableau des effectifs aux évolutions du personnel municipal et permettre le recrutement sur les postes vacants.

Pour cela, il convient de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs par la création et la suppression de postes à la date du 1er juillet 2025.

Le Conseil municipal est donc invité à :

- **DÉCIDER** le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1er juillet 2025 :

Grade ou Emploi	Modifications	
	création	suppression
FILIERE ADMINISTRATIVE	**3**	**3**
Adjoint administratif principal de 2ème classe	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	0	1
Rédacteur	2	0
FILIERE SOCIALE	**3**	**3**
Éducateur de Jeunes enfants	0	2
ATSEM Principal 1ère classe	0	1
Agent social	3	0
FILIIERE TECHNIQUE	**4**	**4**
Agent de maitrise principal	0	2
Agent de maitrise	2	0
Technicien principal de 1ère classe	0	1
Technicien principal de 2ème classe	0	1
Technicien	2	0
ANIMATION	**3**	**3**
Animateur principal 1ère classe	0	3
Animateur	3	0
TOTAL	**13**	**13**

- **PRÉCISER** que les crédits afférents à la dépense sont prévus au budget communal.

Le Conseil est invité à délibérer.

Interventions :
Monsieur Fiault : Non effectivement c'est tout à fait habituel par contre les tableaux sont assez inhabituels, on a eu l'explication en commission, habituellement c'est plutôt des avancements là c'est plutôt dans le sens inverse, c'est-à-dire des postes de grade inférieur et donc on a eu l'explication que c'est une somme de cas personnels et aussi de turnover et donc turnover avec des départs de personnes plus senior et de l'arrivée de personnes moins gradées, qui est un phénomène assez classique dans cette période. C'est donc une délibération classique mais là les mouvements sont un petit peu inhabituels.
Monsieur le Maire : Alors pas seulement mais vous avez bien fait d'intervenir ça me laisse l'occasion de vous présenter Philippe Manresa ici présent qui est le nouveau directeur des services techniques de la Commune qui prendra ses fonctions demain, vous pouvez l'applaudir et lui souhaitez bienvenue. Voilà donc ce n'est pas uniquement les plus jeunes qui arrivent sans faire offense à Monsieur Manresa et c'est un monsieur qui est parfaitement expérimenté pour être Directeur des services techniques, et vous l'avez fortement et fort judicieusement souligné, nous avons effectivement des turnover sur différents types de postes, certains plus que d'autres, c'est la vie logique d'une collectivité. On peut donc passer au vote.

Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales**,**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment les article L313-1 et L313-4,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer ou de modifier l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de tenir compte des évolutions qui modifient la composition de l'effectif du personnel communal et de répondre aux besoins de la collectivité,

Après avis du Comité Social Territorial,

Après avis de la Commission Finances - Développement économique - Administration générale - Ressources humaines - Communication en date du mercredi 25 juin 2025,

Sur proposition de Monsieur Daniel MARTIN, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, 33 voix exprimées, 28 pour et 5 abstentions (Mme Miel, M. Ageitos, M. Fiault, Mme Ridde et Mme Dessoye),

DÉLIBÈRE

Article 1 : **ADOPTE** le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1er juillet 2025 :

Grade ou Emploi	Modifications	
	création	suppression
FILIERE ADMINISTRATIVE	**3**	**3**
Adjoint administratif principal de 2ème classe	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	1	0
Rédacteur principal de 1ère classe	0	1
Rédacteur principal de 2ème classe	0	1
Rédacteur	2	0
FILIERE SOCIALE	**3**	**3**
Éducateur de Jeunes enfants	0	2
ATSEM Principal 1ère classe	0	1
Agent social	3	0
FILIIERE TECHNIQUE	**4**	**4**

Agent de maitrise principal	0	2
Agent de maitrise	2	0
Technicien principal de 1ère classe	0	1
Technicien principal de 2ème classe	0	1
Technicien	2	0
ANIMATION	**3**	**3**
Animateur principal 1ère classe	0	3
Animateur	3	0
TOTAL	**13**	**13**

Article 2 : **INDIQUE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00.

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse

MAIRIE de CARRIERES-sur-SEINE 78420 (Yvelines)

Le Conseiller municipal
Secrétaire de séance,
Nicolas de Saint-Romain